

# Les circuits courts solidaires et durables en Wallonie



Les circuits courts durables et de proximité sont à l'intersection des logiques sociale, économique, environnementale et locale. Nous avons analysé l'origine des circuits courts agricoles, leurs modes de fonctionnement actuel ainsi que l'apparition de nouvelles dynamiques solidaires. Les conclusions de l'accompagnement de projets concrets sont complétées par une analyse quantitative. Nous avons mis en évidence l'intérêt particulier des circuits courts collectifs, participatifs (voire coopératifs), solidaires et mixtes (producteurs, consommateurs) ainsi que de la complémentarité existant entre fonctionnement « bottom-up » et en réseau. Enfin, nous avons exploré les secteurs d'activités où ce concept peut s'appliquer et apporter une plus-value. Pour chacun de ces secteurs, nous avons identifié les acteurs wallons principaux, les possibilités d'action des citoyens et acteurs économiques locaux et la manière dont les politiques publiques peuvent favoriser leur développement.

CREDAL CONSEIL  
Céline Decamp  
Sous la direction de Bernard Horenbeek  
Avec l'aide de Jérôme Rassart, Liliane Lebon, Fabrice Adam

Place de l'Université, 16  
1348 Louvain-la-Neuve  
Belgique  
0032/ (0)10.48.34.73  
[Celine.decamp@credal.be](mailto:Celine.decamp@credal.be)

Ce travail a été alimenté par les échanges et partenariats avec, notamment, Agribio, Agricovert, Brasserie de la Lesse, BEP, Cellule Qualité Produits Fermiers, Cera, Crea'job, Conseils de filières, Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification agricole, Ekiko, les Ecus baladeurs, le Début des Haricots, les Grosses Légumes, Groupe des Colibris, Groupe One, GAC La Capucine, GAC le p'tit maga, GAL Transvert, GAL entre Sambre et Meuse, Institut du Développement Durable, Li Cramignon, Laboratoire de l'économie sociale et solidaire, Ma coop, Nature et Progrès, groupe de travail groupements d'achats alimentaires, Offices Provinciaux Agricoles, Réseau des GASAP, Réseau de soutien à l'agriculture paysanne, Réseau Wallon de Développement Rural, Réseau des Consommateurs Responsables, Réseau des acteurs Wallons pour une alimentation durables- Inter-Environnement Wallonie-Appétits Champ, Solidairement, Terre en vue, etc. ainsi que des contributions de Concertes, Ecores, la Fédération des services sociaux, Saveur Paysanne, l'OPA Ciney, Ressources et bien d'autres.

## Table des matières

<u>ETAT DES LIEUX .....</u>	6
1. INTRODUCTION .....	7
1. CONTEXTE .....	7
2. DÉFINITION.....	9
• Box 1: Définition	9
• Figure 1: Caractéristiques	10
3. OBJECTIFS.....	11
2. CIRCUITS COURTS EXISTANTS .....	13
1. HISTORIQUE.....	13
• Box 2 : Conditions d'émergence	13
• Box 3 : Raisons d'essoufflement	14
2. FILIÈRES EXISTANTES .....	16
• Figure 2: Filières de vente en circuits courts	16
3. AGIR LOCALEMENT .....	18
3. INCITANTS, AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS.....	20
1. FORCES ET FAIBLESSES DES CIRCUITS COURTS EN WALLONIE .....	21
• Tableau 1: Avantages	22
• Tableau 2: Inconvénients	23
2. RÉCUPÉRATION DES MARGES .....	24
3. COÛTS FIXES ET COÛTS MARGINAUX.....	25
4. PARTAGE DU RISQUE .....	25
5. COÛTS DE TRANSACTIONS ET ASYMÉTRIES D'INFORMATION.....	26
6. GESTION .....	27
7. EXTERNALITÉS .....	27
• Box 4 : 4 types de valeur ajoutée	29
• Box 5 : Cohésion sociale	33
<u>CIRCUITS COURTS COLLECTIFS .....</u>	34
1. LES GROUPEMENTS D'ACHATS ALIMENTAIRES .....	35
1. INTRODUCTION.....	35
• Figure 3 : Evolution quantitative	35
• Figure 4 : Répartition géographique	36
• Box 6 : Caractéristiques	37

2. ANALYSE .....	38
• Tableau 3 : Composition des échantillons	38
• Box 7 : Vers des initiatives individuelles	39
• Box 8 : Motivations des groupes	40
• Tableau 4 : Motivations individuelles	41
• Tableau 5 : Critères de sélection des groupes	43
• Tableau 6 : Thèmes abordés lors des réunions	43
3. PÉRENNITÉ.....	46
• Box 9 : Raisons d'essoufflement	46
• Figure 5 : Evolutions possibles	50
 2. COLLECTIFS DE PRODUCTEURS .....	51
• Tableau 7 : Avantages et inconvénients des collectifs de producteurs	52
 3. STRUCTURES COLLECTIVES MIXTES .....	55
 1. NOUVELLES SOLIDARITÉS.....	55
• Tableau 8 : Solidarités	55
2. STRUCTURES COMMUNES.....	56
3. FORME JURIDIQUE .....	60
4. LE FERMENT D'UN NOUVEAU MOUVEMENT SOCIAL ? .....	63
• Tableau 9 : Complémentarité avec d'autres mouvements	63
 <u>TRANSPOSER LES CIRCUITS COURTS ET DURABLES DANS D'AUTRES SECTEURS ÉCONOMIQUES .....</u>	<u>65</u>
 1. VISION GÉNÉRALE .....	66
• Box 10 : Secteurs pertinents	66
• Box 11 : Secteurs aux périphéries	66
• Figure 6 : Secteurs	67
• Figure 7 : Incitants	68
2. PRODUITS COMPLÉMENTAIRES AUX FILIÈRES COURTES EXISTANTES .....	71
3. CIRCUITS COMPLÉMENTAIRES POUVANT PROPOSER DES PRODUITS AGRICOLES EN CIRCUITS COURTS.....	75
4. SECTEURS OU LE CONCEPT DE CIRCUITS COURTS PEUT S'APPLIQUER DE FAÇON PERTINENTE.....	81
• Tableau 11 : Pertinence de la définition dans le cadre du réemploi	83
• Tableau 12 : Finance, les circuits courts de l'argent	87
 5. UNE ÉCONOMIE AUX PÉRIPHÉRIES DES CIRCUITS COURTS DURABLES ET DE PROXIMITÉ .....	98
6. PERTINENCE DES CRITÈRES DE DÉFINITION HORS DU SECTEUR AGRICOLE .....	100
• Box 11 : Restrictions	100
• Box 12 : Exclusions	100
 <u>CONCLUSION .....</u>	<u>102</u>



## ETAT DES LIEUX



## 1. INTRODUCTION

### 1. Contexte

L'évolution du progrès technique, la maximisation des avantages comparatifs et des économies d'échelle, et la diminution des coûts de transports ont **profondément modifié le modèle économique**. Ces changements ont affecté le modèle agricole (box 1) ainsi que l'ensemble des secteurs (textile, ameublement, artisanat,...). Toute l'économie s'est mondialisée, de la production alimentaire à l'industrie lourde, en passant par les services et la finance. A première vue fort avantageux, ce système a profondément bouleversé nos modes de production, nos circuits de distribution et nos manières de consommer.

Ce modèle mondialisé permettant de produire là où les coûts sont les plus bas, il a une **conséquence** directe sur le portefeuille du consommateur. Avantageux de premier abord, il comporte néanmoins de nombreux **risques et coûts sociaux**.

L'écrasement des prix pèse sur la qualité des produits. La volatilité des prix et la spéculation sont sources de crises économiques et alimentaires. Par ailleurs, la mondialisation a des conséquences **sociales** importantes. Ce modèle induit des pertes d'emplois dans les pays industrialisés (principalement pour les personnes peu qualifiées), la déstructuration de tissus économiques historiques (notamment ruraux) et provoque la perte de savoirs locaux. De plus, ce modèle économique a des conséquences négatives sur l'**environnement** avec une forte dépendance énergétique et une surexploitation des ressources.

**Face à la conjoncture des crises** (énergétique, économique, sociale, environnementale, ...) des citoyens-consommateurs ne veulent plus uniquement consommer sur une logique de prix mais souhaitent donner un sens à leur consommation en y intégrant les dimensions environnementales et sociales. En parallèle, E. Ostrom, prix Nobel d'économie 2009, a démontré que la gestion collective de ressources naturelles renouvelables (*biens communs*<sup>1</sup>) permet de mieux les pérenniser que la privatisation ou la nationalisation.

Les circuits courts durables de proximité permettent aux consommateurs de répondre par leurs actes quotidiens aux échecs du marché, aux conséquences sociales et environnementales de la mondialisation. Ils **relocalisent** l'économie et protègent les producteurs et consommateurs des chocs systémiques liés qui y sont liés. Ils permettent de redéfinir l'espace de décision en réponse à des risques perçus.

Ces filières commerciales permettent également aux **producteurs** de valoriser leur savoir-faire et d'écouler localement des produits sains à un prix juste (et stable). Elles favorisent la diffusion d'information sur les produits de qualité, leurs conditions de production et le développement d'une consommation durable et responsable. Elles améliorent ainsi la

<sup>1</sup> Les biens communs sont des systèmes de ressource suffisamment importants pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à leur utilisation. Ostrom, gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles (2010), Servigne, La gouvernance des biens communs (2012).

proximité relationnelle et la **solidarité** entre producteurs et consommateurs d'une même localité tout comme le lien au territoire.

Ils donnent un sens à la **consommation** en y intégrant dans une recherche d'authenticité et de cohérence, les dimensions sociales, environnementales, de qualité, de convivialité ainsi que de proximité.

Enfin, ils contribuent à la promotion de pratiques favorables à l'**environnement**, au maintien de l'agriculture périurbaine et met en valeur le patrimoine naturel et les paysages.

### Exemple 1: Evolution du modèle agricole

Avec le **progrès technique**, l'écart de productivité entre l'agriculture la plus manuelle et la mieux équipée est passé de 1 contre 10 dans l'entre-deux guerres à 1 contre 2000 à la fin du 20<sup>e</sup> siècle (Mazoyer 2002). En parallèle, l'**intensivité en main d'œuvre a diminué** dans nombre de secteurs. Ainsi, le nombre d'agriculteurs wallons a été divisé par 2,5 en 30 ans (de 60.141 ETP en 1980 à 24.315 en 2010) et le nombre d'exploitations par 2,6 (de 37.843 en 1980 à 14.502 en 2010) alors que le nombre de tracteurs augmentait de 53 %.

L'accent a été mis sur les **économies d'échelles**. La superficie moyenne des exploitations wallonnes a été multipliée par 2,5 entre 1980 et 2010 (de 20,7 à 51,1 hectares) alors que la surface agricole utilisée diminuait de 5%<sup>2</sup>.

Par ailleurs, afin de maximiser les **avantages comparatifs**, l'agriculture s'est fortement spécialisée d'une région du monde à l'autre. Ainsi, la viande est produite près des côtes (Flandre Occidentale, Bretagne, Hollande, Danemark, etc.) afin de faciliter l'acheminement d'une alimentation animale produite dans des zones où les coûts de production sont faibles.

La diminution des **coûts de transports** a accentué le processus de mondialisation. Les légumes nécessitant une forte main d'œuvre, leur production se **délocalise** dans les zones à main d'œuvre peu qualifiée, les céréales dans les plaines agricoles mécanisables, etc. Certains latifundios agro exportateurs bénéficient par exemple d'équipements mécaniques, de terres et de main-d'œuvre peu coûteux. « Le coût de la main-d'œuvre est estimé à moins d'un millième de dollar par kilo de céréales ce qui permet un prix du quintal (100 Kgs) de céréales exportables inférieur à 10 dollars. A ce prix-là, nombre d'agriculteurs européens auraient un revenu du travail nul ou négatif. Ils ne pourraient se maintenir en activité s'ils ne bénéficiaient pas d'aides publiques très importantes. » (Mazoyer, 2002, p.20).

Du **point de vue des consommateurs**, les prix agricoles réels ont été divisés de 2 à 4 (selon les produits) au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Cependant aujourd'hui, les risques climatiques agricoles (ou autres accidents locaux) ont des répercussions sur le marché mondial. La fermeture de l'exportation russe de céréales consécutive aux incendies de 2010, par exemple, a induit une augmentation de prix mondiale source de crises alimentaires, le prix des céréales étant dicté par la spéculation sur 15 % de la production (Mazoyer 2002). Des conséquences internationales sont initiées par des changements locaux (effet papillon) et des événements imprévisibles et improbables (cygnes noirs).

<sup>2</sup> Chiffres du SPF économie, 2011.

## 2. Définition

Les circuits courts rapprochent producteurs et consommateurs autour de produits, de modes de production et de commercialisation spécifiques. Les définitions envisagées varient selon les acteurs concernés.

Le cadre de cette recherche-action est restreint d'une part aux circuits de proximité et d'autre part aux circuits durables. Commercialiser en circuit court local des fraises produites à grand renfort d'engrais chimiques en Wallonie est local mais n'est pas durable. Similairement, commercialiser en circuit court des bananes biologiques Brésiliennes ou des pommes biologiques Néo-Zélandaises n'est pas local.

Nous basant sur le travail du Groupe One ainsi que d'APES<sup>3</sup> et du pôle INPACT<sup>4</sup> nous définissons les **circuits courts durables de proximité** par le respect des caractéristiques suivantes :

### Box 1: Définition

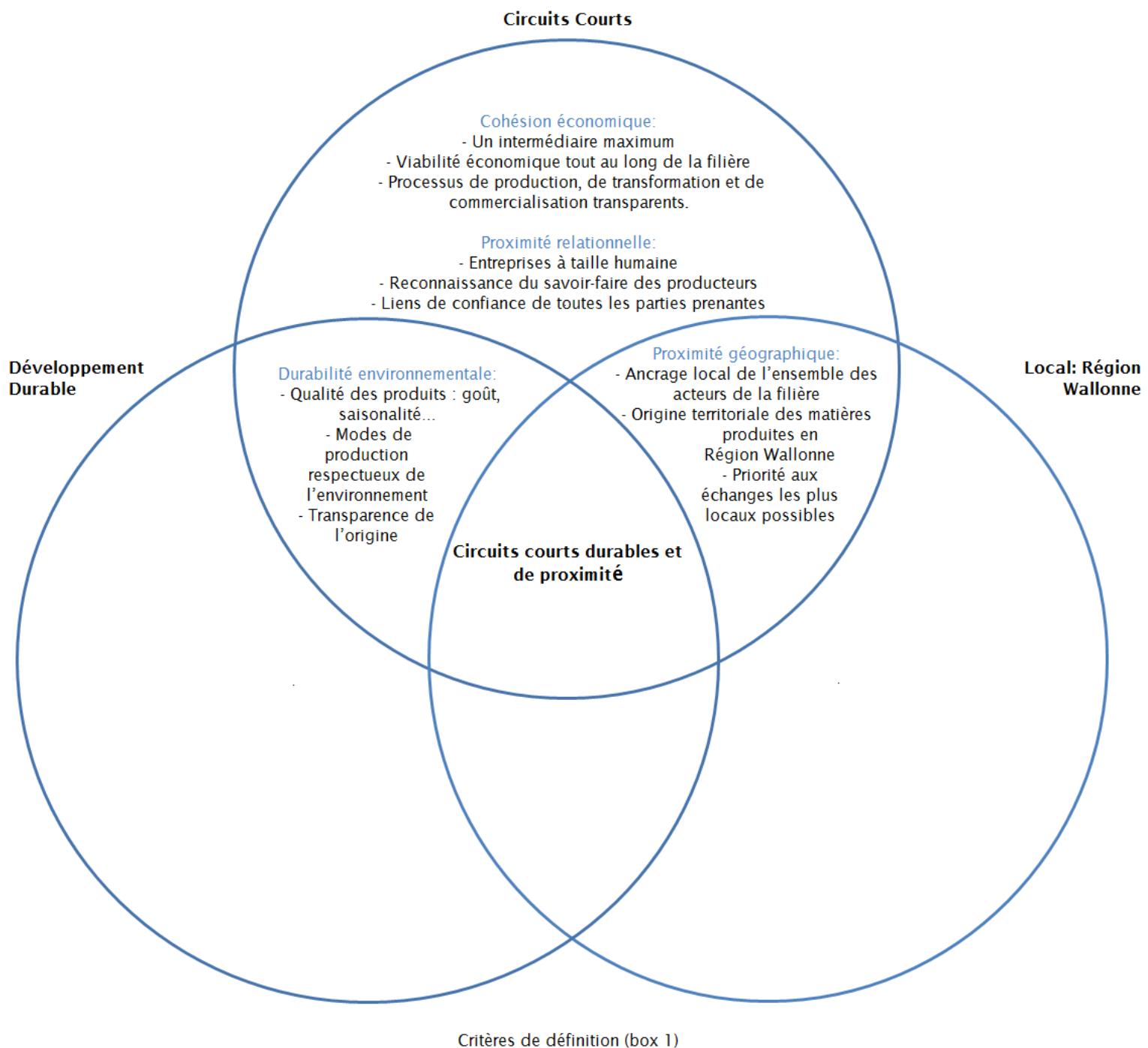
- **Cohésion économique** de la production à la commercialisation.
  - Les parties prenantes sont constituées par le producteur, un intermédiaire maximum et les consommateurs.
  - Viabilité économique tout au long de la filière.
  - Processus de production, de transformation et de commercialisation transparents.
- Des produits répondant aux attentes des citoyens et de la société en termes **d'environnement** et de santé publique :
  - Qualité des produits : goût, fraîcheur, saisonnalité, durabilité, hygiène.
  - Modes de production respectueux de l'environnement.
  - Transparence de l'origine
- Des circuits de **proximité géographique**...
  - Anchorage local de l'ensemble des acteurs de la filière.
  - Origine territoriale des matières produites en Wallonie.
  - Priorité aux échanges les plus locaux possibles.
- ... et **relationnelle**.
  - Entreprises à taille humaine.
  - Reconnaissance du savoir-faire des producteurs.
  - Liens de confiance de toutes les parties prenantes.

<sup>3</sup> Acteurs Pour une Economie Solidaire, Nord Pas de Calais.

<sup>4</sup> Le pôle Inpact regroupe diverses associations françaises qui visent à orienter l'agriculture vers des systèmes de production qui soient à la fois respectueux de l'environnement, des attentes sociétales et viables pour les producteurs.

Les circuits courts durables et de proximité cumulent les caractéristiques de durabilité environnementale du développement durable ; la proximité géographique de l'économie locale (Wallonie) avec des caractéristiques de cohésion économique et de proximité relationnelle qui leurs sont propres. Ils sont à l'**interaction des dynamiques de circuits courts, de durabilité et d'économie locale** (Figure 1).

**Figure 6: Caractéristiques des circuits courts durables et de proximité**



### 3. Objectifs

Des modèles empiriques pertinents de circuits courts durables et de proximité ont été élaborés par des acteurs privés dans le secteur agricole. Afin de soutenir et d'approfondir cette dynamique, Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable, a confié à Crédal la mission de réaliser une **analyse historique et sociologique des circuits courts agricoles et analyser le possible développement de ces circuits dans les secteurs non-agricoles.**

L'analyse du possible développement des circuits courts durables de proximité dans les secteurs non-agricoles est un **premier pas** en vue d'y accompagner des projets pilotes. En effet, cette analyse s'inscrit dans un projet global. Les **objectifs de la mission confiée à Crédal** concernent :

- 1) L'expérimentation : Mise en place d'une plateforme de rencontre entre entrepreneurs durables et consom'acteurs.
- 2) Les outils coopératifs : Diffusion du modèle coopératif entre producteurs et/ou consommateurs.
- 3) Les outils financiers : Mise en place d'outils financiers favorisant les circuits courts durables.
- 4) La reproduction du modèle agricole : Analyse historique, sociologique, géographique des circuits courts alimentaires et leur transférabilité dans d'autres secteurs économiques.
- 5) Accompagnement de projets pilotes.

Cette mission a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et elle se termine le 30 juin 2013 pour les quatre premiers objectifs. Le cinquième se clôture le 31 décembre 2013. Le quatrième objectif a pour résultat le présent rapport, qui est finalisé au 30 septembre 2012.

Cette recherche-action est **basée sur l'accompagnement de projets concrets**. Nous avons fait le choix de privilégier les projets innovants ou caractérisés par une dimension collective, voire coopérative, entre les producteurs, les transformateurs et/ou les consommateurs. Nous nous sommes également intéressés aux circuits qui développent un engagement solidaire (préfinancement, partage du risque, soutien face à des difficultés concrètes, tarifs « sociaux »...). Les projets accompagnés se situent en Wallonie, en campagne comme à la ville. Certaines structures sont naissantes, d'autres sont en cours de transformation ou d'extension. Tous sont financièrement viables à moyen terme.

En vue de tirer des conclusions représentatives, nous avons complété ce travail par l'**analyse quantitative** de données concernant les groupes d'achats ainsi que leurs membres.

Au cours de ce travail, **nous analyserons** l'origine et l'évolution des filières courtes au cours du temps et synthétiserons les filières wallonnes existantes, leurs forces et faiblesses (chapitre 2). Nous nous pencherons ensuite sur la rationalité économique des circuits courts (chapitre 3). Nous analyseront quantitativement l'évolution des groupements d'achats à travers le temps (chapitre 4). Nous examinerons les nouvelles solidarités qui sont en train de se tisser entre consommateurs et (ou) producteurs (chapitre 5). Enfin, nous explorerons les secteurs d'activité non-agricoles ou le concept de circuit court peut s'appliquer de façon

pertinente (chapitre 6).

Tout au long de ce travail, les fiches « **agir localement** » synthétiseront pour chacun des secteurs abordés les principaux freins rencontrés, les acteurs locaux, les difficultés spécifiques posées par le contexte législatif ainsi que des pistes d'action politiques et citoyennes afin d'inciter et de favoriser la production, la transformation, la distribution, la consommation individuelle et la consommation collective en circuit court durable et de proximité.

En complément, le site [www.circuitscourts.be](http://www.circuitscourts.be) propose des moyens, des outils d'actions ainsi qu'une carte dynamique à destination des citoyens et acteurs économiques locaux.

## 2. CIRCUITS COURTS EXISTANTS

### 1. Historique

#### a. La première forme d'échange

« Si l'engouement médiatique dont ils font l'objet peut laisser croire que le phénomène est nouveau, les circuits courts alimentaires **existent depuis toujours** » (Langhade 2010). L'autoconsommation est la première forme d'alimentation et la vente directe est la première forme d'échange. L'agriculture est à la base historique des échanges et du commerce.

« L'approvisionnement direct de la ville par l'agriculture de proximité a **décliné au cours du 20<sup>e</sup> siècle**, avec le développement des transports routiers, frigorifiques notamment, l'internationalisation corrélative des marchés alimentaires et le développement de structures industrielles d'approvisionnement. (...) C'est avec la mise en place de la Politique Agricole Commune que les filières longues se sont développées pour nourrir les Européens » Langhade (2010). Les ceintures maraîchères qui existaient encore autour des villes il y a 35 ans ont progressivement disparu.

#### b. Le mouvement coopératif au service des circuits courts

Le développement des mouvements coopératifs s'est fait dans la foulée de larges **mouvements sociaux**. Les mouvements ouvriers militants ont d'abord voulu maximiser leur pouvoir d'achat, en réaction aux magasins patronaux (réaction au pain trafiqué, meilleur rapport qualité-prix, etc.).

En 1844, 28 tisserands de Rochdale se rassemblent, créent "la Société des Équitables Pionniers de Rochdale" et ouvrent le premier magasin coopératif afin de garantir l'accès à des produits de qualité à des prix raisonnables. En Belgique, les coopératives de consommation et mutuelles, ont été impulsées par les grands mouvements ouvriers de 1860-1890.

Des familles ouvrières se sont d'abord regroupées en **groupes économiques**. Ensemble, elles achetaient sur commande et bénéficiaient de rabais importants. Ces groupes fonctionnaient avec peu d'infrastructure, sur base du bénévolat (Minet 2003). Les coopératives de consommation et mutuelles sont nées de la structuration de ces germes. Les

#### Box 2 : Conditions

Deux conditions sont nécessaires à la création d'une coopérative de travailleurs :

- d'une part la **nécessité**,
- d'autre part une **identité collective**.

Source : Defourny (2012)

secteurs concernés furent d'abord l'alimentation, puis les pharmacies, suivis à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par les banques (épargne) et assurances (mutuelles).

Par ailleurs, beaucoup de **coopératives de travailleurs** ont été créées en temps de crise, « dans une logique de sauvegarde de la maîtrise de métiers et d'emplois (...) en réponse aux soubresauts brutaux du capitalisme » (Defourny, 2012). Ce fut le cas lors de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et de l'après-1973.

Les coopératives ont développé des modes d'organisation moins hiérarchiques (gouvernance collective et participative, etc.) ainsi qu'un meilleur service à la clientèle que l'entrepreneuriat traditionnel<sup>5</sup>. « Partant d'une base locale, l'**organisation** coopérative est passée rapidement à un fonctionnement régional puis national » (Bosmans et al, 2002). Une partie des bénéfices a, à son tour, alimenté le développement du monde ouvrier et sa structuration politique.

Cependant, les coopératives de production se sont **moins développées en Belgique** que dans les pays voisins. « Les territoires à forte identité, comme le Pays Basque, semblent davantage développer les structures économiques solidaires. (...) La matrice territoriale qui les génère repose sur une forte dynamique locale : tradition locale d'entraide et de mutuellisme, sur des démarches participatives en faveur du développement local, et sur un environnement institutionnel favorable. Elle peut avoir une dimension idéologique qui s'abreuve anciennement à une tradition religieuse ou au mouvement ouvrier, soit, plus récemment aux mouvances régionalistes et écologistes » (Itcaina, 2009).

### Box 3 : Raisons d'essoufflement des coopératives au 20<sup>e</sup> siècle

- « Zapping » des consommateurs: diversification de la demande, baisse de la fidélité aux magasins familiaux.
- Mobilité et transports (frigorifiques, internationaux...)
- Politiques : fin de la « loi cadenas », PAC...
- Traumatismes : Faillite de la Banque Belge du Travail...
- Perte de l'esprit fondateur (peu participatif...)
- Processus démocratique peu réactif
- Gestion : manque de ressources humaines, de capitaux, attachement à la ristourne, difficultés de trésorerie (et parfois d'innovation)

Les coopératives ouvrières ont d'abord été **mises à mal** par la crise et le chômage de masse des années 30. La faillite de la Banque Belge du Travail causa un traumatisme et démontra la sensibilité des coopératives au marché classique. Par la suite, l'augmentation du pouvoir d'achat qui suivit la deuxième guerre mondiale induisit une forte diversification de la demande et la baisse de la fidélité aux magasins familiaux. L'apparition du self-service début des années 50, l'augmentation de la mobilité, et la levée de la « loi cadenas » en 1958<sup>6</sup> permirent l'essor des **grandes surfaces**.

<sup>5</sup> En outre, « l'économie coopérative innovera dans le secteur de la consommation en inventant le succursalisme (intégration des fonctions de gros et de détail) » (Bosmans et al, 2002).

<sup>6</sup> Une autre loi cadenas visant à limiter la prolifération des grandes surfaces a été réinstaurée le 29 juin 1975 (exigence d'un permis spécifique à partir d'une surface nette de 1500 m<sup>2</sup> en centre-ville et 750 m<sup>2</sup> en périphérie). Cette loi est modifiée en 1994 (loi « anti-Lidl ») et en 2005 (« loi Ikea »).

Le **manque de réactivité** des coopératives face à cette concurrence s'explique par leur « manque de ressources humaines ; de capitaux ; par leur attachement aux implantations locales et à la vie associative qui y est liée ; par le fonctionnement démocratique rendant les processus décisionnels longs et par un attachement à la ristourne coopérative qui pesa sur la gestion » (Bosmans et al, 2002). De plus, des augmentations de taille furent parfois faites au dépend de la perte de l'esprit coopératif ainsi que de la qualité du service à la clientèle. « Le public ne différenciait plus les coopératives qui apparaissent petit à petit comme des magasins chers et mal achalandés » (Nejszaten, 1987).

En outre, les coopératives reprises suite à des faillites arrivent sur le marché concurrentiel en position de faiblesse. Les **échecs** de celles-ci s'expliquent par des difficultés de trésorerie (mauvais rapports avec les banques, mauvaise comptabilité journalière, manque de formation), de gestion (conflits d'intérêts, essoufflement des enthousiasmes, « manque de contrôle social ») et d'innovation (difficultés à élaborer une stratégie commerciale à long terme ainsi qu'à réaliser des investissements lourds).

#### c. Depuis 1980

Les **idéaux ouvriers** et liens avec les groupes chrétiens de gauche (MOC ...) et la facilité d'approvisionnement se sont progressivement effacés au profit d'une conjonction de liens avec des activités de quartier, des organisations et mouvements environnementaux, des idéaux altermondialistes et, dans une moindre mesure, autogestionnaires.

Ainsi, bien que le nombre de coopératives à progressivement diminué, une **nouvelle génération de coopératives** a vu le jour. « Outre les coopératives traditionnelles, notamment dans le secteur bancaire, de l'assurance ou encore dans le secteur laitier, de nombreuses coopératives sont apparues et se sont développées dans le champ de la récupération et du recyclage, de l'agriculture biologique et la mise en commun de matériel agricole, dans la construction, les services informatiques, la finance éthique, les services aux personnes, etc. » (Dupont 2010).

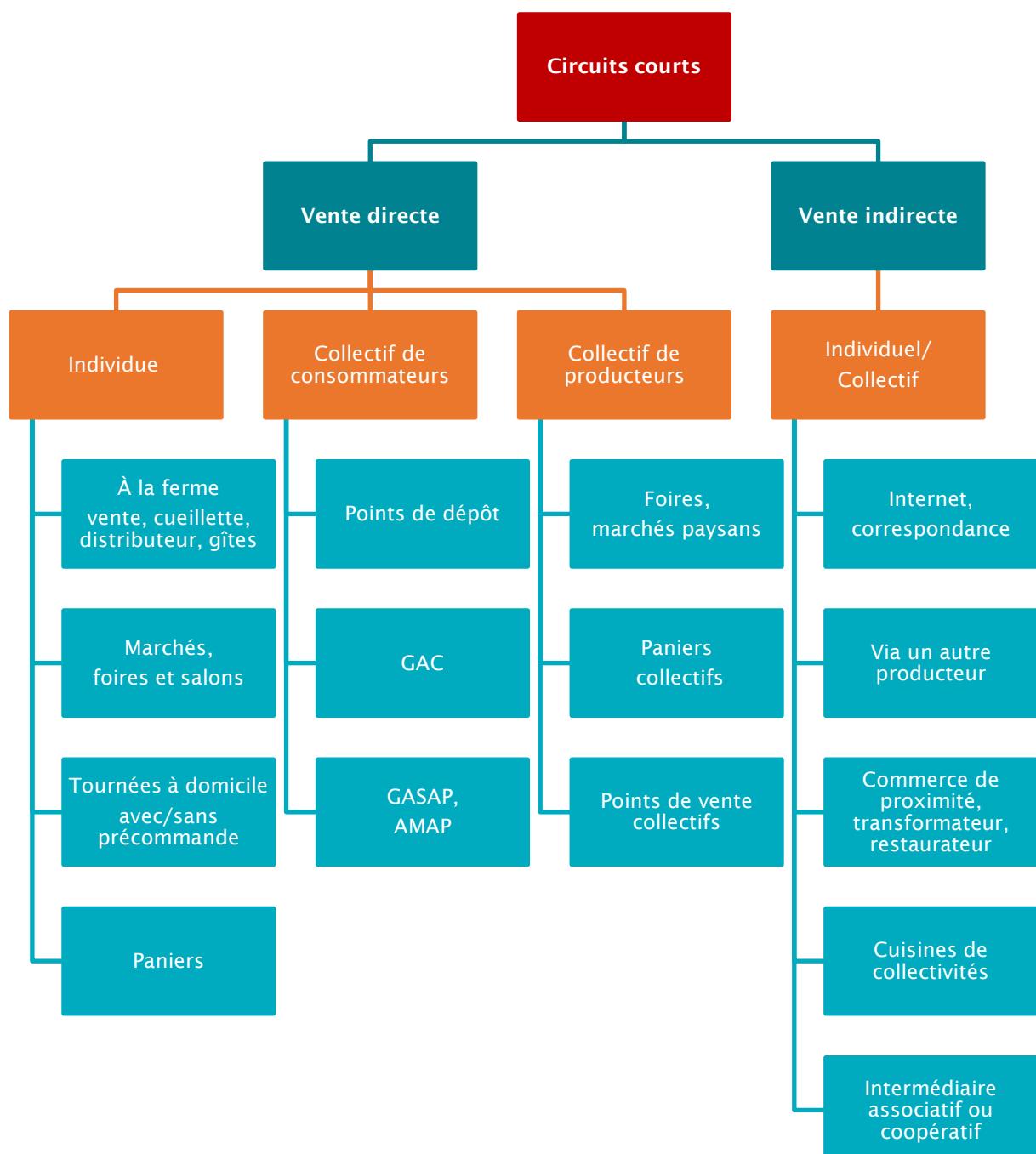
Cependant, « si l'esprit coopératif est bien présent, la forme juridique choisie est fréquemment celle de l'**ASBL**, entre autres pour cause d'absence totale de capitaux de départ » (Bosmans et al 2002). « Cette évolution économique s'est également traduite dans les règles de droit et, depuis 1995, le législateur a créé, à côté des statuts classiques adoptés par les sociétés commerciales (SA, SPRL, etc.), un nouveau statut de « société à finalité sociale » (Dupont 2010).

Les **groupes d'achat** ont connu une évolution parallèle. Initialement implantés dans les milieux ouvriers, ils ont ressurgis dans les classes moyennes soucieuses d'écologie. Les produits biologiques ont pris plus en plus d'importance.

## 2. Filières existantes

Les circuits courts concernent d'une part la vente directe, d'autre part la vente indirecte. La vente directe se fait de particulier à particulier, ou via un collectif de consommateurs ou de producteurs. La figure 2 détaille ces différentes **filières** de commercialisation.

**Figure 7: Filières de vente en circuits courts**



**Le maintien de la petite agriculture est devenu une nécessité qui rencontre une identité collective.** Les dynamiques de circuits courts actuelles naissent et se concentrent sur ce secteur. Les produits agricoles sont la base d'un renouveau des échanges, plus autonomes, respectueux, confiants et solidaires qu'hier.

La relocalisation et sa réappropriation de secteur primaire répondent aux excès de la mondialisation et de l'agriculture industrielle. Le nombre d'agriculteurs wallons a été divisé par 2,5 en 30 ans. En outre, les agriculteurs et éleveurs subissent une forte concurrence, font peu de marge et sont menacés par la dérégulation du marché par réformes successives de la PAC. Ils sont donc amenés à diversifier leurs activités.

Ces dernières années, « des coopératives d'usagers se créent autour d'une sorte de réappropriation du terroir, d'une culture presque disparue, d'une identité locale. Elles combinent réalisme économique et un souci plus global de la communauté. » (Defourny 2012).

Le secteur agricole, vital, est multi fonctionnel. Il **touche quotidiennement** à l'alimentation, à la santé, aux liens sociaux ainsi qu'aux paysages. Les produits alimentaires non transformés, donc dit frais, sont consommés de façon quotidienne et sont fortement associés à la santé (donc valorisés). Ils représentent une part en diminution constante du budget du ménage. De plus, l'auto consommation reste relativement fréquente dans les campagnes (elle ne demande pas de maîtrise technologique ou d'intrants particulièrement complexes ou rares). En outre, alimentation, consommation d'énergie et production de CO<sub>2</sub> sont fortement liés.

En Belgique, seules **7.43% des fermes** passent par des filières de circuits courts. « Le marché public, le magasin de proximité et la vente directe à la ferme sont les formules considérées comme les plus intéressantes par un consommateur sur deux. La vente en tournée, le marché à la ferme, la vente par Internet ou le panier collectif ne rencontrent plus qu'un intérêt chez moins d'un consommateur sur quatre. Les autres formules recueillent un intérêt plus marginal » (Crioc 2010)<sup>7</sup>.

Cependant, en France, 51% des producteurs de miel, 46% des producteurs de légumes, ¼ des producteurs de fruits et 8 à 10 % des élevages laitiers, producteurs de volaille et d'œufs vendent des produits en circuits courts. Cela représente plus des ¾ du chiffre d'affaire de 4 de ces exploitants sur 10 (Agreste 2012).

Les **producteurs** écoulant leurs produits localement sont en moyenne plus jeunes, plus éduqués et sont plus souvent des femmes. Ils ont généralement connu d'autres activités professionnelles et complètent souvent leurs revenus par des activités non agricoles. Ils sont plus ouverts à travailler en coopératives. Les producteurs des AMAP (voir lexique) sont souvent de petits exploitants, néo-agriculteurs.

**Ce travail se concentre sur les circuits courts collectifs en Wallonie.** Nous aborderons d'abord les collectifs de consommateurs, ensuite les collectifs de producteurs.

<sup>7</sup> A notre connaissance, il n'y a pas de chiffres sur l'évolution des marchés, marchés fermiers, magasins à la ferme, etc. en Belgique.

### 3. Agir localement

Agir localement	Agriculture et élevage
<b>Freins Principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au capital</li> <li>• Accès à la terre</li> <li>• Accès au revenu</li> <li>• Transmission</li> <li>• Compétences pour pluralité des métiers</li> </ul> <p>Et parfois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des locaux aux marchés locaux</li> <li>• Dans certaines régions (Ardenne,...) faible densité de population (donc peu de clientèle)</li> <li>• Concurrence - prix avec des produits issus de la production industrielle ou d'importation</li> <li>• Manque de visibilité du projet</li> <li>• Mauvaise image chez une partie de la population des produits locaux, terroir</li> </ul>
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations « pratiques » : <a href="#">Crabe</a>, <a href="#">CIM</a>, <a href="#">Centre Pilote BIO</a>, <a href="#">EPI</a>, <a href="#">Devenirs</a>, <a href="#">FUGEA</a>, ISla (Huy), ITHCF (centre horticole de Gembloux), IPEA</li> <li>• Formations « scolaires » : Ath (Hainaut), Ciney (EPASC + BacAgro, Namur), La Reid (Liège), etc.</li> <li>• Services techniques : Aide à la gestion agronomique (analyses sols / fourrages + conseils en rapport), économique (comptabilité non-fiscale "de gestion", demandes d'aides à l'investissement), réseau d'avertissements (sanitaire, maturité récolte) : <a href="#">CARAH</a>, <a href="#">OPA</a>, <a href="#">CER</a>, <a href="#">CRA</a>, Centre d'Etude Bio, <a href="#">CTA</a> (Centres Agricoles Provinciaux)</li> <li>• Accompagnement normes sanitaires, administratif, commercialisation, marketing, ou économique (rentabilité) : <a href="#">COPF</a>, <a href="#">Accueil Champêtre</a>, <a href="#">Saveurs Paysannes</a></li> <li>• Filière : <a href="#">Conseils de Filières Wallons</a>, APAQ-W, OPW</li> <li>• Syndicats : <a href="#">FWA</a>, <a href="#">FUGEA</a>, <a href="#">MAP</a>, <a href="#">UNAB</a></li> <li>• Trouver des producteurs et consommateurs locaux :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moteurs de recherche : <a href="http://www.groupesalimentaires.be">www.groupesalimentaires.be</a>, <a href="#">APAQ-W</a>, <a href="#">Saveurs Paysannes</a>, <a href="#">le Biotin</a>, <a href="#">GAL</a>, etc.</li> <li>• <a href="#">Agricovert</a> (E411), <a href="#">Epi'vert</a> (Namur), <a href="#">les Grosses Légumes</a> (Gaume), <a href="#">Topino</a> (Bxl), <a href="#">Efarmz</a> (Bxl), <a href="#">Paniers Verts</a> (Liège), <a href="#">Hartenboer</a> (Flandres), etc.</li> <li>• Cafés, restaurants et tourisme : <a href="#">Wallonie des saveurs</a>, <a href="#">Bistrots de terroir</a>, etc.</li> </ul> </li> <li>• Associations : <a href="#">Bioforum</a>, <a href="#">Natagora</a>, <a href="#">Cuestas</a>, <a href="#">Faune et Biotope</a>, <a href="#">Nature et Progrès</a>, <a href="#">Mouvement Terre en Vue</a>, etc.</li> <li>• Autres : <a href="#">Service de Remplacement Agricole</a>, <a href="#">Agricall</a>, etc.</li> </ul>
<b>Contexte législatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incertain (révision de la PAC)</li> <li>• Incomplet (pas de statut pour installation nouveaux agriculteurs hors cadre familial, pas de statut d'installation-transmission, etc.)</li> <li>• Très/trop strict (normes sanitaires, bail agricole, etc.) et</li> </ul>

	manque de conseil de terrain en amont des contrôles
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter le Contexte législatif                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander les adaptations pour petites structures au niveau européen</li> <li>• Développer un statut d'installation-transmission (hors cadre familial)</li> <li>• Réserver/inciter emplacements de marchés pour locaux</li> <li>• Certifications, labels, etc.</li> </ul> </li> <li>• Accès à la terre                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme du bail agricole (exemple du bail environnemental français)</li> <li>• Elaborer une politique d'installation sur les terres communales, Réserve foncière Région Wallonne, Cartographie Luxembourgeois, etc.</li> </ul> </li> <li>• Formations                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter formations pour adultes à la pluralité des métiers</li> <li>• Augmenter formations pratiques au maraîchage biologique</li> <li>• Elaborer outils pour estimation des coûts</li> </ul> </li> <li>• Distribution                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rayons produits locaux sans marges arrières marges à négocier vs label</li> <li>• Garantie d'écoulement si respect cahier des charges</li> <li>• Régulation progressive à préparer avec la grande distribution (mètres de rayonnages/quotas)</li> <li>• Continuer les appels à projets hall relais. Mieux vaut un appel à projet continu (ou du moins régulier) afin d'éviter des vagues de projets mal ficelés (effet d'annonce)</li> <li>• Développer points de dépôts dans les écoles et gares, le long des axes routiers principaux, etc.</li> <li>• Actualiser recensement de l'offre (DGARNE, APAQ-W, etc.)</li> <li>• Diffuser informations sur marchés de détail, marchés publics, normes accueil du public, attentes des franchisés. Diffuser points de vente locaux dans les journaux et sur les sites des communes.</li> </ul> </li> <li>• Soutien RH : commerciaux pour collectifs de producteurs</li> <li>• Envisager des systèmes de garanties pour crédits (afin de pouvoir prendre en compte valeur transformée des produits, etc.)</li> </ul>
<b>Possibilités d'actions citoyennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GAA : Le <a href="#">RCR</a> (Wallonie), le <a href="#">réseau des GASAP</a> et le <a href="#">Début des Haricots</a> (Bruxelles) peuvent vous aider à lancer des projets de groupes alimentaires et de potagers collectifs, paniers, acheter en circuit court et/ou local</li> <li>• Garanties participatives</li> <li>• Finance citoyenne</li> </ul>
<b>Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude sur les dispositifs alimentaires locaux (2011)</li> <li>• Circuits courts et commercialisation (2009)</li> <li>• Bail environnemental français (2005)</li> <li>• Cahier des charges pour denrées non-sensibles en Flandre</li> <li>• Prix juste : Réseau des GASAP, Agricovert, Crédal</li> </ul>

### 3. INCITANTS, AVANTAGES ET INCONVENIENTS

Ces dernières décennies la taille moyenne des exploitations agricoles et le nombre d'intermédiaires ont graduellement augmenté, avec le soutien de la politique agricole commune. Les économies d'échelle et les avantages comparatifs poussent en effet à la spécialisation. Pourquoi donc vouloir produire (et transformer) à petite échelle et commercialiser en circuits courts ?

Certains souhaitent travailler avec plus d'**autonomie**.

D'autres n'auraient **pas assez de capitaux** pour s'organiser autrement. Dans la commune de Rotheux par exemple, le prix de la terre agricole dépasse 26 000 euros l'hectare. En comptant le capital foncier (terres, améliorations foncières, bâtiments et quotas de production) et le capital d'exploitation (cheptel vif, cheptel mort et capital circulant), « l'ensemble des capitaux engagés dans une exploitation agricole s'élève en moyenne à un peu plus d'un million € en 2008 » (ADE 2010).

D'autres encore **cherchent une solution** à une situation problématique sur le marché conventionnel. En Wallonie, une ferme disparaît tous les semaines. 50 % des agriculteurs wallons ont disparu en 20 ans et cela va continuer : 55 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et on compte 10 arrêts pour 2 reprises. On se souvient des producteurs laitiers déversant leur lait dans les champs plutôt que de le vendre à perte. Leur situation ne va pas aller en s'améliorant avec la réforme de la PAC. Le revenu des agriculteurs wallons varie entre 3 et 7 euros de l'heure (FJA, 2008). Certains estiment même que : « si on devait compter ce qu'on dépense et le temps qu'on met, on irait tous pointer au CPAS ».

Le **retour à l'hectare** est nettement plus important dans les fermes travaillant en CSA (Community Supported Agriculture) que dans les fermes conventionnelles (Duffy, 2005)<sup>8</sup>. Malgré cela, 50 % des travailleurs estiment que leur revenu n'est pas équitable.

Il est donc d'autant plus important de se poser la question de l'intérêt économique des circuits courts en tenant compte non seulement des prix et des **marges** mais également des **coûts** et des bénéfices ; ainsi que des incitants tels que le **partage du risque**, l'apport de l'**échange d'information** et les avantages en terme de **gestion**.

Enfin, les nombreuses **externalités positives économiques sociales et environnementales** et leurs impacts en termes d'emploi ainsi que de dépenses publiques sont essentielles à prendre en compte pour avoir une vision d'ensemble de la situation et de son importance.

<sup>8</sup> Il n'existe pas en Wallonie, d'information statistique représentative de la situation économique des producteurs travaillant en circuits courts. Beaucoup d'assertions sont donc considérées comme vraies sans véritables fondements. Bien que leur situation dépend de circonstances spécifiques (telles que le climat, la densité de population, etc), nous devons donc nous baser sur des études réalisées dans d'autres cadres. L'étude de Duffy a été réalisée aux Etats-Unis, où la spécialisation en monocultures à grande échelle est beaucoup plus poussée qu'en Belgique et le retour à l'hectare devrait donc être supérieurs (économies d'échelles, avantages comparatifs, etc.). L'écart entre les CSA et l'agriculture conventionnelle devrait donc être encore plus important en Belgique.

## 1. Forces et faiblesses des circuits courts en Wallonie

Les avantages et inconvénients de la commercialisation en circuits courts pour les consommateurs, les producteurs, et la société sont synthétisés<sup>9</sup> dans les tableaux 1 et 2. Ces forces et faiblesses concernent six domaines : les ressources, le marché, l'organisation, la durabilité, le sens et les règlements. Les éléments principaux sont indiqués en gras.

Les avantages et inconvénients varient selon les filières de vente. La vente à la ferme, par exemple, implique de fortes marges mais une consommation de temps et d'énergie importante. Les différentes filières sont plus ou moins adaptées aux conditions locales. Elles sont parfois complémentaires.

Les **avantages** évoqués concernent principalement la qualité, la transparence, la convivialité (surtout pour les consommateurs) et la diversification. Le choix et le **sens** attribués à la démarche sont essentiels. On peut parler de la mission.

Toutefois, quand ils commercialisent leurs produits en circuits courts, les **producteurs internalisent le travail des intermédiaires** habituels. Afin de récupérer les marges correspondantes, outre la production, ils doivent également se charger du travail de :

- 1) Information (identifier les partenaires commerciaux, les produits, leurs prix et leur qualité....)
- 2) Négociation (déterminer les termes des contrats)
- 3) Transformation
- 4) Présentation des produits (terre sur les carottes, packaging...)
- 5) Marketing et vente
- 6) Logistique et acheminement
- 7) Enforcement (assurer le respect des contrats)
- 8) Gestion (administrative, comptable)
- 9) Planification (stratégie à moyen et long terme)

Les producteurs doivent réunir l'ensemble des **informations, des compétences ainsi que des capitaux nécessaires à chacune de ces étapes** (coûts fixes et coûts variables). Les circuits courts nécessitent donc une approche transversale et plurisectorielle.

Les **inconvénients** concernent avant tout le matching offre-demande (manque d'information, organisation), la pérennité (rotation, structuration) et pour les producteurs, la diversité des métiers ainsi que l'accès aux ressources (capital, travail, compétences...). Ces difficultés sont concrètes. Elles sont rencontrées dans le court terme. Elles relèvent de l'**opérationnalisation**. Leur multiplicité souligne qu'un travail important est à faire pour renforcer l'offre.

<sup>9</sup> Cette synthèse est basée sur une revue de la littérature, voir bibliographie.

Tableau 1: Avantages des circuits courts durables et locaux

		Consommateur	Producteur	Société (externalités positives)
Resources	-Economique/ Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Economies sur les autres segments de la chaîne</li> <li>+ d'indépendance p/r quotas et subsides EU</li> <li>Moins d'investissements lourds ?</li> </ul> <p>Et parfois...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Payement immédiat /à l'avance</li> <li>Emploi pour le conjoint</li> <li>Engagement sur la durée des consommateurs</li> <li>Moins de coûts de transports ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamisation économique</li> <li>Création et maintien d'<b>emploi</b></li> <li>Création de valeur sur des actifs immatériels</li> <li>Valorisation des savoir-faire locaux</li> <li>Moins subsidiées ?</li> </ul>
Marché	Offre Demande	<ul style="list-style-type: none"> <li>Spécificité (produits non disponibles dans circuits traditionnels, qualité gustative et nutritive)</li> <li>Redécouverte (produits de terroir, légumes oubliés, variétés de goûts)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existe demande de produits différents</li> <li><b>Diversification</b> des revenus donc diminution du risque</li> <li>Facilite transformation sur place (-&gt; valeur ajoutée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Innovation</li> </ul>
	Information	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Transparence</b> -&gt; sécurité (produits, modes de production, de commercialisation, traçabilité)</li> <li>Amélioration connaissances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration connaissances des attentes</li> <li>Image</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation</li> </ul>
Organisation	Contact direct	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Convivialité</b> de proximité, aspect loisir</li> <li>Lien avec le producteur</li> <li>Qualité du service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien avec le consommateur</li> <li>Valorisation travail et savoir-faire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cohésion sociale</li> <li>Dynamisme territorial</li> </ul>
	Choix/ Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Choix</b> répartition VA/soutien au producteur</li> <li>Organisation décentralisée, légère</li> <li>Positif car souci d'autogestion</li> <li>Sécurité alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réappropriation des marges</li> <li>+ d'autonomie par la diversification de la clientèle</li> <li>+ d'autonomie décisionnelle, technique, économique (choix de modèle de production)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la dépendance aux importations et amélioration de la balance commerciale</li> <li>Augmentation densité du réseau de distribution</li> <li>Relocalisation économie et emplois</li> </ul>
Durabilité	Qualité du produit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Saveur</li> <li>Fraîcheur</li> <li><b>Qualité nutritionnelle</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication</li> </ul>	
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alimentation saine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Refus de certains intrants</li> <li>Rythme ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration <b>santé</b></li> <li>Diminution obésité</li> </ul>
	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éco-responsabilité</li> <li>Respect des saisons -&gt; Moins de frigos</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins d'emballage</li> <li>Respect des sols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection biodiversité</li> <li>Respect des sols, végétaux/animaux,</li> <li>Moins d'emballage</li> <li>Moins de transport ?</li> <li>Diminution empreinte écologique ?</li> <li>Moins de CO2 ?</li> </ul>
Autre	Sens	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valeurs morales</li> <li>Authenticité</li> <li>Valorisant</li> </ul> <p>Et parfois...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cohérence avec réflexion globale</li> <li>Revendication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valeurs morales</li> <li>Valorisant</li> </ul> <p>Et parfois...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Levier pour susciter la réflexion, l'engagement citoyen et politique</li> </ul>

Tableau 2: Inconvénients des circuits courts durables et locaux

		Consommateur	Producteur	Société (externalités négatives)
Ressources	Economique/Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût ?</li> <li>Public ayant des revenus moyens à élevés et/ou ayant un niveau de formation élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rentabilité faible (maraîchage)</li> <li>Salaires peu élevés et fluctuants</li> <li>Diversité des métiers -&gt; diversité des coûts</li> <li>Difficulté d'estimation des coûts</li> <li>Problèmes de trésorerie</li> <li>Apparition de gros producteurs concurrents dans la niche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de faillites</li> <li>Difficulté de contrôle fiscal</li> </ul>
	Investissements		<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité des métiers-&gt; diversité des investissements en équipement (véhicule adapté, lieu de vente/transformation...)</li> <li>Investissements et amortissements très importants et à très long terme (se débarrasser de ses dettes précédentes avant de passer en bio, etc.)</li> <li>Problème d'accès aux capitaux et crédits</li> <li>Accès à la terre difficile</li> </ul>	
	Compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin de compétences formelles et informelles (gestion de groupes, animation, comptabilité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Diversité de métiers:</b> production, logistique, transformation, commercialisation, vente, communication</li> <li>Manque de formation (initiale ou continue), d'accompagnement technique</li> <li>Contexte de perte de savoirs traditionnels</li> </ul>	
	Offre-Demande	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Offre insuffisante</b> dans certaines régions</li> <li><b>Régularité</b> (pénurie en hiver, surproduction en été)</li> <li>Pérennité de l'offre Et parfois...</li> <li>Distance ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Creux périodiques de la demande, saisonnalité</li> <li>Consommateurs plus exigeants (parfois)</li> <li>Volumes (pour collectivités)</li> <li>Eloignement géographique des clients (demande concentrée en ville)</li> <li>Pas de « patriotisme » alimentaire</li> </ul>	
	Information	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visibilité de l'offre</li> <li>Confusion entre les concepts</li> <li>Confusion entre les labels/étiquetages</li> <li>Manque d'info des publics précarisés sur qualité alimentaire</li> <li>Image luxueuse</li> <li>Méconnaissance des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de labels en Wallonie</li> <li>Faible mutualisation des informations sur les démarches à suivre ?</li> <li>Manque de connaissances AFSCA ?</li> </ul>	
	Gamme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suppose des changements d'habitudes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restreinte</li> <li>Peu de produits transformés</li> <li>Produire denrées normalisées (calibre...)</li> </ul>	
Marché	Structuration	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Rotation</b> au sein (et entre) des groupes</li> <li>Risque de fatigues des porteurs et des motivations</li> <li>Risque de tensions entre les personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu d'organisation de l'offre</li> </ul>	
	Temps	<ul style="list-style-type: none"> <li>Et parfois...</li> <li>Temps pour les courses</li> <li>Temps de préparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charge de travail « chronophage »</li> <li>Faire reposer les terres plusieurs années avant de passer au bio</li> </ul>	
Autres	Règlements		<ul style="list-style-type: none"> <li>Bail à ferme problématique</li> <li>Investissements conséquents (AFSCA...)</li> <li>Pas de couveuse pour les transformateurs (AFSCA)</li> <li>AFSCA met en danger des pratiques traditionnelles de transformation (lait cru...)</li> </ul>	

## 2. Récupération des marges

La récupération des **marges** incite les producteurs à vouloir maîtriser l'entièreté de la chaîne de production. Les marges pratiquées vont de 20% (pain livré) à 100% du prix d'achat (légumes fais très périssables) dans le cas d'un seul intermédiaire (Saveurs Paysannes). En circuit long, Selon l'Observatoire des Prix Français, seul un tiers du prix de vente du lait revient au producteur (2011). L'éleveur gagne lui 16,4% du prix d'achat du jambon cuit vendu en grande surface (Saveurs Paysannes). La part des producteurs diminue depuis la crise de 2009.

Dans la même logique, écouler des **produits transformés** permet aux producteurs de gagner une marge plus importante, au prix de travail et d'investissements conséquents. Cela peut permettre de fournir un revenu complémentaire pour un membre de la famille, typiquement les conjoints des producteurs. Cela s'observe notamment dans les produits laitiers. Seule une fraction de la production est concernée, la transformation étant intensive en main d'œuvre. En France, 26% des producteurs travaillant en circuit court pratiquent une activité de diversification complémentaire, contre 8% des autres<sup>10</sup>.

En outre, **valoriser la spécificité** de son produit permet d'en tirer un prix plus important (Exemple 2). Les producteurs de bœuf biologique, par exemple, ne peuvent valoriser leur viande au prix « bio » si elle a été en contact avec de la viande non-bio (à l'abattoir, à la découpe, etc.).

### Exemple 2 : Le (juste) prix des légumes

Les producteurs maraîchers wallons éprouvent des difficultés à **calculer leurs prix de vente en fonction de leurs propres coûts**, ce incluant leur rémunération. Ils ne comptabilisent en général pas leur temps de travail (et encore moins le travail administratif, la comptabilité, les livraisons...).

Ils manquent de références. Leurs prix de vente sont donc généralement alignés, soit sur les prix d'une centrale d'achat belge, soit carrément sur le marché français de Rungis, dont les produits viennent de toute l'Europe. Hors, les coûts dépendent de la situation géographique (type et durée de production), de la qualité des sols, de la température de l'année, de la mécanisation, de l'échelle et de la spécialisation, de l'usure des sols (...) et les charges sont composées en grande partie du coût de la main d'œuvre qui varie fortement selon les pays (à titre d'exemple, 60 à 70% du prix des pommes).

En circuit court, les maraîchers peuvent plus facilement **valoriser la spécificité** de leur produit. Ainsi, les producteurs d'Agricovert établissent au sein de leur coopérative deux prix d'achats, variant selon l'échelle de production (les coûts sont relativement plus importants sur des petites surfaces de production).

<sup>10</sup> C. Barry, bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires, 2010.

### 3. Coûts fixes et coûts marginaux

Bien qu'une partie conséquente des marges en filière longue soient accaparés par les intermédiaires, se charger des activités qu'ils prennent habituellement en charge implique des coûts spécifiques. Maîtriser l'entièreté de la chaîne de production et de commercialisation implique de nombreux **coûts supplémentaires** liés aux normes d'hygiène, à la conservation, la logistique et la commercialisation (voir le point 2.3). Ces coûts sont à déduire du chiffre d'affaire pour obtenir le bénéfice. Pourtant, certains coûts ne sont souvent pas pris en compte par les producteurs (Exemple 2)<sup>11</sup>.

Vendre ses produits en circuit court représente des coûts marginaux (le nettoyage, les emballages, l'essence pour livrer des commandes à domicile, etc.) et des coûts fixes (une camionnette, une chambre froide, un magasin à la ferme, un stand, les machines nécessaires au nettoyage, à l'emballage, etc.). Vendre des paniers par internet, par exemple, demande de créer un site adéquat. C'est un coût fixe, qui ne varie pas selon la quantité de produits effectivement vendus. Le coût de ce site doit être payé par les paniers qu'il permet de vendre.

En outre, les coûts **varient selon les filières** de commercialisation. Être présent plusieurs jours par semaine sur un marché, par exemple, représente un travail important et empêche de faire autre chose pendant ce temps, au contraire de la vente sur champ. Les pertes dues aux invendus sont plus importantes quand les **produits** sont plus périssables.

**Multiplier ses filières de commercialisation veut dire multiplier ses coûts fixes.** Il faut que le revenu par unité vendue en vaille la peine, ce qui veut dire qu'il faut atteindre une taille minimale pour être rentable. Multiplier les filières de commercialisation permet toutefois aux producteurs de diversifier les risques, répond aux attentes et aux habitudes de la diversité des consommateurs.

### 4. Partage du risque

**Certains circuits courts permettent de partager le risque entre les producteurs et les consommateurs. Plus l'activité est risquée et/ou plus les producteurs sont averses au risque, plus ces filières courtes sont intéressantes pour les producteurs.**

---

<sup>11</sup> Il n'existe pas, à notre connaissance, de comparaison globale du chiffre d'affaire et des coûts rencontrés par les producteurs en circuit long et court et donc de leurs revenus respectifs. Le Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification agricole (CERD) a reçu mandat d'élaborer un référentiel pour évaluer la performance technique, économique, sociale et environnementale des circuits courts sur cinq familles de produits (produits à base de lait de vache, vente directe de viandes bovine et ovine, porc/charcuterie, volailles de ferme, fruits et légumes) en France. Des données ont été récoltées afin d'évaluer l'impact de la commercialisation en circuits courts sur le chiffre d'affaire de près de 400 producteurs. Les résultats seront disponibles en octobre 2013. Les conclusions seront limitées par l'absence des exploitants ayant abandonné leur activité de l'échantillon et l'invisibilité de certains coûts.

Certains circuits courts permettent aux producteurs de sécuriser leurs revenus. L'établissement de **prix** négociés à l'avance réduit l'incertitude sur les prix de vente. De plus, Le contenu d'un panier vendu à prix fixe peut être adapté par les producteurs selon la production effective. En outre, La transformation permet parfois de s'éloigner d'un marché volatile. Ainsi, les fromages et crèmes ont l'avantage de se vendre à un prix moins volatile que le lait.

De même, l'éventuelle élaboration de contrats sur du moyen ou long terme réduit l'incertitude sur les **quantités** vendues. De plus, les groupements d'achats (voir lexique) sont « souvent flexibles, ils absorbent certains surplus, acceptent les baisses de production » (Minet 2003). Ils permettent de lisser quelque peu l'effet de la variabilité de la production. Toutefois, dans d'autres filières, les quantités vendues sont plus incertaines. Ainsi, l'affluence sur un marché dépend du climat.

Il arrive que le **risque** agricole (risque de production, climatique, maladies...) soit **entièvement partagé** par les consommateurs. C'est le cas dans les AMAP. Le prix du panier est calculé à l'avance en fonction des coûts requis et non pas de la production effective. Ce partage du risque est particulièrement intéressant pour les nouveaux producteurs n'ayant pas encore accumulé une longue expérience.

Toutefois, cette règle n'est **pas toujours appliquée**. Elle suppose une totale confiance des consommateurs envers le producteur. En théorie, le producteur n'est pas incité à l'effort, son revenu étant garanti quelle que soit la production effective. Des contrats inspirés des modèles de « share-cropping<sup>12</sup> » pourraient être alors des solutions de partage de risque intermédiaires. Celles-ci seraient plus « rationnelles » économiquement bien qu'en contradiction avec les motivations solidaires des circuits courts. Cependant, dans les faits, les producteurs concernés achètent bien souvent des produits à leurs frais pour compléter les paniers quand ils subissent des pertes importantes.

## 5. Coûts de transactions et asymétries d'information

**Travailler sans intermédiaires augmente les coûts de transaction pour les producteurs. La répétition, la confiance et la vente groupée permettent de répartir ces coûts.**

Outre les coûts monétaires, se charger du travail de commerce habituellement dévolu aux intermédiaires requiert du temps, de l'énergie et une organisation supplémentaires. S'informer, acquérir les compétences nécessaires, trouver les partenaires commerciaux, négocier les termes de l'échange et en contrôler le respect sont des **coûts de transaction**. Ces actions ont un coût d'opportunité en termes d'énergie, de temps et d'argent. De plus, la commercialisation et la production requièrent une charge de travail particulière au même moment. Ces coûts de transaction sont peu souvent quantifiés et encore moins anticipés par les producteurs (voir chapitre 2.3). Pourtant, le nombre de transactions commerciales est beaucoup plus important quand on travaille en circuits courts.

<sup>12</sup> Contrats de location de terrains agricoles où le prix est en partie fixe, en partie fonction du rendement. La partie variable permet de répartir le risque de production entre le locataire et le propriétaire. La partie fixe peut être comprise comme une incitation à l'effort (diminuant l'intérêt de contrôle pour le propriétaire).

Toutefois, les **coûts de transaction diminuent avec la régularité** des achats ainsi que la vente à des **groupes** (répartition du coût fixe). Ils diminuent également avec les **liens de confiance** que permet la commercialisation en filière courte (en occasion, on préfère acheter la voiture d'un proche plutôt que celle vendue sur internet). En outre, les motivations des consommateurs et la pluralité des échanges au sein des groupes (commerciaux, sociaux, culturels...) font que tous ne regardent pas la recherche et l'échange d'information comme des coûts.

Ces coûts de transaction **augmentent avec le degré d'incertitude** qui concerne la qualité, la quantité, le prix, et la demande. Les critères de santé, sociaux, éthiques et écologiques dépendent du mode de production mais ne sont pas visibles. Les asymétries d'information sont donc importantes pour les produits alimentaires car la qualité n'est pas liée à l'apparence du produit. Dans une optique d'adaptation vers d'autres secteurs, il faut noter que les coûts de transaction **croissent avec la spécificité des ressources** impliquées dans la transaction (l'information relatives aux ressources rares est plus difficile à obtenir ; Les coûts de transaction sont relativement plus importants s'ils ne peuvent se répartir sur des transactions fréquentes).

## 6. Gestion

Le meilleur échange d'informations en circuits courts peut permettre **d'adapter la production à l'avance**, ce qui diminue le risque d'invendus.

De plus, les payements anticipés (ou immédiats) permettent de constituer un fond de **trésorerie** et d'éviter d'éventuellement des coûts financier (autonomie financière du producteur).

Enfin, la **diversification** des canaux de commercialisation permet aux producteurs de multiplier leur nombre de clients, ce qui **diminue le risque de défaut et accroît leur pouvoir de négociation<sup>13</sup>** face aux grossistes et autres intermédiaires.

## 7. Externalités

**Les circuits courts sont source de nombreuses externalités positives ainsi que d'effets multiplicateurs.**

Quand l'action d'un agent économique affecte la productivité des entreprises, on parle **d'externalité de production**. C'est le cas lorsqu'une entreprise de produits chimiques en amont pollue une rivière et affecte l'activité de l'entreprise piscicole qui se trouve en aval. Similairement, les externalités de **consommation** affectent l'utilité des autres agents.

Les externalités non pécuniaires ne sont **pas prises en compte** dans l'analyse économique classique. Pourtant, le comportement privé défini par l'équilibre de marché n'est pas socialement optimal. En présence d'externalités négatives, les coûts globaux sont sous-

<sup>13</sup> Le CERD considère qu'il faut éviter d'avoir un client représentant plus de 20% de son chiffre d'affaire.

estimés et les bénéfices surévalués<sup>14</sup>. Au contraire, dans le cas d'externalités positives (bilatérales), il est intéressant d'augmenter la production. Ainsi, dans le cas d'un producteur de pommes et d'un apiculteur, plus de pommes alimentent plus d'abeilles, qui répartissent plus de semences. Plus pragmatiquement, une agriculture respectueuse des sols et de l'environnement bénéficie à chacun, au contraire de l'utilisation massive de pesticides.

Coût/bénéfice social = coût/bénéfice privé + coût/bénéfice imposé aux autres agents

Différentes **solutions** permettent théoriquement de tendre vers un équilibre optimal. Les défenseurs **des interdictions et des incitants** s'opposent, comme ce fut le cas il y a quelques années au sujet d'utilisation de désherbants dans les cultures de maïs. Les incitants peuvent être les suivants :

- Taxation Pigouvienne (taxer l'entreprise qui pollue). La taxe doit être calculée à partir du coût marginal ce qui pose des problèmes d'équité (les comportements extrêmes étant plus problématiques).
- Créer un marché pour l'externalité (quotas de CO2...).
- L'intégration verticale des deux entreprises permet de maximiser la somme de leurs utilités. Dans l'exemple usine chimique et pêche, des travailleurs enlevés en amont seront plus productifs en aval.
- Les bénéficiaires et les victimes des externalités peuvent négocier des accords mutuellement avantageux qui permettent d'optimaliser l'allocation des ressources. Ainsi, une entreprise peut par exemple utiliser la chaleur dégagée par une entreprise pour produire de l'énergie (économie endogène).

Toutefois, la **mise en œuvre** de ses solutions **est fortement restreinte** par l'accès limité à l'information. En outre, elles sont souvent perçues comme très **interventionnistes**.

En consommant en circuits courts, les consommateurs **valorisent volontairement une partie des externalités** induites par leurs choix de consommation. Ils acceptent de prendre en charge un coût additionnel (effort, temps, coût monétaire, risque) afin de tendre vers un modèle qu'ils estiment meilleur pour la société dans son ensemble. « La consommation est progressivement devenue « responsable », en ce sens qu'elle n'est plus uniquement centrée autour du rapport « qualité-prix », mais où chaque consommateur prend en compte l'équité, l'environnement et les droits dans ses actes d'achat » (Dupont 2010). Les circuits courts regorgent d'externalités positives : ils affectent positivement l'utilité (et la productivité) d'agents qui n'y prennent pas directement part (Tableau 1).

Les **effets multiplicateurs** sont des effets en chaîne : Les produits de circuits courts durables et locaux sont intensifs en main d'œuvre, c'est une source d'emploi, donc de consommation locale, etc.

<sup>14</sup> A titre d'exemple, le coût social de la pollution augmente avec l'aversion au risque (la pollution et le réchauffement climatiques étant liés à une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes) et diminue avec l'élasticité de substitution inter-temporelle (plus une personne s'intéresse à la qualité de vie de ses descendants, moins elle aura tendance à polluer).

Leur impact se joue sur le **long terme**. Cela multiplie la difficulté de la quantification de l'impact positif potentiel du développement des circuits courts durables et de proximité sur l'économie wallonne.

#### Box 4 : 4 types de valeur ajoutée contribuent à construire une économie de proximité

- Une valeur ajoutée liée aux **produits**, qui ne sont plus anonymes car identifiés par leur origine géographique et sociale,
- Une valeur ajoutée **péphérique**, basée sur l'interaction entre production locale et services (tourisme, accueil...),
- Une valeur ajoutée **immatérielle**, relevant d'un renforcement de l'image, de l'identité et de la culture des territoires et de ses entreprises,
- Une valeur ajoutée **sociale**, fondée sur de nouvelles pratiques de solidarité entre producteurs et consommateurs, entre producteurs et collectivités...

Source : Réseau Rural Français (2012)

##### a. Effets environnementaux

L'impact des circuits courts sur l'environnement est **à priori considéré comme (très) positif** : pas d'importation d'agneau de Nouvelle-Zélande par avion, effet positif au niveau de la biodiversité (diversité des variétés, saisonnalité),.... L'analyse des forces et faiblesses ne relève que des avantages dans le domaine de la durabilité. La commercialisation en circuits courts a certainement un effet de conscientisation important pour les acteurs quant à la saisonnalité et aux conditions de production des produits. L'existence de petits producteurs impacte également le paysage.

Cependant, « des études ponctuelles ont montré que le bénéfice environnemental n'est **pas si évident**. (...) Si on prend en compte le taux de remplissage du mode de transport, les trajets de retours à vide, les circuits courts peuvent se révéler plus consommateurs en énergie qu'une filière longue bénéficiant d'économies d'échelle et d'une logistique optimisée » (Langhade, 2010). Ainsi, l'impact environnemental de l'importation d'agneau néo-zélandais serait plus que compensé par l'extensivité de l'élevage (Saunders et al 2006)<sup>15</sup>.

L'impact environnemental des circuits courts de proximité est **positif** quand la logique durable est mise en avant : dans le cas d'entretien de zone ouverte peu productive orientée vers l'élevage extensif, de diversité agricole, de mosaïque de milieux, de réseau écologique, d'une agriculture soucieuse de son environnement, de gestion maîtrisée des intrants, des déchets, etc. Les agriculteurs en circuit court respectent plus souvent les principes agro-

<sup>15</sup> En intégrant des facteurs comme l'utilisation d'eau et d engrais, les techniques de récolte, l'utilisation d'énergie, les modes de transports (et le type de carburant utilisé), la quantité de dioxyde de carbone absorbé lors de la photosynthèse, les procédures d'emballage de stockage, etc. cette équipe de l'université de Lincoln a estimé l'importation d'agneau Néo-Zélandais par bateau en Angleterre requiert quatre fois moins d'énergie que l'élevage local. Des résultats similaires ont été trouvés pour le lait (deux fois moins d'énergie) et les pommes (moins 60 %).

Pour une comparaison avec la France, voir les filières viande bovine et ovine en Nouvelle-Zélande, le dossier économie et élevage, septembre 2010.

écologiques et/ou biologiques. De même, les producteurs qui écoulent leur produit en circuit court sont plus soucieux que la moyenne de leur impact sur leur environnement.

### b. Dynamisme économique

**Choisir des produits de circuits courts durables de proximité, c'est choisir une production intensive en main d'œuvre, qui favorise la concurrence et réduit la dépendance aux importations.**

Les circuits courts sont intensifs en main d'œuvre. En Belgique, nous n'avons pas de données statistiques sur les exploitations agricoles qui commercialisent en circuit court. A titre de comparaison, en France, les exploitations vendant en circuit court utilisent 2,2 unités de travail annuel, les autres exploitations 1,4, alors que leur surface agricole utilisée est nettement plus importante (Barry , 2010). En Wallonie, 24.315 personnes, soit 17.778 unités de travail-année (UTA)<sup>16</sup>, exploitent 740.885 hectares, soit 41 hectares par UTA (Statbel). Un maraîcher fort diversifié peut travailler une surface d'un à deux hectares.

Similairement, plus de supermarchés veut dire moins de petits magasins indépendants. En Angleterre, l'ouverture de 93 hypermarchés a induit dans les deux ans une perte nette de 270 emplois dans le commerce de détail alimentaire dans un rayon de 16 kms autour de chacun de ces hypermarchés (NRPF, 1998).

En Belgique, le projet Citta Verde de Farceniennes a été refusé au motif qu'il « ne contribuait pas à renforcer l'attractivité des centres et risquerait d'avoir un impact négatif sur les commerces de proximité des entités voisines (...), risquerait d'avoir des effets néfastes sur la population locale en terme de cohésion sociale (...) ne contribuait pas réellement à la création de richesse. Le risque de pertes d'emplois étant dès lors aussi trop important par rapport aux emplois qui seraient créés »<sup>17</sup>.

Les circuits courts sont le pendant de la grande distribution. « En Belgique, les grossistes réalisent presque un quart (24 +) du chiffre d'affaire du secteur privé, hors secteur financier, agriculture et pêche. Par contre, ils emploient relativement peu de travailleurs et créent, proportionnellement à leur chiffre d'affaire, peu de valeur ajoutée. Le commerce de

### Exemple 3 : “How local foods can survive the supermarket onslaught”<sup>18</sup>

Le refus d'implantation de supermarchés dans l'East Suffolk a permis le maintien des petits commerces existants. Cette décision eu pour conséquence ultérieure l'expansion et la multiplication des emplois des producteurs, transformateurs, fournisseurs et vendeurs locaux ainsi que de l'augmentation du choix offert aux consommateurs, du nombre de menus locaux dans les pubs et restaurants, de l'innovation, de la coopération entre producteurs, de la cohésion et du sens de la communauté.

Source : Plunkett (2006)

<sup>16</sup> Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein sur une exploitation agricole pendant une année. Selon Eurostat, « la notion de «temps plein» renvoie au nombre minimal d'heures requis par les dispositions nationales régissant les contrats de travail ». Le travail par an est réputé être de 1 800 heures, soit 225 journées de travail de huit heures chacune.

<sup>17</sup> Réponse du Ministre P. Henry aux questions des Députés Desgain, Crucke, Kilic et des députées Cremasco et Salvi, posées lors de la séance publique du Parlement wallon du 24 février 2010.

<sup>18</sup> « Comment les systèmes alimentaires locaux peuvent survivre à l'assaut des supermarchés ».

gros se caractérise par une intensivité en capital plus élevée. Le commerce de détail, intensif en travail, est quant à lui le plus important en termes d'emploi » (Cornille, 2011).

De plus, les circuits courts permettent la multiplication des acteurs ce qui favorise la concurrence, dans un contexte de concentration. Dans le sous-secteur des produits alimentaires emballés, la part de marché des marques de distributeurs est passée de 26 à 31 % entre 2001 et 2009 (Cornille 2011). En 2009, les supermarchés, hypermarchés et hard discounters avaient une part de marché de 70 % du commerce de détail « alimentaire »<sup>19</sup>. En 2010, les supermarchés et hypermarchés représentaient 94.2% des surfaces de vente (Statbel).

En outre, les filières courtes réduisent la dépendance aux importations. Les grandes enseignes ont progressivement réduit le nombre de leurs fournisseurs en s'approvisionnant chez des producteurs de plus en plus grands, et de l'étranger. Les petites enseignes de grands distributeurs se réimplantent dans les centres urbains et concurrencent directement les petits indépendants. La grande majorité de ces petites enseignes sont des franchisés qui ont l'obligation d'acheter un pourcentage important des produits vendus dans la marque. Le pourcentage de produits locaux est infime. En Belgique, il est inconnu, en Angleterre, il représente 1 à 2 % des produits vendus (Plunkett 2006).

#### c. Dynamisme rural et territorial

Les filières courtes sont **causes et conséquences** de l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits de **terroir**. Ils participent à une certaine idée de **relocalisation** favorisée par les crises.

Ces circuits permettent aux systèmes économiques et sociaux locaux d'être plus solides, plus réactifs et de « rebondir » en cas de crise(s) : ils **sont source de résilience**. Ils sont une **déclinaison des démarches de transition**. « Pour faire face au triple défi du pic pétrolier, du dérèglement climatique et des crises économiques, nous sommes amenés à réinventer notre façon de vivre en société. Comment ? En mettant en place, ensemble, des initiatives de transitions locales et concrètes (potagers, habitats groupés, réseaux d'échange, monnaies complémentaires...), afin d'augmenter notre dépendance aux énergies fossiles, d'augmenter notre résilience face aux crises et de (re) créer du lien entre les individus et avec le vivant » (Deltae, 2012).

Tout comme la **labélisation** de productions locales comme les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) permet d'empêcher leur délocalisation (le Cantal ne peut pas être produit en Chine), les circuits courts de proximité permettent le **maintien d'activités** sur les territoires et l'augmentation de la densité du réseau de distribution.

Ils **valorisent les savoir-faire locaux** au contraire des supermarchés, à qui il est reproché d'être à la source de perte d'infrastructures et de compétences traditionnelles, de perte de caractères distinctifs et de l'identité des centres urbains et donc, de menace pour le tourisme.

<sup>19</sup> Le secteur du détail « alimentaire » inclut les produits alimentaires ainsi que les produits d'utilisation courante vendus en supermarchés.

Les producteurs, transformateurs et distributeurs locaux forment un **réseau**. Les commerces alimentaires commencent à petite échelle, avec des vendeurs de petite taille. Les magasins de détails et les services de proximité (banques, postes,...) sont à leur tour **interdépendants**. Ils sont sources d'**innovation**, de nouveaux produits et de nouvelles entreprises. « Le secteur de la petite vente au détail est un facteur clé dans l'**esprit d'entreprise**, l'emploi, les compétences, les économies locales, l'innovation et le réseau professionnel sophistiqué, ainsi que l'accessibilité aux biens et services vitaux, la diversité, l'inclusion sociale et les activités communautaires» (House of Commons, 2006).

On peut remarquer que certaines dynamiques existantes en circuits courts sont ancrées dans territoires **sous régionaux**. C'est le cas par exemple des Grosses Légumes en Gaume ou du groupe Colibri-Famenne...en Famenne ! Les **territoires à forte identité** semblent davantage développer les structures économiques solidaires ancrées localement. Dans cette optique, il serait intéressant d'identifier une carte d'identités territoriales des sous-régions wallonnes : La Gaume, le pays de Herve, le pays des Collines de Ath, la Hesbaye, la Famenne, la Picardie, etc.

#### d. Cohésion sociale

En supprimant les intermédiaires, les consommateurs et producteurs vont les uns vers les autres, se rencontrent et échangent de l'information. Les circuits courts permettent la création de **lien social** entre urbain ou néo-ruraux et ruraux. Ils sont « un moyen de pallier au cloisonnement des identités sociales : citoyen, consommateur, producteur » (ESS 2012). Le soutien aux producteurs locaux est une des premières motivations avancées par les membres de groupes d'achat. La confiance qui se crée alimente les échanges et la **durabilité** du lien. Au cours du temps, des formes innovantes de solidarité sont développées afin de faire face aux difficultés rencontrées par les producteurs.

De plus, les filières courtes permettent aux consommateurs de donner un **sens** à la consommation en y intégrant dans une recherche d'authenticité et de cohérence, les dimensions sociales, environnementales, de qualité, de convivialité ainsi que de proximité. Certains y voient même la source de gains de temps et d'épanouissement. Ils ont une dimension éducative.

En outre, les filières courtes permettent l'augmentation de l'autonomie des individus et l'**appropriation** de leur travail. Elles sont un levier pour susciter la réflexion, la participation et l'engagement citoyen. Elles « permettent aux individus d'investir de nouveaux espaces de gouvernance (...), la réappropriation de la société par les citoyens, (...) le renforcement de la démocratie » (ESS 2012).

#### a. Dépenses publiques

L'amélioration de la qualité des produits et de l'alimentation induit une diminution de problèmes de **santé** tels que l'obésité ou les problèmes cardiovasculaires, soit une diminution des dépenses étatiques.

En outre, la dynamisation économique et territoriale accroît le revenu des individus et crée de la **valeur ajoutée** locale. Elle augmente les recettes publiques : cotisation sociales personnelles, cotisations sociales patronales, impôts directs (personnes physiques,

cotisation spéciale de la sécurité sociale) et impôts indirects (TVA, accises). Elle diminue des dépenses publiques : revenu de remplacement, remise à l'emploi, etc.

### Box 5 : Circuits courts et cohésion sociale

La cohésion sociale est un **processus** qui fait appel à un sentiment d'appartenance et à une volonté ou à une capacité de vivre ensemble dans une certaine harmonie et repose sur des valeurs communes. Elle offre un moyen d'examiner les interdépendances entre la restructuration économique, le changement social et l'intervention politique. Elle s'est définie d'abord par des tendances en matière de craintes, de division et en même temps permet d'innover sur la façon de trouver des solutions. La dimension éthique est au cœur du processus et servira de repère lors des difficultés rencontrées.

La cohésion sociale apparaît aussi dans un **contexte** idéologique particulier qui privilégie le marché pour assurer la répartition des ressources et des pouvoirs, limite le rôle de l'État et met l'accent sur la liberté individuelle comme valeur fondamentale. L'État se retrouve non plus dans une posture de régulation et d'État-providence mais bien dans celle d'une nouvelle articulation entre le marché et la société civile.

Critères	Indicateurs généraux	Indicateurs spécifiques
Lien social	Interconnaissance	Relation producteurs/ consommateurs Relation structures et acteurs des CC Relation entre producteurs et entre consommateurs
	Confiance	Circulation de l'information
Réseau	Ressources humaines	Mutualisation des ressources du réseau
	Ressources territoriales	Plasticité du réseau Unité sociale du réseau
Participation	Engagement	Implication individuelle dans le réseau Implication du collectif dans le réseau
	Capacités	Des personnes Du réseau

Des **expériences** d'épiceries sociales, coopératives, groupements d'achats, tables-ouvertes ou restaurants associatifs montrent que les circuits courts peuvent apporter des **réponses** en matière de lutte contre les inégalités alimentaires, de création de lien social, de soutien aux agriculteurs fragilisés, de maintien et de dynamisation du tissu rural.

Extraits de Torch A. et al, 2012. Les indicateurs y sont détaillés.

## CIRCUITS COURTS COLLECTIFS



## 1. LES GROUPEMENTS D'ACHATS ALIMENTAIRES

### 1. Introduction

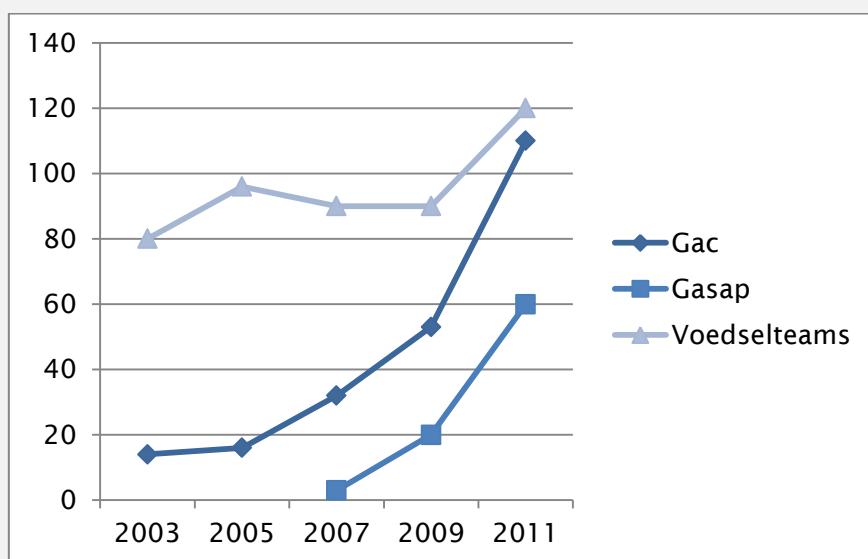
Les **groupements d'achats** sont des initiatives citoyennes. Ces groupes organisent périodiquement l'achat en gros de produits, principalement alimentaires, et les répartissent entre leurs membres, de dix à trente, parfois plus. L'activité repose sur le bénévolat et poursuit des buts non commerciaux : rendre accessible une nourriture de qualité, soutenir les producteurs de cette nourriture, nouer des liens ville-campagne... (Minet 2003).

En Wallonie, le GAC le plus ancien est né en 1978 à Mouscron. Entre 1983 et 2003, une trentaine de groupes disparaissent. Les disparitions sont plus nombreuses que les créations (Minet 2003). L. Minet ne dénombre que 14 groupes d'achats et 4 ou 5 dépôts de paniers en fonctionnement en Wallonie en 2003.

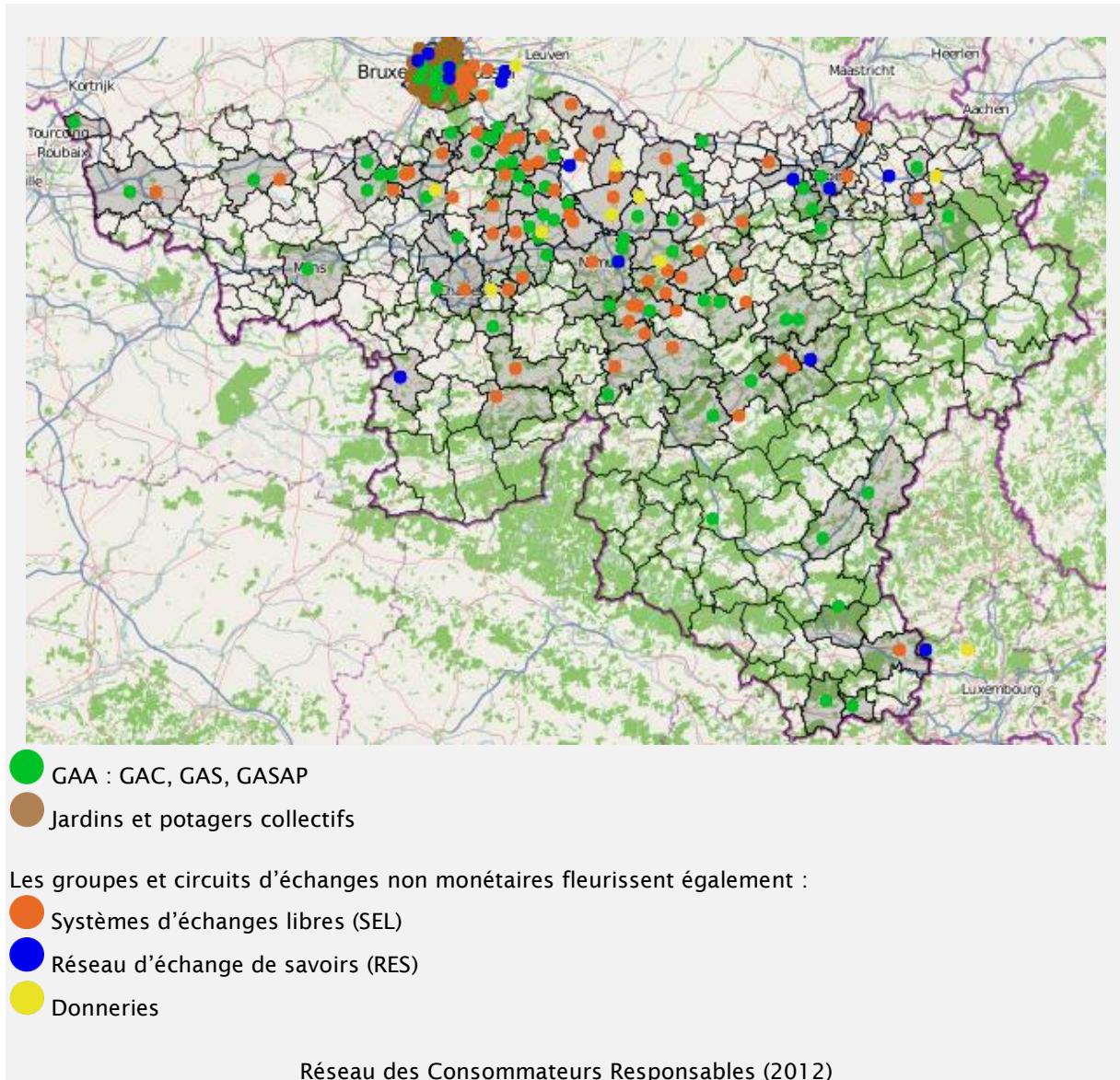
Cependant, depuis 2005, le mouvement prend de l'essor. **En Wallonie, le nombre de groupes double tous les deux ans !** Selon Saveurs Paysannes, des GAA existent **dans un quart des communes Wallonnes** (Figure 9). Cette proportion est inférieure en Province de Liège (17%) et en Province du Luxembourg (18%). En Brabant Wallon, 56% des communes comprennent au moins un GAA !

Toutefois, cette **évolution est moins importante que dans les autres régions**. A Bruxelles, les dépôts de paniers sont développés depuis les années 1990. Trois GASAP (voir lexique) se développent à Bruxelles en 2007...ils sont 60 en 2011 ! En Flandre, les Voedselteams démarrent en 1996 et sont 120 en 2011 (Figure 3)!

**Figure 8 : Evolution du nombre de GAA**



Source : Saveurs Paysannes (2011)

**Figure 9 : Répartition géographique des GAA**


Malgré cette évolution récente, l'opinion « qu'en Belgique, ça ne marche pas ! » reste répandue. Nous n'aurions ni la culture du goût<sup>20</sup>, ni celle de la collaboration. Les circuits courts relevant souvent uniquement de la sphère privée, il est difficile d'obtenir des informations fiables concernant leurs participants. Afin d'en savoir plus, l'Institut du Développement Durable (IDD) a mené en 2010 deux premières grandes enquêtes quantitatives concernant les GAA et leurs membres en Wallonie et à Bruxelles. Selon eux, la participation aux GAA est souvent la recherche d'une voie de sortie du système dominant, alternative mais pas forcément contestataire (Box 6).

<sup>20</sup> Des initiatives comme Brusselicious sont à cet égard intéressantes.

### Box 6 : Caractéristiques des GAA en Wallonie et à Bruxelles

En Belgique, la plupart des **groupes d'achats alimentaires** (GAA) sont nés très récemment. Ils comptent entre 10 et 20 ménages. Une majorité d'entre eux se réunissent régulièrement en dehors des livraisons, principalement pour discuter de l'organisation pratique du groupe, et dans une moindre mesure, du choix des producteurs et des produits. Ils sont plus ou moins organisés ou institutionnalisés. La plupart possèdent un compte en banque qui leur est propre, organisent les paiements à l'avance, et sont livrés par le(s) producteur(s) à un local permanent.

Le public des répondants est féminin (68%), jeune, actif (souvent à temps partiel), très peu ouvrier et très éduqué :

Age		Statut		Actifs		Education	
16-29 ans	13%	Au foyer	9%	16-29 ans	13%	Au foyer	9%
30-49 ans	60%	Prépensionné	8%	30-49 ans	60%	Prépensionné	8%
50-64 ans	26%	Chômeur	4%	50-64 ans	26%	Chômeur	4%
65 +	1%	Etudiant	1%	65 +	1%	Etudiant	1%

Ce qui **motive** le choix des produits réside principalement dans leur caractère local (production locale et variétés indigènes), leur goût, et dans une moindre mesure, leur prix. Les producteurs sont le plus souvent choisis en fonction de leur méthode de production et leur proximité géographique. Pour la grande majorité des répondants à l'enquête, les GAA sont une occasion de se positionner par rapport à la société et ses valeurs et de réfléchir activement à la construction, par le local, d'une autre société et d'une autre consommation. Ces répondants acceptent d'investir plus de temps pour en retirer des relations (et des produits) de qualité.

Les **discours** plus marginaux sont variés. Pour les « hédonistes », le plus important réside dans la qualité des produits (frais, sains, locaux). Les « alterlocalistes » sont soucieux de s'investir activement et bénévolement pour changer le local au travers des groupes d'achats (« Penser global, agir local »). Les « altermondialistes » sont plus militants, conscients de poser des actes pour la société, soucieux de bien distinguer les GAA du système traditionnel et opposés à toute forme d' « institutionnalisation ». Pour les « économies », les groupes d'achats représentent surtout un moyen de se procurer des produits de qualité à un moindre coût. Enfin, une minorité de déçus souhaiteraient davantage d'organisation et d'efficacité.

La plupart des personnes interrogées considèrent le niveau de **convivialité** en leur sein comme assez élevé. Celui-ci se manifeste par une participation active de la plupart des membres au fonctionnement du groupe, par des échanges informels de recettes et de bons plans, ou tout simplement par une bonne ambiance lors des permanences. Les groupes déclarant une convivialité élevée sont également les plus nombreux à participer à des activités parallèles.

Extraits de l'enquête sur les systèmes alimentaires locaux (Lefin et al, IDD 2010)

## 2. Analyse

L’Institut du Développement Durable (IDD) nous a permis d’examiner les réponses à deux enquêtes effectuées en 2010. La première enquête touche 27 GAA différents, soit 35 % des groupes répertoriés en 2009 par Saveurs Paysanne. La deuxième, complémentaire, détaille les réponses de 93 participants<sup>21</sup>. Nous les avons utilisées pour analyser **l’évolution de la création des groupes, des motivations et du public au cours du temps**.

### a. Description

Les deux échantillons sont composés de jeunes participants. La moitié des groupes répondants existent depuis deux années maximum au moment de l’enquête. Seuls 12 % des groupes indiquent avoir été créés plus de 5 ans avant l’enquête. Cette tendance se retrouve parmi les répondants à l’enquête individuelle. 50 % des répondants de groupes solidaires et un tiers des répondants de GAC déclarent participer à leur groupe depuis moins de deux ans au moment de l’enquête. 75 % des répondants individuels habitent dans des communes urbaines.

**Tableau 3 : Composition des échantillons**

	Enquête sur les groupes					Enquête sur les participants				Total
	GAC	GAS	GASAP	Centrale	Total	GAC	GAS	Autre		
<b>Nombre de répondants</b>	11	8	7	1	27	47	37	9	93	
<b>Durée moyenne (années)</b>										
D’existence du groupe										
4,2 1,4 2,6 23 3,7 2,3 1,8 4,8 2,3										
<b>% colonne</b>										
<12 mois 9 63 29 . 30 5 12 1 18										
13 à 24 mois 36 13 . . 19 10 9 1 20										
25 à 36 mois 27 13 57 . 31 17 8 1 26										
37 à 48 mois 9 . 14 . 7 44 3 . 14										
49 à 60 mois . . . . 0 3 . 3										
61 à 72 mois . . . . 2 2 . 4										
73 à 108 mois										
plus 18 . 100 11 1 . 2 3										
<b>inconnu</b> . 13 . . 4 1 3 4 5										

Les échantillons présentent certaines **limites** pour l’analyse statistique de l’évolution temporelle des GAA. La taille de l’échantillon est relativement faible. De plus, les données

<sup>21</sup> Données récoltées par l’Institut du Développement Durable dans le cadre d’une recherche Consensus financée par Belspo dans le cadre du programme Science for Sustainable Development (voir la Box 6).

ont été récoltées en un seul temps. En conséquence, les effets de cohorte (changement de contexte et des caractéristiques des nouveaux groupes au cours du temps) et des effets d'évolution (durée d'existence d'un même groupe) se mélangent sans que nous puissions les distinguer. En outre, nous n'avons pas d'information sur les groupes n'existant plus ou les participants ayant abandonné. Il est donc difficile de dissocier les causes et les conséquences de la pérennité des groupes analysés. Cet effet d'attrition pourrait par ailleurs biaiser la comparaison des groupes à travers le temps, les nouveaux groupes ne fonctionnant pas bien n'ayant pas encore eu le temps de disparaître.

Toutefois, il n'existe pas de données plus complètes. La seule **solution** pour affiner l'analyse quantitative, hors de la portée de cette recherche-action, consisterait à disposer de données en panel (suivi des mêmes groupes à travers le temps), ce qui demande une recherche spécifique.

b. Création des groupes

**Box 7 : Vers des initiatives individuelles**

Aucun des GAA étudiés n'est né à l'initiative d'un producteur. Le lancement d'un groupe d'achat venait d'abord de l'**initiative d'associations structurées**. Au cours du temps, des groupements de fait ont pris le relais, suivis d'individus plus isolés.

Cette tendance vers des **initiatives individuelles** est encourageante pour la dissémination des groupes. Cependant, la pérennité de ces groupes risque d'être plus faible, le partage des tâches et la rotation des énergies ayant été identifiés comme une des difficultés importantes rencontrées par les groupes.

Aujourd'hui, les GAA se multiplient par **essaimage**. Les séances d'information de groupes voisins, d'associations ou de producteurs permettent de cristalliser de nouveaux groupes.

Tous les groupes les plus anciens sont issus **d'associations**. Cette part diminue au cours du temps. Seul un groupe sur huit créés en 2010 revendique cette origine. Un tiers des groupes créés à l'initiative d'une association sont également hébergés par une association.

Entre 2005 et 2010, 22 % des groupes ont été créés autour d'un **groupe** existant, parfois suite à une séance de sensibilisation ou une séance d'information de producteurs. 30% ont été créés à l'initiative d'un voisinage. Le démarrage d'un groupe « sur base de personnes proches participant à des activités communes au sein du village » est cité par un des groupes répondant comme une « manifestation de convivialité ». 7 % des groupes ont été créés afin de répondre au manque de possibilité d'approvisionnement local.

Par ailleurs, la proportion de groupes créés à l'initiative d'un **individu** augmente considérablement au cours du temps. C'est le cas de 17% des groupes créés entre 2005 et

2010 et un quart des groupes créés en 2010. Ces dernières initiatives font souvent suite à une séance d'information (GAC voisin, association, ...).

**Le nombre de groupes « solidaires » est en très forte augmentation.** Ils étaient quasiment inexistant il y a quelques années. La moitié des groupes répondants créés en 2006-2007 et 88 % de ceux créés en 2009 se nomment « solidaires ». En 2010, 35% des groupes référencés en Wallonie et à Bruxelles étaient des GASAP. Tous les répondants s'appelant « solidaires » habitent en ville, 90% sont Bruxellois et une large majorité participent au réseau des GASAP. Les profils des répondants sont détaillés dans le tableau 3.

Depuis quelques années, les **projets commerciaux** prolifèrent également : The Peas, Biosain, Topino, Efarmz, Paniers Verts, etc. proposent de faire le lien entre consommateurs et producteurs locaux.

### c. Motivations

**Box 8 : Motivations des GAA**

Motivation	Prédominant parmi les	Remarques	Evolution
Identité alternative	Villes et groupes solidaires	Motivation principale	Sensibilisation en cours de participation (Elargissement du public)
Soutien aux agriculteurs locaux	Groupes solidaires	Est corrélé au revenu	Sensibilisation en cours de participation
Environnementales	Communes rurales, GAC		Stables
Santé	Communes rurales, GAC		Abandon Elargissement du public (Acculturation)

Au départ, les groupements d'achats (et anciennement les groupes économiques) étaient ancrés en milieu populaire et axés avant tout sur le prix et la qualité des denrées. Aujourd'hui, les GAA se concentrent dans les classes moyennes (très) éduquées et sont avant tout stimulés par à des **choix sociétaux**. Les motivations des répondants aux enquêtes touchent premièrement à leurs valeurs. L'environnement et le soutien aux agriculteurs locaux viennent ensuite à égalité. Ils sont suivis par la santé et la qualité des produits (tableau 4).

La proposition qui recueille le plus d'adhésion est « être membre d'un groupe d'achats, c'est aussi réfléchir à la construction d'une autre consommation et d'une autre société ». Les incitants liés à l'**identité « alternative »** sont plus importants en ville et particulièrement importants dans les groupes solidaires. Pour eux, être membre d'un GAA, c'est un système de valeurs, une forme de militantisme.

En ville, l'idée de « ne pas être passif mais co-acteur de son approvisionnement en nourriture » est légèrement plus importante dans les groupes solidaires. Elle touche plus les familles nombreuses. Les membres des groupes solidaires sont fort négatifs quant au temps requis pour faire leurs courses dans un groupe et critiquent la proposition « permet de ne pas se demander quoi cuisiner (...) facilite la vie ». Toutefois, ils sont fortement contre la proposition « si les magasins traditionnels ne vendaient que des produits locaux et de saison, les groupes d'achats perdraient leur raison d'être » (Q30), même si la variance est importante.

**Tableau 4 : Motivations individuelles**

Q	Motivation	Moyenne	GAC	GAS	Autre	Communes rurales	Villes
44	Etre membre d'un groupe d'achats, c'est aussi réfléchir à la construction d'une autre consommation et d'une autre société	3,35	3,15	3,54	3,66	2,95	3,47
40	Je participe à un groupe d'achats pour moins nuire à l'environnement.	2,74	2,47	2,81	3,88	3,00	2,59
31	Je participe à un groupe d'achats pour soutenir les agriculteurs locaux.	2,73	2,44	3,21	2,22	1,86	3,05
39	Un groupe d'achats, c'est donner la possibilité à tout le monde de pouvoir participer, s'intégrer dans un système de valeurs, une autre façon de penser.	2,20	2,06	2,35	2,33	1,68	2,31
23	Je participe à un groupe d'achats pour me garantir l'accès à des produits sains, bons pour la santé.	2,00	2,40	1,64	1,33	2,04	1,98
2	Ce que j'aime dans ma participation à un groupe d'achats, c'est de ne pas être passif mais (co-)acteur de mon approvisionnement en nourriture.	1,85	1,89	1,83	1,66	1,81	1,85
43	Etre membre d'un groupe d'achats, c'est une forme de militantisme.	1,44	0,87	2,10	1,66	0,86	1,55
4	Se retrouver avec des légumes qu'on ne connaît pas, les découvrir, etc. c'est un vrai bonheur.	1,37	1,59	0,94	2,00	1,86	1,20
25	Ce qui est important, c'est de pouvoir mettre un visage et des mains sur un produit, de savoir exactement d'où il vient.	1,35	1,46	1,37	0,66	1,86	1,21
30	Si les magasins traditionnels ne vendaient que des produits locaux et de saison, les groupes d'achats perdraient leur raison d'être.	-1,3	-0,57	-2,18	-1,55	-0,86	-1,44
24	C'est pour me procurer des produits frais que je participe à un groupe d'achat.	0,76	1,55	0,03	-,33	1,40	0,60

Sur une échelle de (-5 ; 5), données IDD 2010, enquête individuelle.

**Le soutien aux agriculteurs locaux** vient ensuite. A nouveau, cet incitant est essentiel dans les groupes solidaires. Similairement, ceux-ci placent la fidélité au producteur largement au-dessus de la recherche des meilleurs prix (Q 32). Cette différence est particulièrement marquée en ville et surtout à Bruxelles. Elle décroît avec le nombre d'enfants. Cette priorité semble donc être positivement corrélée au revenu moyen par membre du ménage.

Les motivations **environnementales** sont, elles, plus importantes dans les communes rurales. Elles prédominent dans les groupes les plus anciens. En ville, elles sont plus importantes parmi les groupes solidaires que les GAC. Elles prédominent chez les parents de deux enfants. Les membres des GACs cherchent des produits locaux et de saison avant tout (Q30).

Enfin, les incitants touchant à la **santé**, comme l'accès à des produits sains ou l'incitation à « manger mieux » sont plus importants dans les GACs et les communes rurales. De même, l'importance de savoir exactement d'où viennent les produits et de pouvoir y associer un visage importe plus à la campagne qu'à la ville. Le bonheur de découvrir des légumes qu'on ne connaît pas varie fortement selon les répondants. Il est plus important dans les communes rurales et bien moins dans les groupes « solidaires » (Q 4).

Cependant, le **label** ne semble pas intéresser les participants (Q28 ; moyenne -2,1), au contraire des méthodes de production. En effet, « un label ne veut pas dire grand chose. Pas nécessaire quand on connaît la personne et sa façon de travailler d'avoir un label sur le produit qu'on reçoit »<sup>22</sup> « Le label « bio » européen en est arrivé à protéger l'agriculture industrielle bio et ses entreprises de transformation. Leurs pratiques sont les mêmes que dans l'industrie de l'agro-alimentaire conventionnelle, simplement les intrants sont différents »<sup>23</sup>.

Les systèmes de **garantie participatifs** semblent donc être une option intéressante pour les circuits courts durables et de proximité. Ainsi, chez les Grosses Légumes, chaque producteur reçoit ½ journée par an des consommateurs, d'autres producteurs et membre des asbl du même réseau. « Le but de cette visite est de voir, expliquer, comprendre comment les légumes sont produits, notamment par rapport à la charte des Grosses légumes. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les techniques et les savoirs utilisés et leur éventuelle adéquation chez d'autres producteurs (et pourquoi pas dans le jardin des abonnés présents). C'est surtout une occasion d'échanges en toute confiance. A la suite de cette visite, le réseau établit une fiche de visites comprenant ce qui a été vu, discuté, interrogé et répondu dans un rapport (qui a le même contenu de base pour tous les producteurs) »<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> Commentaire d'un GASAP en complément de l'enquête individuelle IDD.

<sup>23</sup> [http://grosses.legumes.over-blog.com/pages/Systeme\\_de\\_Garantie\\_Participative\\_SGP-2581582.html](http://grosses.legumes.over-blog.com/pages/Systeme_de_Garantie_Participative_SGP-2581582.html)

<sup>24</sup> Ibidem.

#### d. Evolution des motivations

Le **prix** est un critère de choix des produits plus important dans les groupes les plus anciens. La **production locale** toujours le premier critère de choix des produits. Elle importe relativement moins dans les groupes de plus anciens. La **variété indigène** des produits est un critère de sélection plus important dans les groupes les plus récents.

**Tableau 5 : Critères de sélection (moyenne groupes)**

Durée	moyenne	1 an	2 ans	3-4 ans	>10 ans
<b>Sélection des produits</b>					
Production locale	3,72	3,7	4,0	3,7	3,0
Goût	3,33	3,3	3,4	3,6	2,0
Variétés indigènes	3,32	3,7	3,4	3,2	2,5
Prix	2,64	2,7	2,0	3,2	3,0
Label bio	2,25	2,3	1,4	2,7	2,5
<b>Sélection des producteurs</b>					
Méthodes de production	3,8	3,6	3,6	4,0	3,7
Proximité géographique	3,0	2,8	3,4	2,9	3,3
Relation personnelle	2,5	2,6	2,8	2,5	2,0
Difficultés financières du producteur	2,0	1,8	2,6	2,2	1,0
Déjà connu par d'autres groupes d'achats	2,1	3,0	1,6	2,1	1,0
Contact, communication	2,4	2,6	2,4	2,4	2,3

Sur une échelle de (0 ; 4), données IDD 2010, enquête groupes.

**Tableau 6 : Thèmes abordés lors des réunions**

Importance des thèmes abordés lors des réunions	1-2 ans	3-4 ans	>10 ans
Discussions autour de l'organisation pratique du groupe	Très imp.	Très imp.	Moyenne
Qualité/quantité/prix des produits	Imp.	Moyenne	Imp.
Les recettes, échanges de bons plans	Moyenne	Moyenne	Imp.
L'idéal de société auquel vous voulez correspondre, vos valeurs	Faible	Moyenne	Moyenne/imp.
Votre position dans l'espace public	Nulle/faible	Faible	Faible

Données IDD 2010, enquête groupes.

Au sein de chaque type de groupe, les incitants qui touchent à l'**identité** et neutralité quant à la comparaison des prix avec les grandes surfaces (Q 50) sont positivement corrélées à la durée de participation des membres. L'importance de la place accordée aux valeurs et à

l'échange d'information (recettes, bons plans) lors des réunions hors livraisons augmente progressivement.

Au contraire, l'importance de « **manger mieux** » est négativement corrélée à la durée de participation des membres.

Les **motivations environnementales**, elles, ne varient pas en fonction de la durée de participation.

**Trois explications différentes coexistent :**

- 1) L'élargissement du public
- 2) L'apprentissage des participants
- 3) L'abandon des non-convaincus

La corrélation négative entre l'importance de « manger mieux » et la durée de participation, par **exemple**, peut être due à l'élargissement récent des GAA à un public plus large (moins militant). Deuxièmement, cette motivation pourrait disparaître progressivement, une fois satisfaite, au profit d'incitants plus « altruistes ». La santé serait alors un critère d'approche pertinent afin de stimuler la multiplication des initiatives de circuits courts. Enfin, il apparaît que les incitants sanitaires ne durent pas. Cette corrélation négative serait alors expliquée par l'abandon progressif des non convaincus. La vérité est certainement un mélange de ces trois explications.

*i. Elargissement du public au cours du temps*

Les groupes d'achats évoluent-ils comme l'ont fait les produits biologiques depuis une base plus engagée vers un public plus large?

Les critères qui poussent à la participation sont dans l'air du temps et le public de plus en plus conscientisé aux crises économiques, sociales et environnementales. L'importance croissante du choix de variétés indigènes pourrait en être un signe. En outre, la multiplication même des groupes d'achat diminue leur caractère marginal. La diffusion de ces idées est source de légitimité.

La fréquence de livraison est légèrement plus basse pour les groupes créés durant l'année précédent l'enquête. Il est possible que les groupes tendent à augmenter leur vitesse de croisière au cours de leur première année tout comme il est possible que cela reflète d'un choix organisé dû à un changement de public.

*ii. Apprentissage progressif des participants*

Le groupe est un lieu de sensibilisation : on y fait des rencontres, on y échange des informations. L'augmentation des incitants « identitaires » dans la durée pourrait être expliquée par un élargissement progressif du public, mais cela n'explique pas tout. En effet, cette « conscientisation » est plus marquée au sein des groupes « solidaires ». L'importance d'être co-acteur de son alimentation, par exemple, y double presque entre la première et la troisième année de participation (Q 2).

Ces groupes participent majoritairement au réseau structuré des GASAP. Les animateurs de ce réseau sont très militants et organisent beaucoup de réunions de **sensibilisation** à la réalité de producteurs. Ainsi, une journée par an, les consommateurs vont chercher leurs 800 paniers à Tour et Taxi, rencontrent des producteurs et boivent un petit verre et participent à des débats. Au cours du temps, les rencontres en face-à-face avec les producteurs, les visites à la ferme, le sentiment d'appartenance à un groupe social et la régularité du groupe (voir le chapitre 3.2) poussent les participants à s'intéresser aux conditions de production et le travail des producteurs et aux enjeux sous-jacents.

Il semble donc pertinent, d'abord de **proposer des formules flexibles** (réunions, timing...) afin d'attirer un public plus large, moins militant et parfois initialement plus concerné par les prix ou les facilités proposés ; ensuite de généraliser la sensibilisation et le travail **en réseau**, sur le modèle des GASAP.

*iii. Abandon des non-convaincus.*

L'enquête ne nous renseigne pas sur les abandons. La taille moyenne des groupes paraît stable. Cependant, nous savons que les GAA connaissent des **flux** de participants importants et que la pérennité des groupes est un véritable challenge.

**La santé ne semble pas être une motivation de longue durée.** Au sein de chaque groupe, l'importance de « manger mieux » est négativement corrélée à la durée de participation alors que la gamme des produits offerts croît avec l'ancienneté du groupe. Les produits à base de céréales, peu ou non périssables, les produits non alimentaires et les semences ne sont généralement proposés que par les GAA ayant au moins trois ans d'existence. Similairement, « Voedselteams parle de teams dioxine pour définir le comportement d'une série de locales récentes, créées dans le sillage de la crise de la dioxine, mais dont les motivations sont trop ponctuelles et qui disparaissent après un an ou deux » (Minet 2003).

**La charge temps** est une critique importante. Il est donc intéressant de remarquer que la charge temps requis pèse plus sur les membres des groupes solidaires que ceux des GAC durant leur première année (qui correspond généralement à la période de lancement<sup>25)</sup>) alors que cette tendance s'inverse par la suite !

Les GAC ne bénéficient pas de l'encadrement proposé par le réseau des GASAP. Ce réseau est Bruxellois et il n'y a pas d'équivalent en Wallonie. La répartition et la rotation des tâches tendent à y être moins organisées dès le début du groupe. Au contraire, les groupes solidaires semblent connaître une période de lancement plus lourde, suivie d'un rythme de croisière plus léger (et d'une convivialité croissante). **Un encadrement à l'organisation dès le départ du groupe semble donc favoriser sa pérennité.**

<sup>25</sup> La fréquence des réunions (hors livraisons) est plus importante parmi les groupes de moins d'un an. Les discussions autour de l'organisation pratique du groupe sont toujours jugées être le sujet le plus important lors de ces réunions. La qualité, la quantité, et le prix des produits suivent. Les discussions autour du choix des producteurs diminuent au cours du temps. Les commentaires des répondants indiquent que cela est dû à une organisation progressive.

### 3. Pérennité

#### Box 9 : Raisons d'essoufflement des GAA

- Flux
  - Motivations ponctuelles
  - Raisons techniques (déménagement, changement d'horaire, divorces, départ des enfants...)
  - Rejet des contraintes (horaires, planification à l'avance, venir aider, système informatique trop compliqué pour les plus âgés,...)
  - Produits : Prix, manque de variété, présentation des produits
- Centré sur un petit noyau de personnes
- Perte des valeurs (élargissement du public, hétérogénéité de la qualité, fourniture chez grossiste...)
- Professionnalisation

##### a. Flux

La composition des groupes récents fluctue énormément. Au groupe de Saint-Gilles, âgé de deux ans au moment de l'enquête de L. Minet, « les gens ne restent que trois à six mois ». A Braine, "le problème n'est pas d'attirer des gens dans le groupe d'achats, c'est de les garder" (Minet 2003). Chez Li Cramignon, seuls 30 à 35 ménages des 140 que compte le groupe viennent chaque semaine.

Pour L. Minet, « **Les contraintes et les caprices expliquent la majorité des départs dans les groupes où le flux est important** ». Les groupes les plus anciens sont les plus stables. Les raisons techniques y expliquent au moins la moitié des départs. Selon Minet, quand il pousse des groupes en milieu ouvrier, avec un avantage clair au niveau du prix, « c'est du solide !»

40% des groupes créés entre 2005 et 2010 sont livrés toutes les semaines, les autres toutes les deux semaines. Les groupes existants depuis plus de 10 ans ont des fréquences de livraison plus faibles (minimum de 4 fois par an). Cela pourrait refléter un des changements dans les caractéristiques des groupes à travers le temps. Toutefois, il semble qu'une **fréquence de livraisons hebdomadaire**, plus contraignante, est trop lourde pour une partie du public potentiel.

Selon Minet, « le groupe a tendance à copier le magasin en étendant la gamme des produits et en distribuant le plus souvent possible (...) Hors, la force du groupe d'achats, ce sont les achats de produits de base, en grande quantité, à prix de gros (...) Un apprentissage des anciennes méthodes de conservation serait à envisager ».

**Pour les producteurs, les GAA peuvent également être chronophages.** Si le volume des achats n'est pas conséquent, une livraison hebdomadaire représente beaucoup d'efforts pour peu de revenus. Il en va de même pour les commandes peu organisées, raturées et le manque d'accommodation face aux erreurs inévitables. « Les producteurs qui cessent la

livraison aux Voedselteams invoquent le surcroît de travail ». (Minet 2003). "Quand j'ai fini de rassembler la commande du groupe, sept bottes de radis par ici, cinq choux et dix salades par-là, si ça tombe, j'ai dû retourner au potager pour la dixième salade qui manquait, j'y ai passé tellement de temps que cela ne me rapporte rien."

#### a. Convivialité

Selon les participants, le côté convivial est nécessaire à la pérennité du groupe. Rencontrer des gens n'est pas un objectif important de la participation aux GAA (Q38). Cependant, l'importance accordée à la convivialité par les répondants **augmente** fortement avec leur durée de participation (mettre la main à la pâte, se réunir, goûter des produits ensemble, s'échanger des recettes, ...) (Q13). La fréquence des réunions (hors livraisons) est fortement corrélée avec la convivialité estimée par les groupes. Toutefois, avoir des livraisons toutes les semaines ou toutes les deux semaines n'a pas d'influence significative sur le niveau de convivialité estimé au sein du groupe.

En fonction de leur durée de participation, les répondants estiment qu'un groupe d'achats « ça fait un réseau dans le quartier, les gens se connaissent, il y a des liens qui se créent... » (Q38). Les groupes dans leur première année d'existence évoquent le « plaisir de se revoir » lors des livraisons, des discussions au gré des allées et venues autour d'une bière bio, d'une « ambiance agréable » et de « chouettes contacts ». Les groupes existants depuis deux ans parlent de « voir les membres, qui sont devenus des amis ». Ils commencent à évoquer l'échange d'information et de recettes ainsi que « l'entraide pour la prise en charge des paniers entre certains membres ». Les GAA les plus anciens parlent également de membres « très liés entre eux », de « réunions plaisir » et mentionnent l'échange de bons plans, de tuyaux, d'avis ainsi que de « solidarité en cas de couac dans les livraisons ». Cependant, certains groupes estiment que « les membres ne s'attardent pas beaucoup finalement, sauf pour un noyau de personnes actives et assez impliquées ».

#### b. Personne-ressource

Les initiatives d'achats groupés sont généralement centrées sur le dynamisme et l'enthousiasme d'un petit noyau bénévole voire d'une seule personne ressource. La coexistence au sein d'un groupe de personnes engagées et de personnes qui profitent d'un service est complexe. La charge de travail épouse, même si certains groupes organisent la répartition et la rotation des tâches. Des conflits de personnes surgissent parfois. Le **passage de témoin** est particulièrement problématique dans les groupements de fait.

L'opinion « qu'un groupe d'achats ne peut fonctionner que s'il y a une **rotation** des tâches » est bien plus répandue parmi les groupes solidaires, principalement des GASAP, soit justement des groupes qui l'organisent (Q17). Elle augmente très fortement avec les années de participation. A nouveau, l'accompagnement à la structuration du groupe dès son origine est source de pérennité.

#### c. Evolution

D'une part, **les participants les plus récents acceptent mieux que certains s'investissent moins** que d'autres, en fonction des désirs de chacun (Q19), que certains passent

épisodiquement (Q16), la rémunération de certains membres (Q18), la création d'un cadre juridique (Q45) et le complément avec des produits venant des grossistes en hiver (Q26). Ces personnes sont également fortement opposés à l'établissement de contrat qui implique que les personnes qui se désistent trouvent un remplaçant (Q16) mais favorables aux coopératives de producteurs (Q36).

D'autre part, les circuits courts **moins coûteux en temps se multiplient et attirent un plus large public**. Les paniers et les points de dépôts permettent la diversité de la gamme et la flexibilité des horaires, et sont sujet à moins de contraintes collectives (au dépend de la convivialité et du lien direct avec le producteur).

Il existe donc un public est ouvert à une certaine **professionnalisation** de l'offre.

#### i. *Essaimage*

Les participants des GAAs **ne veulent pas que leur groupe se développe, grandisse** (Q46). Ils sont pour **l'essaimage de petites initiatives** et trouvent qu'il faudrait qu'il y ait plus de groupe d'achats comme le leur, particulièrement dans les communes rurales et parmi les participants depuis moins d'un an (Q49). Ils trouvent qu'il est important de faire connaître le système à d'autres personnes (Q41). Toutefois, ils ne sont généralement pas prêts à s'investir personnellement pour aider à la création de nouveaux groupes (la variance est importante) (Q42). Lors des réunions, le thème de la formation de nouveaux groupes est en moyenne jugé peu important, mais cela varie fortement d'un groupe à l'autre.

#### ii. *Mise en réseau*

L'idée de raffermir les liens existants continue de faire son chemin en Wallonie. Des **contacts** inter-GACs se mettent progressivement en place au niveau sous régional. Des informations et contacts sont échangés, des outils comptables et informatiques sont mutualisés. Certains groupes organisent ensemble l'achat groupé de produits plus rares ou plus lointains (huile d'olive, fruits, légumineuses....).

Toutefois, nombre de projets de circuits courts existants et de leurs participants **craignent** qu'une **structuration** du mouvement n'implique un contrôle sanitaire et/ou fiscal d'initiatives relevant actuellement de la sphère privée. En conséquence, l'idée de structuration est vite perçue comme étant intrusive. En outre, l'institutionnalisation, l'évolution en « gros machin qui abandonne en partie les objectifs des fondateurs, la récupération de ce qui au départ sortait des sentiers battus » est redoutée par les personnes ayant impulsé ces initiatives (Nesjatzen, 2003).

Cependant, certaines initiatives telles que le réseau des GASAP à Bruxelles ou le réseau AMAP en France se sont structurées, ne font pas machine arrière et y voient un **atout**. Le réseau permet de collectiviser certaines ressources et informations et gère une liste d'attente de participants. Il est source de légitimité. Il permet de s'organiser au niveau du secteur pour avoir des portes parole, porter des revendications au politique. Enfin et surtout, l'aide à la

création et à l'organisation des groupes dès leur conception<sup>26</sup> et la sensibilisation des participants favorisent la pérennité des groupes et diminuent les abandons.

En outre, les circuits courts collectifs sont une réponse bottom-up aux problèmes globaux. La collaboration entre groupements participatifs, les coopératives et le secteur associatif est essentielle afin d'acquérir une légitimité représentative qui puisse se poser en contrepoids face aux acteurs institués qui n'ont pas intérêt au changement et à leurs lobbys qui poussent à l'instauration de règles top-down.

Afin de favoriser le développement et la mise en réseau des GAA, le politique doit donc **assurer le cadre** de leur existence (autorisation officielle de participation pour les chômeurs, cadre fiscal et sanitaire, etc.).

### *iii. Professionnalisation*

Les valeurs portées par les circuits courts durables et de proximité **percolent le marché**.

Les produits durables, locaux et de qualité artisanale deviennent aujourd'hui une **nouvelle niche commerciale**. La multiplication des points de vente, notamment en grandes surfaces, diminuera l'attrait des GAA. Delhaize ainsi a annoncé en juillet 2012 vouloir proposer jusqu'à 40 produits locaux par magasin. Cela permettra **d'élargir fortement le public consommant des produits locaux**.

Un intermédiaire commercial qui capte l'offre de tous les petits producteurs, s'occupe du packaging et revend les produits via son réseau de franchisés est un intermédiaire supplémentaire qui augmente les prix, fait perdre la convivialité et le lien. Dans la passé, nombre de producteurs ont pourtant arrêté de travailler avec de grandes enseignes en raison des conditions drastiques et aux faibles marges qui leurs étaient imposées. L'incorporation des « circuits courts » au marché classique **aura ses détracteurs**.

Au-delà des labels, elle appelle à revenir aux valeurs essentielles à l'origine du bio. **Les alternatives marginales contaminent le marché global**. Elles sont source d'**innovation** et se professionnalisent tout en gardant leurs valeurs ou bien sont totalement incorporées et perdent leur essence. **En conséquence, les alternatives innovent à nouveau**, et ainsi, continuent de contaminer progressivement le marché global.

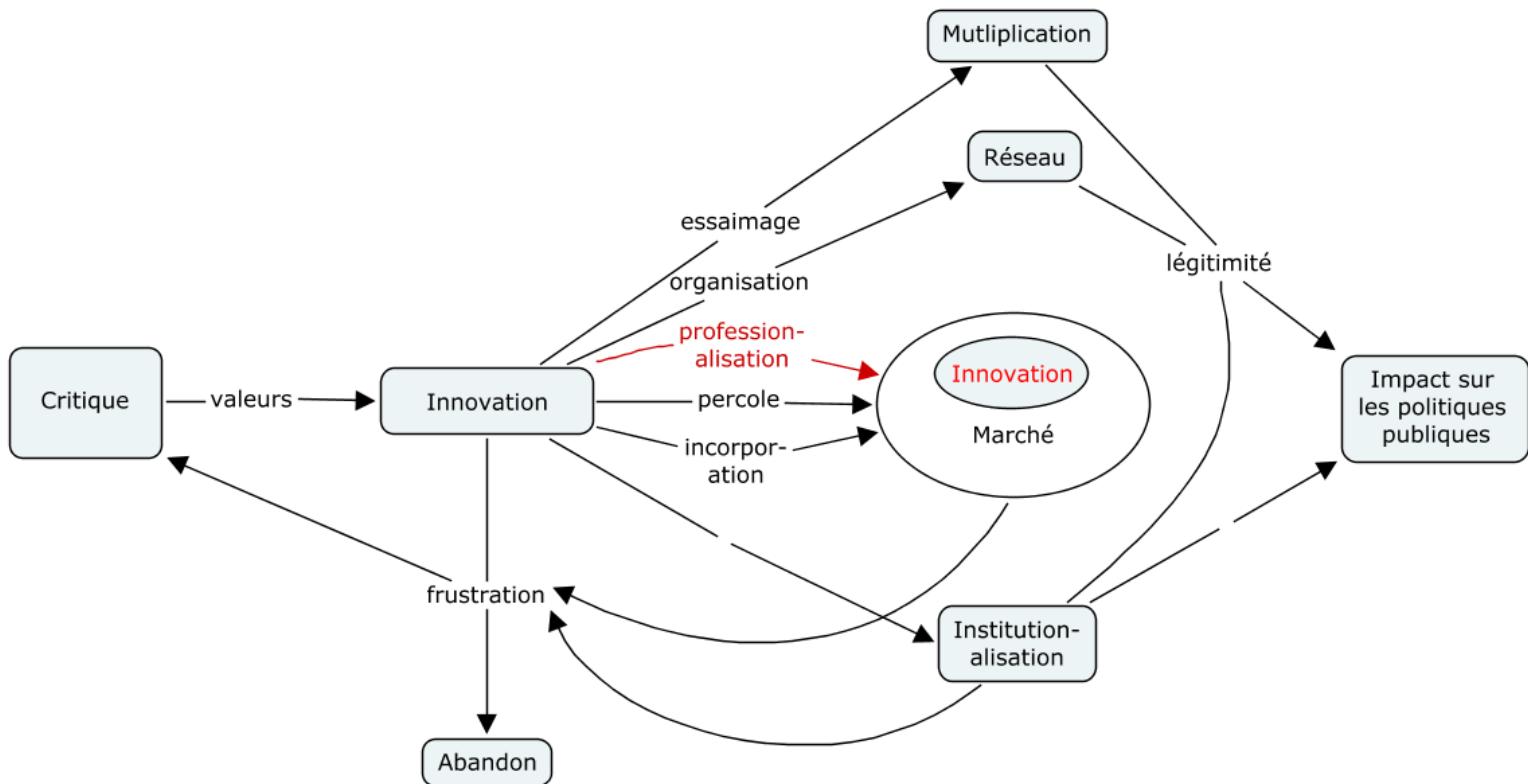
Les **produits biologiques** qui étaient des initiatives marginales, ont dépassé le stade de niche et ont contaminé le marché global. Les valeurs et critères intégrés par le marché sont moins poussés que ceux qui étaient soutenus par les militants. La critique de l'évolution en « bio-industriel » et « bio-fric » a amené de nouvelles innovations. La campagne « mes aliments ont un visage » portée par Nature et Progrès est fortement lié aux circuits courts.

Les circuits courts deviennent aujourd'hui une appellation fourre-tout. Leur incorporation au marché global permettra d'y multiplier les ventes de produits locaux. Pourtant, les circuits courts durables et de proximité ne se résument pas aux produits wallons. Les

<sup>26</sup> Saveurs Paysannes a pour mission de structurer la demande en circuits courts (cadastre des GACS, aide à la mise en place, chapitre du Vadémécum). L'ASBL Réseau des Consommateurs Responsables (RCR) propose également une aide à la création de nouveaux groupes.

consommateurs en ont marre des caddies et cherchent plus de simplicité et de variété. Il y a donc également de la place pour des modes de fonctionnements innovants. **D'autres alternatives de consommation, peuvent maintenir le lien producteur-consommateurs et toucher un public plus large tout en étant viables et complémentaires aux GAA.**

**Figure 10 : Evolutions possibles des GAA**



## 2. COLLECTIFS DE PRODUCTEURS

*« Arrêtez de vouloir que l'agriculteur fasse tout ... je suis pas commerçant ! ».*

Les circuits courts répondent à des incitants spécifiques pour les producteurs comme l'autonomie, le partage du risque etc. Cependant, la spécialisation et la taille d'une exploitation tendent à favoriser sa rentabilité. Il importe toutefois de ne pas reproduire les circuits longs au niveau local. La multiplication des plateformes logistiques sur un territoire n'est donc pas forcément pertinente.

Les regroupements de producteurs permettent des gains d'efficacité en **mutualisant** les coûts de commercialisation et de négociation. Elles permettent de mettre de l'information en commun, de diversifier la gamme des produits offerts et le risque tout en se concentrant sur son métier. **Les regroupements coopératifs de producteurs permettent de pallier à l'absence d'économie d'échelle tout en gardant le contrôle de l'entièreté de la filière.**

L'**expérience** d'Agricovert SCRL FS montre qu'une coopérative de producteurs permet une gestion démocratique, est source de convivialité ainsi que d'échange de savoir-faire (Exemple 5). La mutualisation permet alors également la complémentarité des plans de productions et limite le stress de fournir à temps et en volume. En outre, l'attrait du circuit court n'est pas menacé par la perte de l'identité et des objectifs de départ ou du lien (in)direct.

Créer une coopérative n'est pas une démarche qui est habituelle dans nos contrées. Pour fonctionner, ce travail de longue haleine doit venir d'une **volonté de s'associer** qui soit indépendante de celle de remporter le marché dans un timing serré. La création demande du temps et de l'énergie. L'aide d'un médiateur est un plus important. En outre, les activités réunies doivent être complémentaires sans être hétéroclites. Ainsi, Agricovert SCRL FS propose une variété de fruits légumes, viandes, farines, boissons et produits laitiers qui font appel aux mêmes incitants et valeurs.

### Exemple 4 : Hartenboer « de kortste weg van land naar klant »<sup>27</sup>

Le réseau Hartenboer est né afin de mettre en commun des déplacements producteurs-consommateurs. Il regroupe aujourd'hui 37 producteurs et organisations de producteurs du Brabant Flamand et du Limbourg. Les commandes sont réalisées, notamment par les Voedselteams, via le site [www.hartenboer.be](http://www.hartenboer.be). En 2009, 12.000 paniers ont été élaborés et distribués dans 70 points de dépôt.

Le réseau permet aux producteurs de multiplier leurs débouchés. La comptabilité est réglée par la centrale et l'agriculteur a donc moins de comptabilité d'exploitation à faire. Le réseau prône un prix juste et équitable aussi bien pour le producteur que pour le consommateur. Aussi un travail est-il fait en amont pour essayer de réduire les coûts de production.

Source : RWDR (2010)

<sup>27</sup> Le chemin le plus court de la terre au client.

**Tableau 7 : Avantages et inconvénients des collectifs pour les producteurs**

	<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Economique/ Financier / Risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Importantes économies d'échelle           <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournitures, production, coûts logistiques, etc.</li> <li>Mutualisation des outils de production/ transformation/ commercialisation</li> <li>Possibilité de spécialisation</li> <li>Complémentarité des plans de production</li> <li>Partage du temps de travail (ex. afin d'être présent, par roulement, sur les lieux de vente)</li> </ul> </li> <li>Possible solidarité (/ Mutualisation des risques)           <ul style="list-style-type: none"> <li>Limite le stress de fournir à temps et en volume</li> <li>Coopérative peut endosser en son nom les contrats avec les producteurs</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques           <ul style="list-style-type: none"> <li>Financiers (mais responsabilité limitée)</li> <li>Les problèmes climatiques ou de nuisibles deviennent plus pressants si pas de revente</li> </ul> </li> <li>Eviter de reconstruire des hiérarchies, voire des intermédiaires économiques, qui capterait une partie de la plus-value au détriment des producteurs (peut être limité par statuts)</li> <li>Les dividendes sont taxés (après l'exonération du précompte de 180 euros pour les coopératives agréées CNC)</li> </ul>
Marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opportunités d'accès à des nouveaux marchés           <ul style="list-style-type: none"> <li>Elargissement de la gamme de produits</li> <li>Elargissement des volumes</li> <li>Augmente visibilité</li> <li>Toucher un public qui se situe en dehors de la zone d'achalandage du producteur</li> </ul> </li> <li>Optimisation de la distribution.           <ul style="list-style-type: none"> <li>Davantage de professionnalisme au niveau des services de livraisons et de commandes</li> <li>Toucher un public plus jeune ou qui a moins le temps</li> <li>Proposer des services supplémentaires ?</li> </ul> </li> <li>Eviter la concurrence frontale avec arguments identiques, et la perte de repères qui en résultent pour les consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte du contact direct avec le client (mais possibilités de roulement, visites, etc.)</li> <li>Concurrence possible           <ul style="list-style-type: none"> <li>Au niveau des prix</li> <li>Cannibalisation des productions personnelles</li> <li>Il peut y avoir concurrence entre sa propre production et les éventuels achats complémentaires</li> </ul> </li> </ul>
Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à un poids plus conséquent dans les négociations</li> <li>Echange de savoir-faire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crainte d'intégration à 100%           <ul style="list-style-type: none"> <li>Aspect "exclusivité"</li> <li>Perte éventuelle de diversification des canaux de distribution (à éviter)</li> </ul> </li> <li>Perte de la maîtrise de l'image de son produit</li> <li>Perte de contrôle sur les revenus (et perte de revenus ?)</li> </ul>
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convivialité et échange</li> <li>Collectiviser           <ul style="list-style-type: none"> <li>Un outil tel un site internet (voire un système de paiements en ligne)</li> <li>Pouvoir faire appel à des professionnels au niveau informatique et au niveau graphique</li> <li>Améliorer le marketing</li> <li>Proposer la gestion personnalisée de chaque abonnement ?</li> </ul> </li> <li>Limiter les asymétries d'information</li> <li>Apport important d'un médiateur lors de la création de coopératives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité des producteurs en terme           <ul style="list-style-type: none"> <li>De taille</li> <li>De taux de fidélité</li> <li>Certains revendent (grossistes), d'autres pas</li> <li>Motivations</li> <li>Buts (commercial, social...)</li> <li>Difficile estimer fonds de commerce</li> </ul> </li> <li>Organisation           <ul style="list-style-type: none"> <li>Individualisme</li> <li>Questions relationnelles et symboliques, de caractères et de valeurs</li> <li>Réactions vives des bénévoles et partenaires rajoute de la pression</li> <li>Prob. si fonctionnement non démocratique</li> </ul> </li> <li>Impose la tenue :           <ul style="list-style-type: none"> <li>D'une comptabilité sérieuse et vigilante</li> <li>D'une gestion (administrateurs bénévoles ?)</li> <li>De travail d'animation (par ex : abattoir)</li> </ul> </li> </ul>
Autre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisant</li> <li>Gain de temps pour le producteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création exigeante en temps et en énergie</li> <li>Si le producteur est tenu par des engagements, il peut devoir se déplacer pour livrer de faibles quantités</li> </ul>

Sources : Saveurs paysannes, annexe 2a, Coen (2010), Groupe one (2011), Lefin (2010), Rapport du groupe de travail « circuits courts de commercialisation » (2009), accompagnement de projets concrets.

### Exemple 5 : Agricovert

La coopérative à finalité sociale Agricovert est un **outil commun** qui permet de revaloriser le métier agricole tout en offrant, par le biais de circuits courts, une alimentation saine et durable. Elle réunit 25 coopérateurs producteurs du Brabant Wallon et de Namur (maraîchers, éleveurs, artisans) et une centaine de coopérateurs (dont 4 sont membres du conseil d'administration). Deux tiers des producteurs sont des « néo-agriculteurs », installés hors cadre familial, 5 sont en couveuse d'entreprise. Les commandes hebdomadaires sont livrées dans une vingtaine de points de dépôt entre Namur et Bruxelles.

En se réunissant, les producteurs **mutualisent** des coûts et des services de stockage, de transformation, de commercialisation et de logistique et limitent le risque financier et commercial. En outre, des formations et conseils techniques sont diffusés avec l'aide de l'Asbl Crabe. Des conseils de gestion et accès au financement sont proposés avec l'aide de Cédal. A terme, un groupement d'employeur est envisagé afin de rationaliser le temps de travail et de développer des emplois au sein des fermes. Enfin, Agricovert est un lieu d'échange convivial, de rencontre, de soutien psychologique et de solidarité pour les producteurs qui travaillent souvent de manière isolée.

La rencontre des producteurs et des consom'acteurs permet de:

- Créer avec les producteurs des filières de commercialisation en circuits courts leurs garantissant un **revenu décent**
- Offrir des emplois durables, notamment pour des personnes peu qualifiées
- Développer un réel commerce équitable et **local**
- Sensibiliser le consommateur à une agriculture paysanne durable et respectueuse de **l'environnement**
- Proposer aux consom'acteurs des légumes et fruits locaux et de saison, sains et qualité
- Accompagner les jeunes producteurs selon une approche écologique (à taille humaine) : formation, complémentarité producteurs installés et débutants, garantie d'écoulement qui permet de se concentrer sur la production, etc.
- Renouer la **proximité** entre le consom'acteur et le producteur
- Favoriser l'échange de savoirs (formation continue, échanges de pratiques,...) et de services (logistique, tâches administratives, communication,...)
- Capitaliser les connaissances au niveau des procédures juridiques pour l'accès à la terre



Les éleveurs et maraîchers se rencontrent mensuellement afin de fixer les prix, planifier les plans de cultures, d'avoir des échanges techniques, etc. Des consom'acteurs (GAC, particuliers, etc.) se rencontrent trimestriellement autour des aides diverses, de la sensibilisation, de la communication, etc. Enfin, une équipe permanente se rencontre mensuellement au sujet de la communication et de la commercialisation. Les **décisions** sont prises en sociocratie.

Dans un premier temps, Agricovert propose des paniers de produits locaux. Dans un deuxième temps, la coopérative projette d'éco-construire un hall relais agricole avec un atelier de première transformation ou de découpe ainsi qu'un magasin. **A terme**, l'idée n'est pas de grandir indéfiniment mais plutôt d'essaimer de petites structures respectueuses du sol, de l'environnement, du travailleur et des consom'acteurs, qui permettront, à leur tour, de créer localement d'autres emplois durables.

<http://www.agricovert.be/le-projet/>

### 3. STRUCTURES COLLECTIVES MIXTES

#### 1. Nouvelles solidarités

Nous sommes témoins d'une **triple dynamique solidaire**. La diffusion des modes d'achats directs et groupés s'accompagne de l'augmentation des groupes « solidaires » et de la prise de nouvelles responsabilités.

Certains consommateurs mettent ponctuellement la **main à la pâte**. D'autres appuient la transition vers des modes de production spécifiques, durables voir biologiques. Ainsi, des systèmes de garanties participatives sont en train de se mettre en place (Chapitre 4.2.d). D'autres encore participent à l'achat de machines ou de terres (Exemple 6).

Par ailleurs, les **groupes qui s'appellent « solidaires » développent effectivement des pratiques solidaires** particulières. Près de la moitié d'entre eux sont liés par contrat avec leurs producteurs. 93% des groupes « solidaires » préfinancent leurs achats. En outre, certains vont parfois chercher les livraisons chez les producteurs, au contraire de la majorité des autres groupes. Cependant, majoritairement citadins, les groupes solidaires sont moins nombreux à réaliser leurs commandes en face-à-face avec le producteur.

En outre, les premières **AMAP** inspirées du modèle français voient le jour. Dans ce système, le panier est préfinancé à hauteur des coûts de production estimés en incluant un revenu décent pour le producteur. Les consommateurs partagent donc le risque de la production avec l'agriculteur. Ils discutent ensemble des denrées à produire et se mettent d'accord sur les méthodes agronomiques à employer<sup>28</sup>.

**Tableau 8 : Solidarités**

	Groupe					Années d'existence			
	Tous	GA	GAS	GASA	Autre	1	2	3 ou 4	plus
<b>% de groupes "solidaires"</b>	54%					7/8	1/5	6/10	0/3
Charte mentionnée	34%	45%	38%	43%	0%	25%	40%	60%	0%
Contrat avec les producteurs	31%					38%	0%	40%	33%
<b>Payement (% colonne)</b>									
à l'avance	73%	54%	86%	100%	0%	75%	60%	90%	33%
à la livraison	8%	18%	0%	0%	0%	0%	40%	0%	0%
ultérieur	11%	18%	0%	0%	100%	13%	0%	10%	33%
n.c	8%	9%	14%	0%	0%	13%	0%	0%	33%

Données IDD, enquête groupes

<sup>28</sup> <http://www.reseau-amap.org/amap.php>

### Exemple 6 : Terre en vue

L'accaparement des terres, leur utilisation spéculative, les prix du marché alimentaire globalisé, des cadres légaux inadaptés à la situation actuelle et d'autres raisons font que le **paysage agricole est en pleine transition**. Chaque semaine 41 fermes disparaissent en Belgique (dont 16 en Wallonie). Avec elles, 62 fermiers arrêtent leurs activités. Dans ce contexte, le mouvement Terre-en-vue rassemble des citoyens, des associations et des acteurs publics qui souhaitent **faciliter l'accès à la terre en Belgique**.

Le mouvement permet l'installation, le maintien et le développement de **projets agro écologiques** qui assurent la fertilité des terres à long terme et renforcent la cohésion sociale locale. Il contribue à la **résilience** des projets qu'il soutient, en favorisant la diversification au niveau de la production, de la transformation et de la distribution, l'échange des savoirs et savoir-faire, ainsi que le développement de filières et potentiels locaux. Le mouvement a été fondé en utilisant la sociocratie afin de respecter la voix de chacun. Il fonctionne selon la confiance mutuelle et met à disposition des outils de **gouvernance collective**, participative et efficace.

Le mouvement, initié en 2011, à acquît ses premières terres en 2012. Il est composé d'une ASBL et d'une coopérative à finalité sociale. La coopérative est l'instrument foncier du Mouvement. Elle constitue un **outil d'investissement citoyen et solidaire**. Elle acquiert des terres agricoles nourricières et leur rend leur statut de bien commun. Elle confie ces terres à long terme à des agriculteurs s'inscrivant dans des systèmes de circuits courts et des réseaux locaux d'agriculteurs. L'ASBL **accompagne** les projets d'installation, crée et anime un réseau d'associations et de citoyens partenaires, développe une expertise relative à l'accès à la terre et élabore un plaidoyer et des propositions politiques. A terme, une fondation viendra le compléter afin de permettre les legs de terres.

Sources : <http://www.terre-en-vue.be>, projet de charte du mouvement Terre-en-vue

## 2. Structures communes

### Exemple 7 : Epi'vert

Chez Epi'vert, l'**épicier** n'a plus pour but de maximiser son profit mais bien, par la confiance, d'aider le consommateur à faire des choix pour une alimentation locale, durable et de qualité. Il a un nouveau rôle de **mise en relation**.

Cette coopérative à finalité sociale réunit producteurs et consommateurs qui souhaitent soutenir une agriculture paysanne, familiale, locale, socialement et environnementalement soutenable. L'épicerie propose les produits de 18 producteurs, fermes et coopératives wallons.

Elle a pour objectif de fournir un prix rémunérateur pour les producteurs et de valoriser les produits durables et wallons, et en circuits courts les plus locaux possibles. L'épicerie a pour objectif de limiter le gaspillage et ne fonctionne qu'avec un stock réduit. Les consommateurs sont invités à anticiper leurs achats.

Les circuits courts durables et de proximité ne se caractérisent non seulement par les secteurs où ils s'inscrivent et par le type de produits qu'ils commercialisent, mais également par la manière dont ils s'inscrivent dans leur environnement ainsi que des modes d'organisation interne spécifiques.

Des initiatives innovantes inventent de **nouvelles formes** de gouvernance. **Consommateurs et producteurs se rencontrent** au sein de structures communes. Ainsi, chez Epivert (Exemple 7), la Brasserie de la Lesse SCRL FS (Exemple 9) ou l'Epicentre (Exemple 8), les consommateurs peuvent capitaliser et rentrer dans la gouvernance. Ils deviennent les premiers portes drapeaux et commerciaux de la structure dans laquelle ils sont impliqués. Les compétences des producteurs ne sont pas celles des consommateurs. Organiser des équipes séparées, avec des rencontres, permet de travailler efficacement (Exemple 4).

Cependant, des commissions différentes continuent d'exister au Conseil National de la Coopération, et par conséquent dans les lois et aides qui s'y réfèrent, pour les coopératives :

- De consommation
- Agricoles
- De production et de distribution
- De services

#### **Exemple 8 : L'Epicentre**

A Meix-devant-Virton, les villageois ont repris en coopérative l'épicerie du village de Meix-devant-Virton qui allait fermer. **L'Epicentre**, épicerie coopérative villageoise, propose des produits locaux (charcuterie, glaces...). Elle dispose d'un coin « halte », lieu de rencontre au sein du village. Elle propose des dégustations mensuelles de produits d'artisans et de producteurs locaux afin de faire connaître leurs conditions de vie et de travail.

En lien avec le groupement de producteurs locaux des Grosses Légumes, l'Epicentre a initié un **réseau** des épiceries de proximité afin de mettre en contact les commerçants agriculteurs et des artisans locaux, d'encourager les premier à commercialiser les produits des seconds et de les aider à sortir de la tutelle des grossistes des grandes enseignes de l'agro-alimentaire. Le réseau aura pour objectif de fournir un prix rémunérateur pour les producteurs et de mutualiser certains services (logistique, stockage, livraison, transformation, accompagnement technique,...). Dans ce cadre, un catalogue des producteurs locaux et de leurs produits à déjà été réalisé.

### Exemple 9 : Brasserie de la Lesse

« Située au centre d'Éprave, un petit village de la commune de Rochefort, la Brasserie de la Lesse est une coopérative à finalité sociale créée en 2011 par une bande de vieux copains du coin » « passionnés par la bière, soucieux de l'avenir de leur terroir et désabusés par le fonctionnement du système économique dominant ». La Brasserie de la Lesse propose trois bières biologiques et locales : la Cambrée, la Rouge-Croix et la Chinette. Agée d'à peine 5 mois, la Cambrée a été primée meilleure bière ambrée 2012 de Wallonie lors de la première édition du concours Best Belgian Beer of Wallonia.

#### Cohésion économique

« L'objet social de notre SCRL FS est bien évidemment de brasser et de distribuer de la bière, mais également toutes les activités que l'on peut retrouver autour, c'est-à-dire la production agricole des matières premières, le maltage de l'orge, les activités festives et culturelles autour de la bière, ainsi que de manière plus générale, la production et la distribution de produits agricoles artisanaux issus de la culture et de l'élevage, transformés ou non. Nous avons souhaité inscrire notre projet dans un modèle économique dont l'objet principal est la création d'activité et non la recherche du profit maximum. On travaille en circuit court pour la vente. Nous avons des points de dépôt sur Namur et dans la région (il s'agit de particuliers chez qui les clients peuvent venir chercher leur commande). Les bières sont aussi distribuées par Agricovert et nous livrons certains groupes d'achats communs. »

#### Critères environnementaux

« Nous souhaitons également que ces activités puissent s'inscrire dans une économie au service de la collectivité, et respectueuse de l'environnement ». Les ingrédients sont le plus locaux possibles et 95 à 99 % sont actuellement bio « Afin d'avoir la meilleure bière possible mais aussi de soutenir l'agriculture biologique ».



#### Proximité géographique

La finalité sociale de la coopérative « est la relocalisation de l'économie, la création d'activité en milieu rural et l'activité participative. Notre ambition est donc de faire tourner cette brasserie et de s'en servir ensuite comme moteur de développement pour mettre en place toute une série d'activités agricoles, culturelles et touristiques ».

#### ...et relationnelle

« Nous avons jusqu'ici reçu le soutien d'à peu près 160 coopérateurs, tant des particuliers que des agriculteurs bio, des habitats groupés ou des associations. La Brasserie est également coopératrice de Crédal et membre fondatrice d'Agricovert ». Les associés ne recherchent donc qu'un bénéfice patrimonial limité, et les bénéfices engrangés par la société sont réinvestis dans le projet en vue de poursuivre la finalité sociale. Ils sont aussi nos premiers et nos meilleurs « commerciaux »

Sources : <http://www.brassieriedelalesse.be/>, interview de Norbert Buysse

L'analyse des motivations des membres des GAA nous a montré que la spécificité de ces circuits est la première motivation des participants. Les circuits courts pionniers se sont développés dans une dynamique de réappropriation, d'autonomie, d'alternative éthique, voire de militantisme. Ils se caractérisent par une organisation interne démocratique ainsi que l'implication, la responsabilisation et l'apprentissage progressif des acteurs. Ces démarches, source d'innovation, se développent parce qu'elles sont alimentées par les énergies d'une base militante. Elles sont viables car elles sont **participatives**.

Il en va de même dans les structures mixtes. Chacun à la possibilité de s'impliquer à son échelle, de contribuer en fonction de ses compétences, son réseau, son épargne, son temps. Les circuits courts collectifs et solidaires sont **décentralisés et bottom-up**. Ils partent des problèmes concrets dans leurs cadres spécifiques. Cette diversité augmente la capacité à absorber les chocs.

En même temps, ils sont **collaboratifs**. Le changement requiert le déverrouillage de régimes sociotechniques. Ainsi, le blanc-bleu belge réunit des acteurs (éleveurs, vétérinaires, bouchers, consommateurs, chercheurs, sélectionneurs, etc.) et des normes (césariennes, découpe anatomique, conformation au goût, etc.). Pour développer des filières alternatives, il est donc essentiel de réunir une **mixité d'acteurs** complémentaires. Le dialogue entre éleveurs, naturalistes et consommateurs a permis de dépasser les visions antagonistes et le lancement du projet « Bœuf des prairies gaumaises » (Barret et al, 2012).

Les réponses adaptées localement ; les méthodes, les connaissances et les outils correspondants sont échangées gratuitement par le bouche à oreille, les **réseaux** et les NTIC. L'organisation est souple et la gouvernance participative permettent à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice.

Partir des situations spécifiques locales, puis se connecter, combiner une organisation à la fois participative, bottom-up et en réseau, **permet de d'allier efficacement le capital économique, social et culturel des consommateurs et producteurs** (Bourdieu). Cette organisation économiquement viable permet la diversité et favorise la résilience. Elle répond aux conceptions top-down de l'économie basées sur les économies d'échelles et donc l'uniformisation des produits et services. Ces fonctionnements ouvrent de nouvelles pistes d'organisation, démocratiques et durables.

Face aux crises, ils montrent que les changements de comportement individuels peuvent prendre de l'ampleur. Ils sont un moyen de **passer d'un problème individuel** (je n'ai plus confiance en...) à **une réponse collective**. Ils sont source d'implication citoyenne et d'appropriation de politiques publiques. Ces niches n'ont pas vocation à grandir. Elles essaient. Progressivement, ces alternatives percolent et contaminent le marché.

### 3. Forme juridique

Les **sociétés coopératives** permettent de réunir différents acteurs (producteurs, consommateurs, etc.) autour d'une société commerciale dont ils ont la **maîtrise** (gestion démocratique). Elles se composent d'associés dont le nombre et les apports sont variables. Les associés (minimum 3) peuvent être des personnes physiques ou morales. Dans les sociétés coopératives à responsabilité limitée (SCRL), les associés sont responsables à concurrence de leurs apports.

Les SCRL permettent de formaliser le respect de certaines **valeurs**. Le conseil national de la coopération (CNC) réunit les coopératives qui respectent l'idéal coopératif :

- Gestion démocratique : Le principe de base est « un homme, une voix ». Cette règle peut être tempérée mais personne ne peut avoir plus de 10 % des voix. Les parts confèrent les mêmes droits et obligations.
- Dividende modéré : limité à 6 % net. Les associés peuvent bénéficier de ristournes.
- Adhésion libre : ouverte à toute personne s'engageant à respecter les statuts.
- Administrateurs et commissaires désignés par l'assemblée générale. Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.
- La société est au service de ses membres.

L'agrément CNC, à renouveler tous les 4 ans, permet entre autre l'exonération du dividende (sous 180 euros) pour les associés personnes physiques et l'exemption de l'obligation de prospectus en cas d'appel public à l'épargne.

En outre, la SCRL permet de réunir tant **capital de départ** que du capital variable.

Les sociétés à **finalité sociale** (FS) ont un but non lucratif, même si elles ont des activités commerciales. Elles poursuivent un but social, qui relève de l'**intérêt collectif**. Les bénéfices ne peuvent pas servir à l'enrichissement personnel des associés. Ce statut transversal peut être adopté par les différentes formes de sociétés commerciales.

**La société coopérative à finalité sociale (SCRL FS) a été choisie par plusieurs des projets de circuits courts accompagnés par Crédal.**

En effet, elle permet le développement du projet commercial autour des valeurs qui l'incitent. C'est une manière de rencontrer la **condition d'identité collective** identifiée plus haut. La finalité sociale doit être définie dans les statuts. Chaque année, ces sociétés doivent réaliser un rapport spécial sur la réalisation de leur but. De plus, les limitations à la rémunération du capital favorisent le maintien de l'outil au service des producteurs.

Deuxièmement, la **gestion démocratique** permet l'implication de tous. Une coopérative permet aux producteurs de garder la maîtrise de l'entièreté de la chaîne de production, tout en se spécialisant dans leur métier. Les SCRL FS ouvrent aux travailleurs le droit de devenir associés. Dans ce cas, aucun associé ne peut avoir plus de 5 % des voix. De plus, découpler la participation en capital et le pouvoir de décision favorise le sentiment d'appartenance et l'implication des différents acteurs.

Troisièmement, les SCRL FS, s'inscrivent en grande majorité dans l'économie de proximité. Les coopératives permettent « d'inscrire l'activité dans un territoire dès lors qu'elles permettent à divers acteurs locaux de s'y investir » (SAWB 2012). Les bénéfices de l'entreprise, affectés localement, sont également source de dynamisation territoriale.

Pour lancer un projet il faut le bon **porteur** de projet, du temps et de la confiance, le soutien des partenaires pour sa mise en œuvre effective. Les SCRL FS permettent de formaliser la participation et l'implication de **publics variés** à une structure commune. Il est ainsi possible de multiplier capital monétaire et capital social. Il importe alors qu'une « personne reconnue joue un rôle de traduction (...) afin d'arriver à établir un lien entre des visions hétérogènes » ainsi qu'un « apprentissage des nouveaux rôles soit permis tout au long de l'action » (SAWB 2012).

**L'implication des pouvoirs publics parmi les coopérateurs** est une piste importante pour le futur<sup>29</sup>. Des communes situées autour d'un parc naturel, par exemple, pourraient devenir un acteur important de l'élaboration d'une filière en circuit court. Cette dynamique innovante pourrait favoriser d'une part la dynamisation de l'économie locale d'autre part, la pérennité des initiatives (Exemple 10)<sup>30</sup>.

Un projet de circuit court en SCRL FS ne doit pas **perdre son identité** au cours du temps. Il ne faudrait pas que des consommateurs, devenus plus nombreux exigent des prix d'achat au dépend du travail des producteurs. De même, l'idée n'est pas de recréer des sociétés bénéficiant avant tout aux actionnaires non impliqués. Similairement, des porteurs de projets en circuits courts craignant la « récupération » du projet qu'ils ont fait murir sont frileux à l'idée d'implication des autorités publiques. Il faut également garder des processus de décisions réactifs.

**Différents types de parts peuvent coexister** dans la même structure. D'une part, un type de part peut être réservé à des **garants** de la finalité sociale (éventuellement après une période d'essai). Les statuts peuvent requérir une majorité au sein de l'ensemble des coopérateurs ainsi qu'une majorité au sein des garants pour certaines décisions. Au sein de la coopérative Agricovert, les parts « producteurs » et les parts « consommateurs » sont calquées sur ce modèle. Parfois, ces parts sont sans dividende.

D'autre part, sur le modèle des SCIC françaises (Exemple 10), une coopérative peut élaborer différents types de parts à destination des producteurs ou travailleurs ; des consommateurs ou utilisateurs et des autorités publiques. Cela ne demande pas de toucher à des compétences fédérales et pourrait devenir une condition à des participations régionales. Afin de **répartir le pouvoir de décision**, des pourcentages du total des droits de vote par type de parts peuvent être définis dans les statuts, sur le modèle des collèges des SCIC. La sortie

<sup>29</sup> Les communes et provinces sont des personnes morales de droit public.

<sup>30</sup> La même réflexion pourrait être faite en ce qui concerne les groupements d'intérêt économique (GIE). Les GIE ne peuvent rechercher des bénéfices pour leur compte propre. Ils présentent les avantages de requérir des frais et des formalités de constitution limités et la loi est d'une grande souplesse quant à leur fonctionnement. Cependant, le fonctionnement (pouvoir, admissions, sorties...) doit être entièrement anticipé dans le contrat de départ (certaines décisions doivent obligatoirement se prendre à l'unanimité) et la responsabilité des membres est illimitée (après condamnation du GIE), ce qui complique l'implication de personnes morales de droit public. Enfin et surtout, aujourd'hui les GIE ne peuvent engager que des DEDP en CDI à temps plein.

d'un coopérateur peut alors être conditionnée à l'entrée d'un nouveau coopérateur du même groupe, dans le cas où cette sortie implique qu'une personne à plus de 10 % des voix (mettant par là en péril le respect de l'agrément CNC ou de la finalité sociale).

#### Exemple 10 : Les sociétés d'intérêt collectif

En France, les sociétés coopératives d'intérêt collectif (**SCIC**) « associent autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs, ...) et des contributeurs (associations, collectivités, bénévoles, etc.) » (Observatoire transfrontalier de l'ESS, 2012)<sup>31</sup>. Les acteurs sont répartis en minimum trois collèges. Chaque collège a entre 10 et 50 % du total des droits de vote.

Les SCIC permettent « un dialogue inédit », une « démocratie dialogique » alternative à la délégation des décisions relatives à la vie collectives et aux « biens communs aux représentants politiques » et à la délégation des « entreprises lucratives aux gestionnaires professionnels » (SAWB 2012). En outre, l'existence des SCIC permet la reconnaissance du caractère d'utilité sociale ainsi qu'un critère pour l'attribution de subventions ou de marchés publics justifiés au niveau européen.

<sup>31</sup> Pour plus d'informations : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/questions-reponses/categories-associes-obligations>

#### 4. Le ferment d'un nouveau mouvement social ?

Les circuits courts durables et de proximité **participent à un changement de paradigme** qui consiste à privilégier la qualité de vie à la possession de bien matériels ; intégrer de nouveaux impératifs moraux par rapport à la nature ; avancer en direction de la gestion durable des biens communs. Ils remettent en question le principe productif (produire en quantité) en mettant en avant la qualité des productions et sa rentabilité pour chacune des parties prenantes. C'est un changement dans l'attitude qui consiste à voir le profit personnel comme le but premier. Un passage d'une culture de la compétition à une culture de la coopération.

Les circuits courts durables et de proximité sont **liés** avec des mouvements plus larges comme l'écologie, l'altermondialisme, les mouvements de simplicité volontaire, de Slow Food, de Villes en transition... En effet, les quatre dimensions économiques, sociales, environnementales et locales des circuits courts durables et de proximité se retrouvent dans d'autres secteurs et mouvements (Tableau 9). L'économie sociale, par exemple, tend à travailler localement et respecte les principes suivants :

- Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit
- Autonomie de gestion
- Processus de décision démocratique
- Primaute des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

La particularité des circuits courts durables de proximité consiste à ne pas considérer ces quatre dimensions comme séparées mais bien comme complémentaires et faisant partie d'un tout. Ces circuits ne s'opposent pas aux **autres secteurs et mouvements basés sur les mêmes valeurs**. Ils n'en sont pas une critique. L'idée est simplement d'aller quand c'est possible un pas plus loin, de demander et d'afficher le respect à la fois des critères économiques, sociaux, environnementaux et locaux. Les circuits courts durables de proximité démontrent que ces 4 dimensions peuvent être complémentaires et non antagonistes.

**Tableau 9 : Complémentarité avec d'autres mouvements**

Critères	Valeurs sous-jacentes	Développement durable	Commerce équitable	Economie sociale	Simplicité volontaire	Economie endogène	Circuits courts durables de proximité
<b>Economiques</b>	Equité						
<b>Sociaux</b>	Confiance, respect						
<b>Environnementaux</b>	Gestion durable des ressources renouvelables						
<b>Locaux</b>	Confiance, solidarité, autonomie						
<b>Critères prédominants</b>	critères secondaires/conséquents						

Les GAA, les jardins collectifs, les donneries, les friperies, les réseaux d'échanges (réciproques) de savoirs et de services (voir lexique) sont des systèmes d'alternatives collectives de consommation. Celles-ci peuvent être vues comme le **ferment d'un nouveau mouvement social** (NMS). Ils partagent en effet les caractéristiques idéologiques, organisationnelles et de composition des NMS :

- « Ils remettent en cause les normes et valeurs centrales du système social, économique et politique prédominant. Dans cette entreprise de recomposition d'un mieux-vivre, ils se réfèrent à des valeurs générales telles que l'égalité, la solidarité, la participation. Les **incitants** idéologiques et de solidarité (sociabilité, partage d'un mode de vie...) sont importants. Les NMS sont caractérisés par une très large autonomie à l'égard des organisations « établies » et -a fortiori- des partis politiques « traditionnels ».
- Ils sont caractérisés par le regroupement souple d'un nombre de « groupes primaires » de petite taille et souvent à implantation locale au sein desquels se construisent des liens émotionnels et de solidarité. Le degré d'implication est très variable. Les liens horizontaux interpersonnels s'entrecroisent et se multiplient formant des réseaux interpersonnels. Les liens qui se tissent entre les différents groupes et organisations qui poursuivent un objectif commun forment des réseaux inter organisationnels. L'**organisation** est décentralisée, polycéphale et souple. Le leadership est fragile, charismatique (ou basé sur l'expertise scientifique).
- La « nouvelle **classe moyenne** », (très) éduquée, active dans le tertiaire et le « non-marchand » y est fortement surreprésentée » (Rihoux 1997).

Les germes de ce nouveau mouvement social peuvent **disparaître** si les énergies militantes s'épuisent sans qu'il ne parvienne à se consolider. Ils peuvent **s'institutionnaliser** et avoir un impact sur les politiques publiques ce qui peut mener à sa disparition ou à l'émergence de nouvelles militances. Ils peuvent **se transformer** en sociétés commerciales ou en initiatives innovantes. Dans certains cas, il est possible d'adapter le modèle à un plus large public tout en respectant les valeurs de base. Ainsi, Crédal propose à ses coopérateurs des parts avec ou sans dividende. L'enjeu est de proposer une véritable alternative qui ne soit pas marginale (Figure 10).

# TRANSPOSER LES CIRCUITS COURTS SOLIDAIRES ET DURABLES DANS D'AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES



## I. Vision générale

Le concept de circuit court durable et de proximité (Box 1) peut **s'appliquer directement** à d'autres secteurs que l'agriculture.

Premièrement, les circuits courts existants peuvent proposer d'autres produits. Deuxièmement, des secteurs économiques complémentaires peuvent proposer des produits de circuits courts agricoles. Troisièmement, certaines initiatives existantes respectent déjà tous les principes des circuits courts durables et de proximité et ne se trouvent ni dans le secteur de l'agriculture, ni dans celui de l'alimentation. Cependant, certains secteurs demandent un **assouplissement** des critères de définition.

### Box 10 : Secteurs d'activité où le concept de circuits courts durables de proximité peut s'appliquer de façon pertinente

#### ➤ Produits complémentaires

- Artisanat de bouche
- Boissons
- Hygiène
- Bois-énergie

#### ➤ Filières complémentaires

- Collectivités
- Tourisme
- Aide alimentaire

#### ➤ Secteurs existants ou pouvant se développer en circuits courts

- Artisanat et habillement
- Recyclage
  - Réemploi de matériaux
  - Utilisation de déchets et excédents
  - Revalorisation de biens usagés
- Finance
- Construction et habitat
- Production d'énergie
  - Eolien
  - Photovoltaïque
  - Thermique

En outre, le concept de circuit courts durable et de proximité peut également s'appliquer aux secteurs qui ne respectent que certaines des trois logiques sous-jacentes (durabilité, localité, cohésion) en perdant certaines de ses caractéristiques.

Une **économie aux périphéries** des circuits courts durables et de proximité peut se développer en respectant certains de leurs atouts. Les incitants au développement de chacun de ces secteurs et les modalités de déploiement envisageables en conséquence dépendent également de la (des) logique(s) dans laquelle ils secteur s'inscrivent.

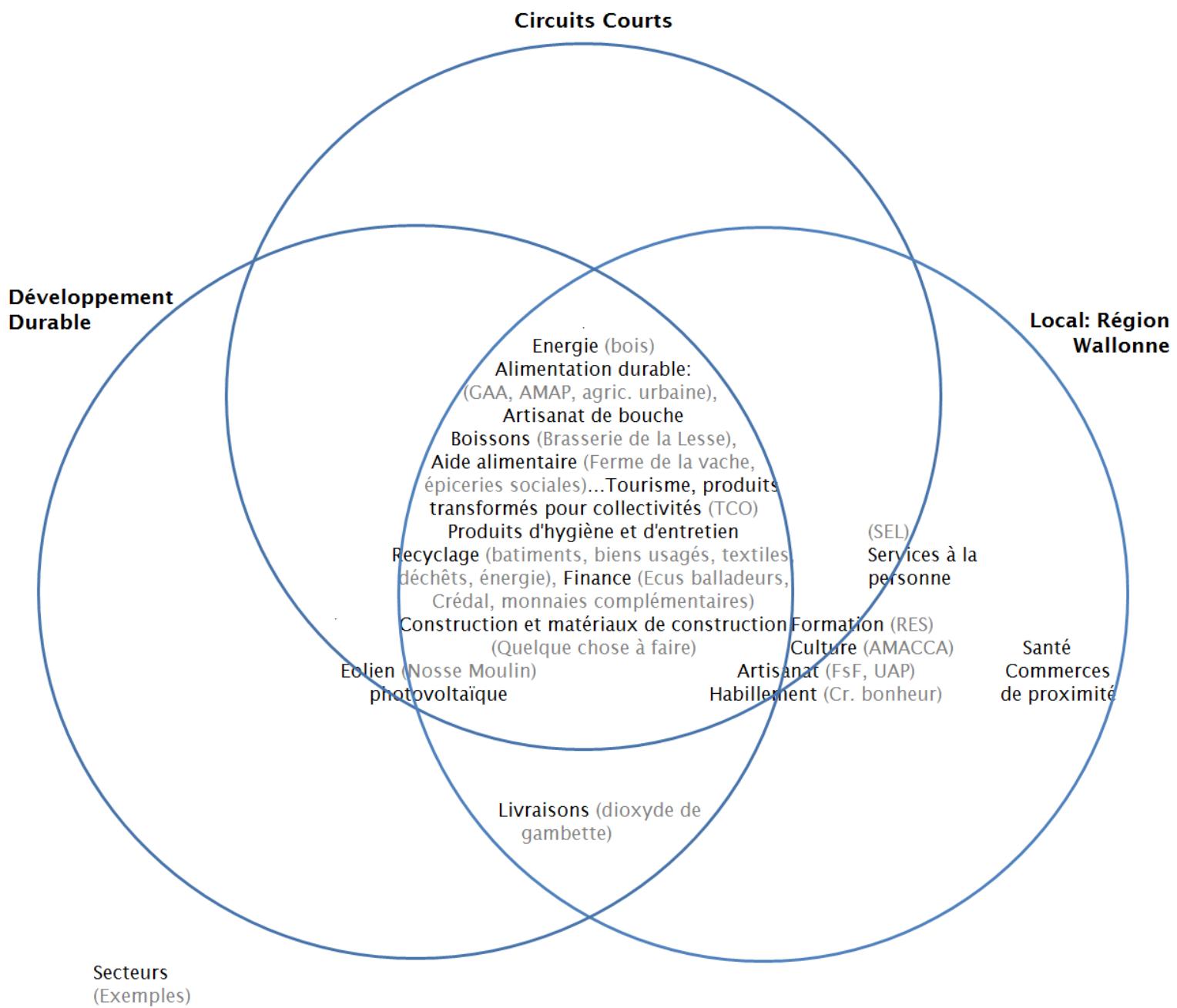
### Box 11 : Secteurs aux périphéries des circuits courts durables et de proximité

- Culture
- Mobilité douce
- Formation
- Services

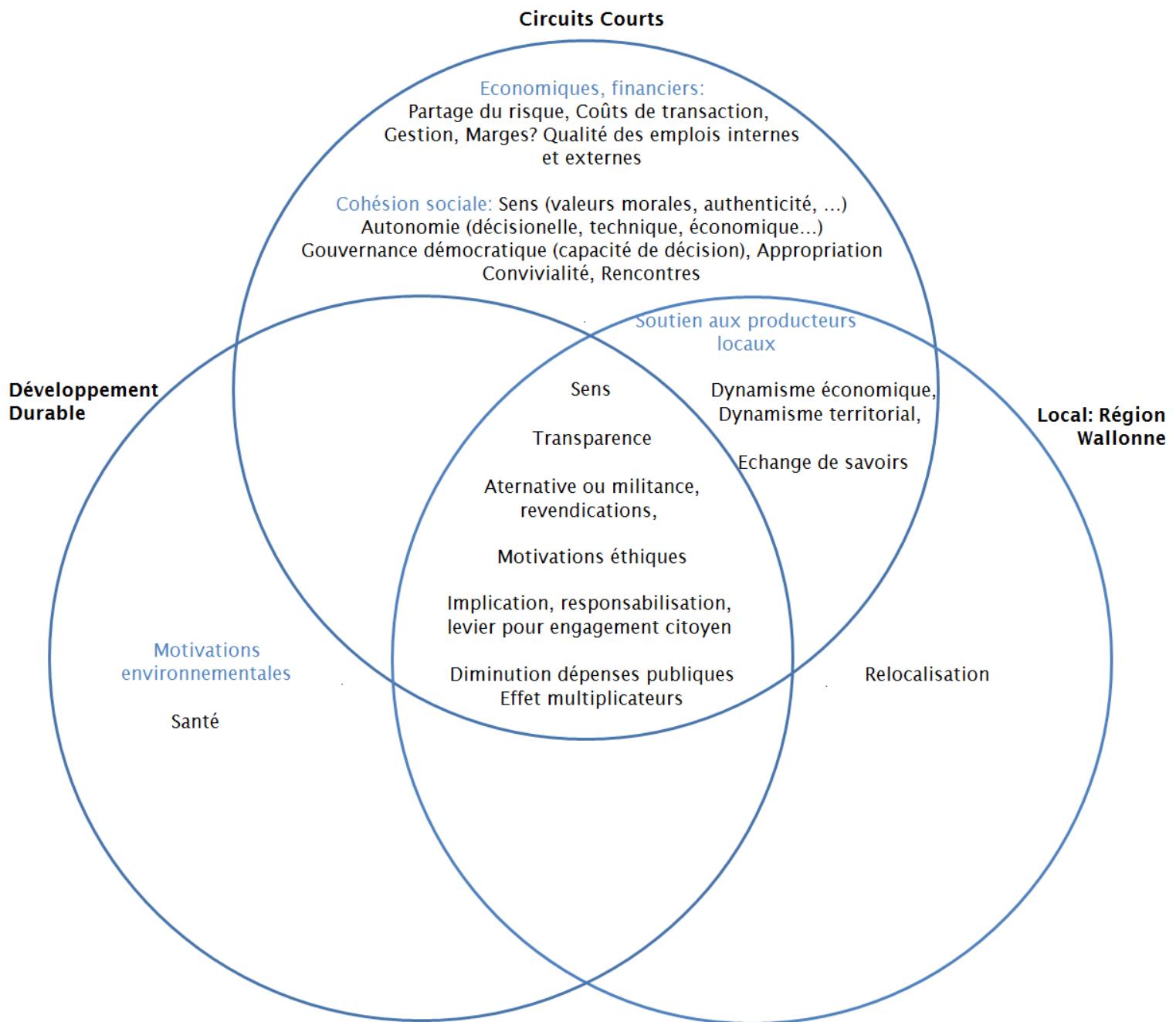
Enfin, certains **secteurs** et types d'activité sont **exclus** des filières courtes.

La Figure 6 situe les secteurs envisagés en fonction des logiques de circuits courts, de localité et de cohésion. La Figure 7 décrit les incitants correspondants. Ensemble, les Figure 6, 6 et 7 décrivent les critères de définition applicables et les incitants pertinents pour le développement de chacun des secteurs envisagés.

**Figure 6 : Secteurs**



**Figure 7 : Incitants**



Agir localement	D'une manière générale
<b>Freins Principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin d'accompagnement et d'aide au lancement</li> <li>Pluralité de métiers donc pluralité des compétences nécessaires (parmi lesquelles, compétences de gestion)</li> <li>Besoin d'impulsion, valorisation des plus-values par les pouvoirs publics</li> </ul>
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animateurs socio-économiques et structures de développement local etc.)                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Régionaux : <a href="#">RWDR</a>, <a href="#">IEW - RAWAD</a>, <a href="#">RSAP</a>, etc.</li> <li>Supra communaux : <a href="#">GAL</a>, <a href="#">Parcs Naturels</a>, etc.</li> <li>Communaux : <a href="#">Agenda 21</a>, <a href="#">PCDN</a>, <a href="#">PCDR</a>, <a href="#">ADL</a>, etc.</li> </ul> </li> <li>Lancement d'activités et formation                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Agences conseil en économie sociale: <a href="#">Crédal Conseil</a>, Syneco, SAW-B, Propage-s, AGES, Boutique de gestion, Progress, Febecoop</li> <li>Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (SAACE) avec test : Avomarc, Azimut, Challenge, Crea'job, Job'in, SACE, Step by Steppes, Start construction</li> <li>SAACE sans test : <a href="#">AFFA - Crédal Entreprendre</a>, Arebs, Creo – Groupe One, Jecréemonjob</li> <li>Guichets d'entreprises</li> <li>Autres : BEP, AID, UCM, <a href="#">Trame</a>, Solvay Entrepreneurs, Format PME, FJE, PME Création, Smart, Dies, Réseau Diane, etc.</li> <li>Pour s'y retrouver : <a href="#">infos entreprises</a></li> </ul> </li> <li>Mouvements Citoyens                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Associations locales citoyennes</li> <li><a href="#">Groupes alimentaires, potagers collectifs, SEL, RES, donneries</a>, etc.</li> <li>Monnaies complémentaires : <a href="#">Epi</a>, <a href="#">Eco Iris</a>, etc.</li> <li>Autres : Villes en transition, Guilde des commerces durables, éco-quartier,...</li> </ul> </li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les besoins d'emploi en Ressources Humaines                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer un accompagnement au lancement (structuration du projet, financier, économique, commercial, juridique, coaching, etc.)</li> <li>Soutenir l'emploi de RH par les collectifs de producteurs</li> <li>Equivalent temps plein d'animation pour cristallisation de projets citoyens. Flexibilité du cadre essentielle afin de permettre l'innovation !</li> </ul> </li> <li>Valorisation, communication forte promotion et information par la région (centralité, visibilité, légitimité)                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Espace d'information et de promotion des circuits courts sur le site de la région : bonnes pratiques (efficacité, rentabilité, pérennité, innovation, etc.), plus-values, informations (attentes franchisés, marchés publics, aides, études santé, etc.), outils (collectivités, prix juste, etc.),</li> </ul> </li> </ul>

liens avec listes de points d'achats et acteurs (APAQ-W, Dgarne, N&P, RCR, bistrots terroir, GAL, etc.), agenda,

- Devenir un axe prioritaire des aides et subsides (voir Groupe One 2011)
- Développer outil pratique (fiches ?) sur les possibilités de dynamisation territoriale (que sont les circuits courts ? qu'est ce qui existe ? quelles politiques, aides, partenaires institutionnels, leviers, etc.)
- Mieux canaliser, structurer les échanges d'(in) formations.
- Encourager les rôles d'information et de stimulation des pouvoirs publics locaux
- GAA
  - Permettre officiellement aux chômeurs de s'investir bénévolement
  - Développer et pérenniser accompagnement création
  - Mise à disposition de locaux au niveau communal
  - Clarifier information exigences sanitaires (voir proposition Map-Fugea),
  - Faciliter passage de témoin
  - Conseil pour pérennisation/ transformation sous forme commerciale
  - Étudier les trajets effectués par les producteurs, consommateurs pour rationaliser, coordonner.
- Distribution
  - Soutenir et développer les systèmes d'échanges locaux (dont les monnaies complémentaires)
  - Diffuser le modèle coopératif
  - Inclure orientation vers économie sociale de distribution lors de la réforme des APE (la Code NACE n'accepte pas les commerces de détail)
  - Introduire critère de localité dans la réforme des IDESS
  - Elargir la mesure 312 du PWDR (maisons multiservices) à l'écoulement de produits locaux
  - Soutenir création de lieux mixtes ateliers/formation/vente
  - Créer marché itinérant lié plateforme de vente en ligne

## 2. Produits complémentaires aux filières courtes existantes

### a. Artisanat de bouche et boissons

L'**alimentation durable** est la porte d'entrée la plus évidente pour les circuits courts durables et de proximité. Elle se trouve au croisement des incitants environnementaux, de santé, de soutien aux producteurs/créateurs locaux, de relocalisation et de réappropriation. Les groupements d'achats, les potagers collectifs et les AMAP sont pionniers en termes de circuits courts organisé par les consommateurs.

Lorsque les GAA sont pérennes, le nombre et le type de produits proposés tend à augmenter avec le temps. Des synergies sont possibles avec l'**artisanat de bouche** (boucherie, charcuterie, boulangerie, traiteur, etc.) et les **boissons**. Ainsi, la coopérative Agricover distribue les bières de la brasserie coopérative de la Lesse dans des groupements d'achats. En ce qui concerne les surgelés ou plats préparés, les participants des GAA ne sont en moyenne pas intéressés. Les autres filières sont à privilégier.

Agir localement	Artisanat de bouche et boissons
<b>Freins Principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de test possible si transformation (sauf exception)</li> <li>• Importance des investissements de départ</li> <li>• Normes sanitaires très strictes</li> <li>• Contrats de brasserie étouffants</li> <li>• Très faibles pérennité des nouveaux projets de petit Horeca</li> <li>• Problèmes de trésorerie</li> <li>• « Zapping » des consommateurs, prix final en concurrence internationale</li> <li>• Un lieu de transformation requiert un travail d'animation : besoin de ressources humaines</li> </ul>
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Fédération Horeca Wallonie</a></li> <li>• <a href="#">Wallonie des saveurs, Bistrots de terroir, OPW</a></li> <li>• Etc.</li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la mise aux normes sanitaires             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les marges de manœuvre locales face aux réglementations européennes sanitaire et d'étiquetage (critères plus souples pour les petites structures à demander au niveau Européen sur exemple de la France, de l'Italie, etc.)</li> <li>• Proposer aux transformateurs plus d'informations et conseils de terrain sur la mise aux normes sanitaires avant les investissements et les contrôles</li> <li>• Permettre l'échelonnement de la mise aux normes sanitaires</li> </ul> </li> <li>• Envisager des systèmes de garanties pour crédits (afin de pouvoir valoriser auprès de banques la valeur transformée des produits, etc.)</li> <li>• Soutenir la création, en lien avec les halls relais, de structures coopératives faîtières pour activité de transformation pour aide au lancement et tester activités (sans numéro d'agrément AFSCA)</li> </ul>

spécifique). Exemple : fromagers autour des locaux de l'OPA Ciney.

- Soutenir la création de lieux mixtes cuisines collectives/ conserveries accessibles aux producteurs, transformateurs, (groupes) de citoyens
- Soutenir la création d'abattoirs locaux et autres ateliers de transformation (meuneries, tueries, fromageries, mielleries,...)
- Développer une centrale d'achat pour restaurateurs
- Proposer un modèle de contrat s'inspirant des contrats franchisé-franchiseur
- Sensibiliser les GAA à étendre leur gamme de produits achetés : produits secs : huile, bière, miel, ... ou autre

#### b. Hygiène

Similairement, des produits écologiques et locaux d'**hygiène** et d'entretien sont déjà achetés en commun dans certains groupes. Des langes lavables (voire des cosmétiques) pourraient l'être également.

#### c. Bois-énergie

Une demande existe également au sein de groupes d'achat pour l'**énergie** (achat groupé de bois de chauffage, plaquettes, pellets, biomasse). A Rochefort, une initiative d'achat groupé de mazout s'est écroulée, victime de son succès, la personne ressource ayant été dépassée par la charge de travail, ce qui n'est pas sans rappeler les difficultés de pérennité des GAA (Chapitre 4.3).

Le **bois énergie** permet de valoriser les ressources locales renouvelables en bois (bois de coupe, gestion des voiries, parcs et jardins,...) (Crédal et Floreco 2009). En outre, ce secteur permet de créer des emplois locaux et est intensif en main d'œuvre. « Par rapport au mazout ou au gaz, le bois énergie génère 3 à 4 fois plus d'emplois, pérennes et non délocalisables » (FRW 2011)<sup>32</sup>. Depuis 2001, le Plan Bois Energie & Développement Rural accompagne des collectivités locales dans la mise en œuvre de projets bois énergie. Il existe, en outre, trois facilitateurs bois-énergie pour les secteurs publics, domestiques et entreprises.

Les **plaquettes** consomment moins d'énergie grise que les pellets et elles coûtent moins chers. Toutefois, elles requièrent des surfaces de stockage importantes. Elles sont intéressantes pour des réseaux collectifs, des écoles, des hôpitaux, etc. Les communes étant propriétaires de massifs forestiers, il est donc intéressant qu'elles investissent dans ce secteur. Les **pellets** sont plus condensés, ne produisent pas de poussière, sont stables et normalisables. « En 5 ans, la Wallonie est devenue un des plus importantes fabricants de granulés de bois en Europe avec une production d'environ 500 000 tonnes par an. La plupart

<sup>32</sup> En bois-énergie, 4 à 5 emplois créés pour 1.000 tonne équivalent pétrole consommées pour 1.4 en pétrole et 1.2 en gaz (PBEDR).

Voir <http://www.frw.be/index.php?id=78> pour des fiches descriptives de projets fonctionnels en Wallonie.

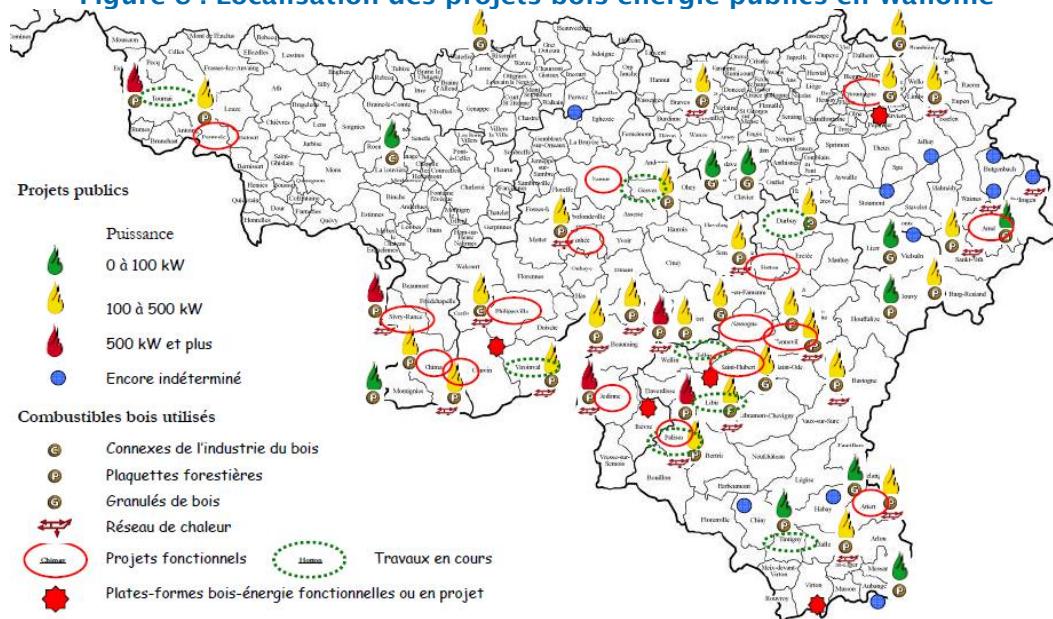
des unités de production valorisent leur propres sous-produits en leur apportant une très forte plus-value » (FRW, 2011).

Les réseaux de chaleur en circuits courts permettent d'aller plus loin. « Un **réseau de chaleur** est un ensemble de canalisations enterrées et isolées, organisé en boucle ou en diverses branches, destiné à alimenter en chaleur un ensemble de bâtiments à partir d'une unité de production centralisée ou de la récupération de chaleur d'un processus industriel. La chaufferie centralisée peut être constituée d'une ou plusieurs chaudières ou unités de cogénération fonctionnant avec différents types de combustibles : fossile (mazout, gaz, charbon,...), renouvelable (biomasse sèche, dont le bois, humide ou huile végétale, géothermie...), ou un mixte des deux »<sup>33</sup>.

Un réseau de chaleur permet de **mutualiser** les investissements et le recours aux énergies renouvelables et d'optimiser le dimensionnement et le fonctionnement d'une chaufferie centralisée, plus simple à entretenir. Il est particulièrement efficace si les consommateurs sont complémentaires (saisonnalité, etc.) et concentrés dans un périmètre restreint.

Toutefois, élaborer un réseau de chaleur **requiert** la sensibilisation en amont de tous les consommateurs potentiels ainsi que des travaux de génie civil importants. De plus, « l'achat et l'installation d'une chaufferie au bois coûtent généralement 3 à 5 fois plus cher qu'une chaufferie classique » (coûts des chaudières, des systèmes d'acheminement, des travaux de génie civil, etc.). « En revanche, entre 2000 et 2010 le prix de l'énergie bois est maîtrisé. Entre 2000 et 2010, le prix moyen de 10 kWh « entrée chaufferie » a oscillé entre 20 et 44 centimes pour le bois énergie (...). Celui du fuel, entre 29 et 99 centimes ! » (FRW, 2011).

**Figure 8 : Localisation des projets bois-énergie publics en Wallonie**



<sup>33</sup>[http://www.frw.be/fileadmin/user\\_upload/wallonie/pbe/Fiche\\_descriptive RESEAU DE CHALEUR Version Mai 2012.pdf](http://www.frw.be/fileadmin/user_upload/wallonie/pbe/Fiche_descriptive RESEAU DE CHALEUR Version Mai 2012.pdf), <http://www.frw.be/index.php?id=78>

### Exemple 11 : un réseau de chaleur en circuit court à Malempré

Dans le contexte difficile de l'agriculture, la recherche de la maîtrise complète d'une nouvelle source de revenus par des agriculteurs a mené à la conception d'un réseau de chaleur à Malempré. Des habitants (en SCRL FS) achèteront l'électricité produite par une chaudière centrale alimentée par des plaquettes élaborées à partir de haies plantées par des agriculteurs locaux (en SCRL). Les haies seront coupées tous les 10 ans afin de permettre un renouvellement de la biodiversité. Un accord avec la commune est également envisagé pour l'entretien des voiries communales. Les deux coopératives seront reliées par une convention stabilisant les prix. Ainsi, les habitants bénéficieront d'un prix stable du kilowatt et les agriculteurs bénéficieront d'une nouvelle source de revenu durable.

La première pierre a été posée en octobre 2012, les travaux seront réalisés en même temps que les travaux de voiries et le réseau devrait commencer à fonctionner fin 2013. Dans un premier temps toutefois, le réseau sera alimenté par des plaquettes produites par des scieries de la commune. A terme, un projet d'unité de bio-méthanisation est également prévu afin d'alimenter le réseau de chaleur.

Entretien avec Vincent Sépult

Agir localement	Bois énergie
<b>Freins Principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plaquettes : surfaces de stockage importantes nécessaires (mais moins chères donc intéressantes pour les collectifs)</li> <li>Investissement initial important</li> <li>Freins culturels</li> <li>Débat sur la valorisation prioritaire du bois (fabrication de panneaux ou énergie ?)</li> </ul>
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement : FRW, Plan bois énergie et développement rural (<a href="#">PBEDR</a>), facilitateurs bois-énergie (<a href="#">secteur public</a>, <a href="#">secteur entreprise</a>, <a href="#">secteur domestique</a>)</li> <li>Association : <a href="#">Valbiom</a></li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elargir la mesure 312 du PWDR aux produits de première transformation du bois</li> <li>Multiplier les partenariats publics-citoyens (Exemple 11)</li> <li>Faire appel aux IDESS pour effectuer des travaux de taille de bois de chauffe pour le compte d'un particulier, notamment dans le cadre de parcelles communales ou provinciales.</li> </ul>
<b>Possibilités d'actions citoyennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de plateformes bois (4 à 5 communes)</li> <li>Faire appel aux entreprises d'économie sociale pour effectuer des travaux de taille de bois de chauffe.</li> </ul>
<b>Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de ressources locales en bois : Crédal et Floreco (2009)</li> <li>Projets pilotes en Wallonie : PBEDR : <a href="http://www.frw.be/index.php?id=78">http://www.frw.be/index.php?id=78</a></li> </ul>

### 3. Circuits complémentaires pouvant proposer des produits agricoles en circuits courts

#### a. Cuisines de collectivités

Afin de susciter une offre plus importante en circuit court, de nombreuses politiques régionales et locales ont choisis de **soutenir la demande des collectivités**. En France, des quotas de produits biologiques pour les collectivités publiques sont mis en place<sup>34</sup>. En Italie, les produits locaux ont trouvé leur place dans les cantines scolaires italiennes grâce au travail de sensibilisation au lien entre alimentation et santé mené par le gouvernement.

Plus proche de nous, Bioforum a développé un guide méthodologique et un guide technique afin de faciliter le tournant vers une restauration collective durable à Bruxelles<sup>35</sup>. Bruxelles environnement réfléchit à la mise en place d'un système de reconnaissance alimentation durable à destination de la restauration collective et développe des scénarios de transition pour dépasser le frein du surcout au passage à une alimentation durable. La commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a établi une charte pour les achats alimentaires des écoles primaires de la commune, les repas sont proposés par TCO service (Exemple12). Cet exemple illustre que deux intermédiaires sont nécessaires dans la restauration collective.

#### Exemple 12 : TCO Service

TCO service propose **8500 repas** par jours dans deux cuisines centrales, dans des écoles équipées d'une cuisine et avec livraison pour les écoles environnantes. Les livraisons ont lieu minimum deux fois par semaine (4 fois par semaine pour la viande), sur tous les lieux de cuisine en même temps.

Les **produits** sont de préférence locaux (choix par cercles concentriques). Les légumes sont lavés, découpés et emballés en vrac, sous vide ou sous plastique (4<sup>ème</sup> gamme). La viande est découpée et façonnée selon un grammage très précis. De plus, les producteurs s'adaptent au timing particulier des écoles (pas d'activité durant les vacances scolaires).

Les **prix** sont stables et compétitifs car les prix de vente sont cadenassés à six mois ou un an (2,5 à 3,5€ par repas). Les prix des produits de saison sont concurrentiels par rapport aux surgelés. Les délais de paiement sont acceptables, car TCO a également des délais assez longs (50 jours au mieux).

Les exigences en termes de type de produits, délais et conditionnement sont quasi inconciliables avec le circuit court. Les **freins recensés** sont :

- Diversité des produits préparés en 4<sup>ème</sup> gamme,
- Découpe selon un grammage très précis (seul les industriels arrivent à cela),
- Flexibilité pour adapter les volumes aux exigences,
- Logistique adaptée aux collectivités à la fois pour des petits et des grands volumes

<sup>34</sup> Voir le Grenelle de l'environnement. Voir <http://www.restauratiobio.org/> pour une liste de projets existants.

<sup>35</sup> <http://www.restauratiocollectivedurable.be/fr/Outils/>

Par facilité, il y a un fournisseur par type de produit, ce qui revient à maximum dix fournisseurs pour l'ensemble des besoins, y compris produits d'entretien, ce qui est très contraignant.

Séminaire Alimentation et territoire en Région wallonne, RWDR, Halle de Han, 2011.

Agir localement	Cuisines de collectivités
<b>Freins Principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les collectivités traitent avec très peu d'interlocuteurs</li> <li>Demande des adaptations au niveau de la production (investissement dans des unités de transformation plus larges, logistique adaptée, flexibilité pour adapter les volumes aux exigences, diversité des produits préparés en 4<sup>ème</sup> gamme, etc.)</li> <li>Demande des adaptations au niveau des collectivités (variation des tailles, grammages moins précis, autres produits...)</li> </ul>
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RAWAD, etc.</li> </ul>
<b>Contexte législatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans les marchés publics (voir Turin, Strasbourg, etc.):                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Jouer sur les incitants : un titre « vert », les caractéristiques précises du produit demandé (taux en sucre), les souhaits exprimés (saisonnalité, traçabilité,...) et le choix de races et de variétés produites localement vont par exemple inciter certains offreurs à réagir plutôt que d'autres</li> <li>La description des caractéristiques du produit fini (mais pas de ses intrants) peut décrire les qualités, quantités et fiabilités désirées et demander une description des processus utilisé pour atteindre ces critères. Elle peut inclure des spécifications techniques mesurables (du produit ou service mais pas de l'opérateur) et peut se référer à des normes européennes<sup>36</sup> ou nationales, par exemple environnementales (en incluant les mots « ou équivalent). Les villes de Nantes et Rennes requièrent par exemple des produits sans OGM.</li> <li>Des critères relatifs au processus de production sont admis sauf si celui-ci est déposé ou accessible uniquement dans un pays ou une région. Ainsi, un pourcentage de matériaux réutilisés ou recyclés utilisés dans la production du bien peut être indiqué et l'utilisation de méthodes biologiques<sup>37</sup> ou d'électricité renouvelable<sup>38</sup> peut être requise.</li> <li>Il est possible de passer par des critères de fraîcheur et d'imposer des délais courts « du champ à l'assiette » comme cela se fait beaucoup dans les collectivités du Nord</li> </ul> </li> </ul>

36 Critères de green public procurement (GPP) et Eco-labels d'une part, restrictions de substances dangereuses (RoHs, Reach, CLP,...) d'autre part. Le CEN, le Cenelec et l'ETSI définissent des standards au niveau européen. Le SABE assure la coordination sur les matières environnementales.

37 « using organic methods ». Exemple: <http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/casestudy4.pdf>

38 Exemple : <http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/GPP%20case%20study1.pdf>, plus d'exemples sur [http://ec.europa.eu/environment/gpp/case\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/gpp/case_en.htm)

	<p>de l'Italie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle et reporting : Assurer que les critères des cahiers des charges plus durables soient effectivement réalisés.</li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quotas de produits durables et locaux, objectifs chiffrés (voir Grenelle de l'environnement)</li> <li>• Pour favoriser la demande :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des chartes guides et outils existants</li> <li>• Sensibilisation santé (voir Italie)</li> <li>• Mise en place de partenariat triparties (autorités publiques, écoles, catering) pour la mise en place progressive de produits locaux/durables dans les menus : campagnes de type 'un aliment CC par semaine', ou un 'repas 100% CC par mois' (voir France)</li> <li>• Renforcer la plus-value des produits circuits courts : réflexion autour d'un système de reconnaissance « made in circuit court »</li> <li>• Articulation entre politique circuit court de la restauration collective et future mise en place du label entreprise Eco systémique (critères du label adaptés pour le secteur de la restauration, avec reconnaissance des aspects approvisionnement local)</li> </ul> </li> <li>• Pour renforcer l'offre :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la dynamique réseau/mise en commun des petits producteurs afin que les volumes demandés par la restauration collective soient rencontrés (logique coopérative)</li> <li>• Appuyer financièrement et commercialement le développement de plateforme de distribution circuit-court (voir Strasbourg, Munich).</li> <li>• Encadrer la mise en place d'une offre produit circuit court répondant aux attentes du secteur (nouveaux produits adaptés, conditionnements adéquats).</li> <li>• Faciliter le dialogue entre les acteurs (producteurs vs catering) pour dédiaboliser l'image de la restauration collective auprès des petits producteurs.</li> </ul> </li> <li>• Si la volonté existe de commencer par certains produits, les yaourts (aux fruits) sont cités en priorité (production locale existante, surcout modéré, goût, qualités de conservation...)</li> </ul>
<b>Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guides et outils: CIVAM (2012), Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche (2012), charte de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, outils Bioforum, etc.</li> <li>• Etudes sous régionale : Etude technico-économique BEP/Ecores (en cours), Fontaine (2009), Projet pilote Appétits Champs (RAWAD)</li> <li>• Marchés publics: <a href="http://www.guidedesachatsdurables.be">http://www.guidedesachatsdurables.be</a>: exemples de clauses types et d'éléments pour les cahiers des charges, bonnes pratiques, études, etc. (Administration fédérale Développement Durable). Buying green! (2011), Demeulenaere (2012)</li> </ul>

### b. Aide alimentaire

L'aide alimentaire a trois sources d'**approvisionnement** principales. La plus officielle, les dons de l'Union européenne (produits tels que beurre, lait, corn flakes, plats préparés, conserves, etc.), se complète par la générosité des dons et des collectes de dons ainsi que par la récolte d'invendus au sein de magasins, marchés, auprès du grand public, etc. Elle est proposée sous **forme** de restaurants sociaux, de distribution de colis ou d'épiceries sociales ainsi que d'autres formes moins répandues (cafétérias sociales, coopératives, etc.).

La poursuite des aides européennes par l'intermédiaire du BIRB est incertaine. Les acteurs du secteur de l'aide alimentaire risquent de devoir s'**adapter** en conséquence au niveau national et régional.

Initialement, l'aide alimentaire était **caritative**. La limitation des moyens fait que le métier, souvent dans l'urgence, se concentre sur la logistique. Cependant, quand c'est possible, l'aide alimentaire devient de plus en plus un outil de travail social s'inscrivant dans des **parcours de (ré) intégration**.

Ainsi, des « projets de **potagers collectifs** ou communautaires poursuivent un double objectif, de formation et d'approvisionnement alimentaire (comme au CPAS des Bons Villers). Ils permettent de renforcer le lien entre usagers et associations. La mixité des publics apporte souvent une dynamique très positive mais les appels à projets exigent souvent de travailler exclusivement avec un public précarisé » (Hubert 2012).

Les circuits courts permettent de créer du lien social entre les bénéficiaires de l'aide alimentaire et les producteurs et de leur donner accès à une alimentation saine et de qualité. Des synergies peuvent être mises en place afin de renforcer l'efficacité du travail social de l'aide alimentaire de façon adaptée aux mutations sociales, économiques et environnementales que connaissent nos sociétés. En outre, de nombreux CPAS possèdent encore des terres inoccupées propices à l'agriculture.

Par exemple, le restaurant social « les Uns et les Autres » initié par la Mission locale de Molenbeek est également un service d'insertion professionnelle (formation en cuisine, service en salle) et permet la participation des usagers par la culture de mini potagers communautaires (en bacs, les sols étant pollués). Soutenir des projets pilotes qui récupèrent les invendus et les transforment pour conservation est autre une possibilité (voir les exemples français du Potager de Marianne et du réseau des épiceries solidaires ANDES).

#### Exemple 13 : Circuits courts et aide alimentaire

La Ferme de la Vache, une antenne du CPAS de Liège, soutient un potager collectif permettant de proposer des formations et à la fois d'approvisionner une petite épicerie de quartier. Les personnes précaires y bénéficient de fortes réductions sur les produits (Hubert 2012).

Le Guide français circuits courts et cohésion sociale (2012) développe d'autres exemples pertinents.

Agir localement	Aide alimentaire
<b>Freins Principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de coordination entre les initiatives (CPAS et associatif, etc.), manque de liens avec les secteurs de l'insertion et de l'économie sociale</li> <li>Normes sanitaires rigides limitent l'action (produits non périssables non périmés mais date de vente passée, etc.) et impliquent des investissements importants (pièce frigorifiques pour distribution de colis, etc.)</li> <li>Les appels à projets existants ne permettent généralement pas la dynamique positive entraînée par la mixité des publics</li> <li>L'exigence de preuves de précarité en vue de cibler le public est stigmatisante</li> <li>Les projets subsidiés à court terme ont du mal à se pérenniser, ce qui entraîne des frustrations et restreint les motivations</li> </ul>
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau macro : BIRB</li> <li>Niveau méso : Banque alimentaire, Fédérations (Resto du Cœur, Croix Rouge, etc.), Associations caritatives (saint Vincent de Paul, etc.), Réseau des épiceries sociales (REPIS), FDSS (concertation Aide Alimentaire)</li> <li>Niveau micro : CPAS, services sociaux, épiceries sociales, restaurants sociaux, distributions de colis</li> </ul>
<b>Contexte législatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision des aides européennes via le BIRB</li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la structuration en réseau régional afin :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>D'optimiser la distribution</li> <li>De repenser l'approvisionnement du secteur au niveau régional (le contexte législatif et les acteurs varient selon les régions)</li> <li>D'échanger des bonnes pratiques, de produire des outils, fiches, etc.</li> </ul> </li> <li>Soutenir le développement de cuisines collectives/conserveries accessibles aux producteurs, transformateurs, (groupes) de citoyens</li> </ul>
<b>Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide alimentaire : Hubert (2012) : bonnes pratiques, freins, recommandations à l'intention des pouvoirs publics, recommandations pour le secteur, etc.</li> <li>Epiceries sociales : Adam, Chaidron (2010) : état des lieux, création d'un réseau</li> </ul>

### c. Tourisme

Le **tourisme** peut allier durabilité environnementale et proximité géographique. La proximité relationnelle et le nombre d'intermédiaires sont parfois plus problématiques. Toutefois, des synergies sont à développer entre agriculture, artisanat et le tourisme (notamment les métiers de bouche).

Agir localement	Tourisme
<b>Freins Principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrivée à la pension massive des propriétaires d'hôtels</li> <li>Accès au crédit pour repreneurs indépendants (globalité du secteur considérée comme à risque, manque de différenciation)</li> </ul>
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Syndicats d'initiative, Commissariat général au Tourisme, Fédérations provinciales, Offices de tourisme, Gîtes de Wallonie, etc.</li> <li>Existence de « poupées russes » et doublons</li> <li>Peu de reporting et évaluation des subsides</li> <li>Voir aussi Agir localement - artisanat de bouche</li> </ul>
<b>Contexte législatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La compétence du tourisme tourne en fonction de législature ce qui est source d'inefficacité</li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affiner la segmentation du secteur Horeca dans l'analyse des dossiers de subsides (Sowalfin, fonds de participation...)</li> <li>Augmenter progressivement les critères Bistrot de terroir et coordonner avec Wallonie des saveurs</li> <li>Intégration permanente du tourisme au ministère de l'économie afin de développer une politique de tourisme :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus cohérente : liens avec les points de vente de terroir (OPW), chambres hôtes, épiceries villageoises, bistrot de terroir-Wallonie des saveurs...</li> <li>De long terme : dépendant de façon permanente du même ministère.</li> <li>Développer des objectifs croissants</li> </ul> </li> </ul>

#### 4. Secteurs ou le concept de circuits courts peut s'appliquer de façon pertinente

##### a. Artisanat et habillement

L'**artisanat**<sup>39</sup> et l'**habillement** sont des pistes à explorer par la suite. Le développement de ces filières est une possible source de dynamisme économique et territorial. En outre, ces produits peuvent éventuellement être durables et les matières premières peuvent parfois être locales.

Toutefois, et bien que l'**habillement** soit tout de même relativement récurrent au niveau familial, le caractère moins **récurrent** des achats limite l'échange d'information et la réduction progressive des coûts de transaction. L'**engagement**, la planification à l'avance et le partage du **risque** ne sont pas possibles. Les incitants pour le producteur résident simplement dans l'**appropriation** des marges et le **contrôle** de la filière. La relation de confiance doit alors se baser sur le **réseau** (consommateurs/producteurs).

##### Exemple 14 : Associations de créateurs

L'**Union des Artisans du Patrimoine** rassemble 45 artisans de toutes les provinces wallonnes. Cette ASBL a pour but de « sauver les savoirs accumulés au fil des générations et de défendre et promouvoir le statut de l'Artisan »<sup>40</sup>. Des membres ébénistes, menuisiers, vitriers, tailleurs de pierre, mosaïstes, restaurateurs de luminaires ou de peintures répondent à des marchés en association momentanée.

Les **créateurs de bonheurs** investissent un lieu privé, un dimanche après-midi par mois. « Ces ventes privées 100% pop & fun sont des rencontres conviviales, des moments privilégiés qui visent à promouvoir le travail de jeunes stylistes professionnels et la découverte de créateurs amateurs et autres 'bidouilleurs'. C'est aussi à chaque fois le privilège de visiter une maison ou un lieu décalé avec une vraie personnalité »<sup>41</sup>. Leur groupe Facebook regroupe près de 900 abonnés.

##### b. Réutilisation et réemploi

Toute une série d'objets du quotidien sont considérés comme des **encombrants** et jetés alors qu'ils peuvent être **revalorisés en tant qu'objets ou en tant que matériaux**. Le secteur des déchets peut être vu comme une opportunité de déployer des initiatives locales à partir du moment où on considère certains types de déchets comme des ressources. Le

<sup>39</sup> Selon la définition légale, un artisan est un travailleur indépendant actif ou une entreprise (de maximum 20 travailleurs) active dans la production, la transformation, la réparation, la restauration d'objets, la prestation de services dont les activités présentent essentiellement des aspects manuels, et qui développent un certain savoir-faire axé sur la qualité, la tradition et la création» (Avant-projet de loi de S. Laruelle approuvé par le conseil des Ministres).

<sup>40</sup> <http://www.uniondesartisansdupatrimoine.be>

<sup>41</sup> <http://www.createursdebonheur.be>

secteur de l'économie sociale réalise des opérations qui retrouvent le réflexe anti-gaspillage de nos aînés.

**Tableau 10 : Possibilités de réutilisation et réemploi**

Réutilisation et réemploi	Objets	Matériaux
<b>Vêtements</b>	Trocs de fringues Magasins de seconde main	Stylistes
<b>Excédents fruits et légumes</b>		Epiceries sociales et aide alimentaire
<b>Déchets verts</b>		Compost
<b>Chaleur, déchets verts</b>		Energie
<b>Matériaux de construction</b>	Déconstruction, travaux	Construction
<b>Chutes industrielles et objets (appareils électroménagers, matériel informatique, meubles, déco, vélos, jouets, livres, etc.)</b>	Donneries	Artisans (création) Ressourceries (réparation professionnelle) Repair cafés (réparation personnelle)

Au niveau européen, les actions dans le domaine des déchets doivent respecter la hiérarchie suivante :

1. Prévention des déchets : sensibilisation, dématérialisation, etc.
2. Réemploi (ou Réutilisation) : don, échange, dépôt vente, etc.
3. Préparation au réemploi : nettoyage, réparation, reconditionnement, transformation.
4. Recyclage matière : le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit.
5. Valorisation énergétique
6. Déchets ultimes

Le réemploi, la préparation au réemploi et le recyclage matière permettent d'éviter les gaspillages en ressources (gain **environnemental**) et retrouver des matières premières secondaires. Le développement de ces activités permet d'augmenter la consommation de matériaux issus de filières locales et de développer l'emploi **local** de personnes éloignées du marché de l'emploi (gain **économique et social**). En effet, la plupart des entreprises de démantèlement sont généralement actives sur des zones géographiques restreintes et disposent de leur propre surface de vente, généralement fréquentées par des clients issus de la région. Les matières premières primaires et les producteurs des objets réutilisés ne sont pas forcément locaux. Cependant, les intrants et les fournisseurs le sont. La définition des circuits courts durables et de proximité doit être lue avec souplesse.

**Tableau 11 : Pertinence de la définition des circuits courts durables et locaux dans le cadre du réemploi**

Critère	Pertinence	Remarques
<p>➤ <b>Cohésion économique</b> de la production à la commercialisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les parties prenantes sont constituées par le producteur, un intermédiaire maximum et les consommateurs.</li> <li>○ Viabilité économique tout au long de la filière.</li> <li>○ Processus de production, de transformation et de commercialisation transparents.</li> </ul>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Moyen</p>	<p>Dans le cas d'une ressourcerie, les employés sont à la fois les producteurs-transformateurs et vendeurs (avec parfois des rôles tournants). Les consommateurs sont également les fournisseurs de matières premières secondaires.</p> <p>Création d'entreprises et d'emploi, valorisation des savoir-faire locaux, etc. Comprend l'impact sur le développement économique local (emploi, complémentarité avec autres commerces, inscription dans un réseau local, réflexion à long terme, etc.). Notions sous-jacentes importantes d'équité et de solidarité.</p> <p>Ressourceries : ASBL et SCRL FS : modes de décision démocratiques, utilisation de labels du type Recup, sensibilisation de la clientèle, bénévolat.</p>
<p>➤ Des produits répondant aux attentes des citoyens et de la société en termes d'<b>environnement</b> et de santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Qualité des produits : goût, fraîcheur, saisonnalité, durabilité, hygiène.</li> <li>○ Modes de production respectueux de l'environnement.</li> <li>○ Transparence de l'origine</li> </ul>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Le travail sur la valeur ajoutée et l'intensivité en main d'œuvre permettent d'atteindre une qualité et une durabilité des produits plus importante que celle atteinte par la simple revente (Troc, etc.)</p> <p>Durabilité environnementale pour tout le cycle de vie des produits (ressources, consommables, recyclage, etc.) Et respectueux de l'homme.</p> <p>Origine systématiquement locale des matières premières</p>
<p>➤ Des circuits de <b>proximité géographique</b>...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ancrage local de l'ensemble des acteurs de la filière.</li> <li>○ Origine territoriale des matières produites en Wallonie.</li> <li>○ Priorité aux échanges les plus locaux possibles.</li> </ul>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Les intrants et consommables le sont (voir ccl rapport) : matières premières secondaires.</p> <p>Oui</p>
<p>➤ ... <b>et relationnelle</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Entreprises à taille humaine.</li> <li>○ Reconnaissance du savoir-faire des producteurs.</li> <li>○ Liens de confiance de toutes les parties prenantes.</li> </ul>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Moyen</p>	<p>Formation, insertion et impact social sont au cœur du projet.</p> <p>Ressourceries : Faible du a la plus faible régularité des achats qu'en ce qui concerne l'alimentation (bien que partiellement compensé par la variété des produits offerts).</p> <p>Implication citoyenne forte dans les projets de Repairs cafés, donneries, prêteries, etc.</p>

### i. Vêtements

Les **trocs** de fringues (fripories) sont des systèmes d'échanges directs de vêtements entre particuliers (Figure 9). Les magasins de **seconde main** les remettent les vêtements sur le marché. Ainsi, la boutique de seconde main [Betty-Lou](#) propose les robes dessinées par Lululibertate, des retouches, transformations et ateliers couture de la styliste Sophie Sallets, les trois femmes s'étant rencontrées via la formation Affaires de Femmes, Femmes d'Affaires.

De plus, certains **stylistes** redonnent vie à des textiles. Toutefois, les aprioris des consommateurs sur les vêtements de seconde main rendent cela difficile à valoriser à un prix rémunérateur en dehors des vêtements sur mesure.

### ii. Excédents et Déchets verts

En France, l'Association Nationale pour le Développement des Epiceries Solidaires (AnDES) met en place des ateliers-chantiers d'insertion permettant de valoriser les excédents de la filière fruits et légumes, en les transformant à destination des **Épiceries Solidaires** et des autres réseaux de l'aide **alimentaire**. Elle cherche développer des formations à destination des usagers et favoriser leur mise à l'emploi<sup>42</sup>.

A Bruxelles, l'ASBL Worms et le Début des Haricots proposent de valoriser les déchets organiques en les **compostant**<sup>43</sup>. Groupe One imagine également de récupérer les déchets de l'Horeca vers les fermes. Bisa à Eupen travaille à plus grande ampleur.

### iii. Energie

Dans certains zoning verts, la **chaleur** dégagée par une entreprise est récupérée par une entreprise voisine pour produire de l'énergie. D'autres possibilités sont ouvertes par la **biométhanisation** (Voir aussi bois-énergie).

### iv. Matériaux de construction

Des matériaux de construction peuvent être réutilisés par des entreprises d'économie sociale (**réutilisation** de barres d'acières, briques, lavabos, **transformation** en gravier, etc.), voire revalorisés par la déconstruction (lavabo, bois, brique pour le réemploi, etc.). Groupe One et Ressources travaillent sur ces possibilités.

### v. Objets et chutes industrielles

Les **donneries** permettent des échanges directs de biens usagés entre particuliers (Figure 4).

Le Repair café offre un cadre où **apprendre à réparer** ses vêtements, appareils électriques, informatiques, jouets et autres objets abimés. Particuliers et spécialistes bénévoles s'y retrouvent tous les mois<sup>44</sup>.

<sup>42</sup><http://www.epiceries-solidaires.org>

<sup>43</sup><http://www.wormsASBL.org/>

<sup>44</sup><https://sites.google.com/site/repaircafibrussels/home>

L'ASBL la Foire aux Savoir-Faire travaille à la création d'une coopérative d'artisans-créateurs travaillant en Belgique à partir de **matériaux de récupération**. Le projet est « de faire sortir la production des artisans-créateurs du seul monde des cadeaux-gadgets de fin d'année pour en faire une vraie force de production de biens de consommation courante, capable de créer des emplois et de réintégrer des déchets dans le cycle de production »<sup>45</sup>.

### Exemple 15 : Le Réseau Ressources et la Ressourcerie de la Dyle

Les entreprises d'économie sociale actives dans le recyclage et le réemploi ont traité l'année dernière plus de 150.000 tonnes de déchets, parmi lesquelles 50.000 tonnes ont trouvé une nouvelle vie dans le circuit de la réutilisation (meilleure valorisation possible) et plus de 100.000 tonnes ont été recyclées via les circuits classiques. Les activités se regroupent en trois types de filières :

Les filières porteuses en termes de réemploi	Les filières axées sur le recyclage avec de gros volume de collecte mais un taux de réutilisation limité	Les filières en développement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Electroménagers</li> <li>- Encombrants</li> <li>- Informatique</li> <li>- Livres</li> <li>- Textile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bois</li> <li>- Déchets verts</li> <li>- Emballages</li> <li>- Métaux</li> <li>- Services industriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériaux de (dé) construction</li> <li>- Vélos</li> <li>- Cartouches-toners</li> <li>- GSM</li> </ul>

Les Ressourceries **minimisent la quantité de déchets et maximisent le potentiel de réutilisation**. Elles visent à créer de l'activité économique socialement valorisante et durable **dans une logique d'insertion**. La Ressourcerie de la Dyle, par exemple, est une société coopérative à finalité sociale fondée conjointement par des communes, CPAS, ASBL et particuliers. Elle collecte des encombrants, les trie, les transforme, les revend à Genappe et Ottignies et forme des personnes à ces différents métiers.

Ressources est la fédération des entreprises d'économie sociale actives dans la réduction des déchets par la récupération, la réutilisation et la valorisation des ressources. C'est une plateforme supra-locale sur laquelle peuvent venir se greffer des acteurs locaux publics (villes, CPAS, agents de sensibilisation, de prévention, etc.), associatifs ou privés (artistes, ateliers de réparation, boutique de seconde main, etc.). Elle se compose de 67 entreprises membres dont 50 ont leur siège social en Wallonie.

Ressources, <http://www.res-sources.be>

<sup>45</sup> <http://foiresavoirfaire.org/>

Agir localement	Réutilisation, réemploi
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources</li> <li>• Ressourceries</li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération au tonnage des acteurs labellisés Récup'</li> <li>• Y penser comme critère pour les marchés publics</li> <li>• Favoriser les collaborations entre les intercommunales de gestion des déchets et les ressourceries dans les zones non couvertes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subside au tonnage des intercommunales (seules certaines le font : BEP, IPAM, etc.).</li> <li>• Simplifications administratives, optimisation des collectes pour éviter les doubles passages</li> <li>• Mise à disposition de foncier</li> </ul> </li> <li>• Soutenir recherche et développement,</li> <li>• Mise en connexion des acteurs locaux et supralocaux</li> <li>• Investir dans les zones non-couvertes : Luxembourg, Brabant de l'Est, botte du Hainaut</li> <li>• Voir aussi les secteurs construction, artisanat et aide alimentaire</li> </ul>
<b>Possibilités d'actions citoyennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les entreprises d'économie sociale, les donneries, les friperies, les Repair cafés, points vélos etc.</li> </ul>

### c. Finance

La finance **locale et participative** est une des priorités établies par les acteurs de terrain français pour le développement des circuits courts hors de l'alimentaire. Les « circuits courts de l'argent » permettent de **relier directement** épargnants et emprunteurs (Alternatives économiques, juin 2012). Ils permettent d'établir « une dynamique locale autour d'un projet **générateur de richesses** en territoire connu (...) en palliant à un manque local de certaines activités et en développant une démarche d'accompagnement et éducative à l'attention des porteurs de projets et en palliant à un manque local de certaines activités ». (ESS 2012). Le respect de la grille des critères de définition des circuits courts durables et de proximité par ces deux projets de finance citoyenne est analysé dans le tableau 12.

Ainsi, **Les écus baladeurs** est un groupe d'épargne et de prêt de proximité dont les membres, réunis en ASBL, prêtent une partie de leur épargne à des projets locaux et « soucieux de promotion humaine ». Ils ont, par exemple, rassemblé les tous petits montants mis à disposition par des membres d'un GAA afin de financer l'achat par leur producteur d'une cueilleuse de haricots.

D'autre part, **Crédal** propose aux citoyens de placer leur argent de manière éthique et solidaire en parts de coopérateurs. Avec ces fonds, la coopérative octroie des crédits au secteur associatif, des microcrédits aux entrepreneurs exclus bancaires et aux particuliers ayant des revenus modestes en Wallonie et à Bruxelles. Crédal à, par exemple, octroyé un crédit d'investissement à la Brasserie de la Lesse (Exemple 8).

Enfin, les systèmes d'échanges locaux comme les **monnaies complémentaires** permettent de localiser les échanges, dynamiser les transactions, changer les pratiques et les représentations de l'échange, fidéliser les clients, et parfois faire du crédit gratuit. Certaines sont convertibles, d'autres non. Les SELs par exemple, sont inconvertibles (voir lexique). Au contraire, le “toreke” permet aux habitants d'un quartier populaire de Gand d'être « rémunérés pour le travail en faveur de l'amélioration du quartier : nettoyage de parc,

entretien d'un potager collectif... Ils peuvent ensuite échanger ces torekés dans des magasins bio ou commerces de seconde main, par exemple » (Alter-Echos, 2011).

**Tableau 12 : Finance, les circuits courts de l'argent (Crédal, Ecus baladeurs)**

Critère	Pertinence	Remarques
<b>Cohésion économique</b> Un intermédiaire maximum	Oui	Relation directe chez les Ecus Baladeurs. Un intermédiaire chez Crédal (et existence de fonds dédiacés).
Viabilité pour toute la filière	Oui	Les deux groupes existent depuis 1984. Les Ecus Baladeurs choisissent de prêter sans intérêt. Chez Crédal, des parts avec dividende ont été progressivement créées afin de toucher un public plus large (maximum statutaire = 2,5 %). Les microcrédits personnels visent à sortir du surendettement.
Processus transparents	Oui	Le petit groupe des Ecus Baladeurs choisit ensemble les projets qu'il soutient ou qu'il refuse. Chez Crédal, les projets soutenus sont présentés dans un journal trimestriel ainsi que lors de l'assemblée générale.
<b>Durabilité / Critères environnementaux</b> Qualité des produits Modes de production respectueux de l'environnement Transparence de l'origine	Possible Fréquent Oui	Chez Crédal, volonté d'inciter les porteurs de projets à une optique durable et existence du microcrédit Développement Durable. Afin d'objectiver les critères de décisions, une grille d'analyse spécifique est en cours d'élaboration. Souhait à terme d'un crédit au taux d'intérêt dégressif en fonction de la durabilité du projet. Chez les écus baladeurs, la durabilité n'est pas un critère d'accès mais le groupe y est sensible.
<b>Localité / Proximité géographique</b> Ancrage local des acteurs Origine Wallonne des matières premières Priorité aux échanges les plus locaux possibles	Oui Fréquent Fréquent	Critère d'entrée.  Pas un critère d'entrée. Les projets accompagnés sont principalement des projets de services ou ce critère ne s'applique pas bien. Pas un critère d'entrée.
<b>Proximité relationnelle</b> Taille humaine Reconnaissance du savoir-faire prod. Liens de confiance	Oui Oui Oui	Très forte majorité de très petites entreprises accompagnées. Principe de partenariat.  Voir processus transparents.

Incitants et externalités	Pertinence	Remarques
<b>Economiques, financiers</b>		
Relations (connaissance, convivialité...)	Oui	
Dynamisme économique	Oui	Création d'entreprises et d'emploi, valorisation des savoir-faire locaux, etc.
Dynamisme territorial	Oui	Mise en réseau localement, interdépendances, inscription dans un réseau économique local et, chez Crédal, formations à l'entreprenariat.
Dépenses publiques	Oui	1 euro de subside à Crédal = 5 euros de dépenses en moins/de rentrées pour les pouvoirs publics.
Effets multiplicateurs	Oui	
Partage du risque	Moyen	Chez Crédal, les microcrédits professionnels sont destinés à des exclus bancaires. Pour les épargnants, le risque est collectivisé. Les consommateurs peuvent retirer leurs parts à tout moment. Cependant, le dividende est décidé par l'assemblée générale en fonction des résultats. Les prêteurs des Ecus baladeurs se partagent le risque proportionnellement au montant mis à disposition. Les deux projets recherchent des garanties.
Coûts de transaction	Faible	Les banques classiques refusent de prêter aux projets accompagnés car elles estiment que la recherche d'information, la négociation des prêts, le suivi des remboursements, etc. sont trop coûteux en argent et en temps par rapport aux retours espérés (petits projets risqués, absence de garanties...). Toutefois, certaines associations qui font appel au Crédit Solidaire ont des besoins réguliers.
Gestion	Non	Pas de diversification des canaux, pas d'adaptation de la production (quantité de travail) à l'avance, pas d'avantage en terme de trésorerie (au contraire, existence de franchise). Incitant important pour les projets accompagnés.
Autonomie (décisionnelle, technique, économique...)	Oui	Indépendance.
Transparence	Oui	
<b>Motivations environnementales</b>	Possible	
Santé	Non	
Soutien aux producteurs locaux	Oui	Projets wallons et bruxellois.
<b>Cohésion sociale</b>	Oui	Formes de solidarité innovantes.
Appropriation	Possible	
Organisation interne démocratique (capacité de décision)	Oui	Chez les Ecus baladeurs, les décisions sont prises selon l'avis de chacun des membres. Crédal est une coopérative à finalité sociale : un homme = une voix.
Sens, valeurs morales, authenticité, valorisant,...	Oui	Respect de critères éthiques. Solidarité. Impact sur l'égalité des chances. « Dividende social ».
Implication, Responsabilisation, levier pour engagement citoyen	Possible	Chez les Ecus baladeurs, tous les membres rencontrent les porteurs de projets à tour de rôle. Degré d'implication variable chez Crédal (bénévoles, etc.). Sensibilisation réseau.
Alternative ou militance, revendication	Oui	« Et pendant ce temps, Crédal milite avec votre épargne ».

Agir localement	Finance
<b>Freins Principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de fonctionnement élevés</li> <li>• Manque de garanties</li> </ul>
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epargne : <a href="#">Crédal</a>, <a href="#">Ecus baladeurs</a></li> <li>• Information : <a href="#">Financité</a>, <a href="#">Péchés bancaires</a>, <a href="#">Fairfin</a></li> <li>• Aides : <a href="#">Sowafin</a>, <a href="#">ISA</a></li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de mécanismes de garantie publique pour les parts de coopérative citoyennes (sur le modèle des comptes d'épargne)</li> <li>• Incitants fiscaux : exonération du précompte sur les dividendes (avec plafond), etc.</li> </ul>
<b>Possibilités d'actions citoyennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le préfinancement (mensuel, annuel) des produits à l'agriculteur est un acte militant porté par une petite couche de la population. Pour rassurer et attirer un public plus nombreux un organisme financier « tampon » peut agir comme levier (fonds dédicacés, etc.)</li> </ul>

#### d. Construction et habitat

**Durable**, l'écoconstruction vise à diminuer la consommation des ressources et les impacts environnementaux des bâtiments tout au long de leur cycle de vie (énergie grise, fabrication, recyclage des matériaux, performances énergétiques des bâtiments, etc.) (Reddi 2012).

L'utilisation de matériaux locaux n'est pas systématiquement possible mais certains des matériaux de construction sont produits par des **producteurs wallons**. C'est le cas de la paille (agglomérée), de la chaux, du chanvre, du lin, de l'argile, du bois, de la pierre, etc. Cependant certains de ces produits sont généralement importés. C'est le cas de 80 % du bois utilisé dans la construction.

« Contrairement à la construction industrielle qui a pour but d'économiser la main d'œuvre, le bâti écologique promeut le travail humain, le savoir-faire artisanal et l'**économie locale** » (LPST, 2012). Le secteur de la construction durable est intensif en main d'œuvre. Des entrepreneurs locaux sont parfois le seul intermédiaire entre les producteurs de (certains) matériaux et les futurs habitants. L'établissement de relations régulières entre les producteurs et les entrepreneurs locaux permet de diminuer les coûts de transaction.

En outre, certains entrepreneurs en éco construction choisissent de travailler dans une logique de formation, d'appropriation et de **solidarité**. C'est le cas de Quelque Chose à Faire (Exemple 16).

« Une autre piste intéressante consiste à accompagner des personnes aux revenus faibles, dans des démarches d'**auto-construction** et d'auto-rénovation de leur habitat. Cette piste se heurte toutefois encore aujourd'hui au fait que les personnes concernées sont très majoritairement bénéficiaires du chômage et ne peuvent dès lors entrer dans ce type de démarche sans se voir sanctionner » (Concertes 2007).

L'habitat durable, c'est aussi **éco-habiter**. L'habitat groupé « offre des possibilités importantes en terme de réduction de la consommation d'énergie mais aussi en terme de création de lien social pour des personnes fragilisées. Or, aujourd'hui encore, la personne qui bénéficie d'un revenu de remplacement, d'une allocation de chômage, d'un revenu d'intégration, etc. se voit pénaliser financièrement si l'autorité compétente la reconnaît comme cohabitante puisque le montant des allocations est automatiquement adapté à la baisse » (Concertes 2007)<sup>46</sup>

### Exemple 16 : Quelque Chose à Faire

Quelque Chose à Faire est une **entreprise de formation par le travail** qui « vise l'insertion sociale et professionnelle des stagiaires par l'apprentissage d'un métier du **bâtiment** sur des chantiers réels. Au quotidien, la formation, l'accompagnement social, le suivi pédagogique et la valorisation du travail réalisé pour des clients donnent les outils pour (re)construire sa vie, se remettre debout et reprendre pied dans la société ». Chaque année, 130 nouveaux stagiaires peu qualifiés et accumulant de longues périodes sans emploi rejoignent l'association et se répartissent en 10 corps de métier sur 300 chantiers.

Afin de « contribuer à construire un monde plus juste, plus solidaire, porteur d'avenir pour les générations futures », Quelque Chose à Faire s'est lancé l'**écoconstruction** : isolation renforcée réalisée avec des produits naturels dont l'insufflation de cellulose de papier, enduits à la chaux, ossature bois, mur en ballots de paille, peinture naturelles, panneaux photovoltaïques, chaudière à pellets, etc. Afin de partager les savoir et savoir-faire acquis, Quelque chose à faire propose aussi des formations ponctuelles à destination de formateurs, enseignants, architectes, etc.

En 2009, un partenariat dans la construction de logements à loyer modéré basse énergie ou passif a été tissé avec Relogeas. Cette ASBL rénove des « bâtiments insalubres améliorables, les loue pour un loyer n'excédant pas 20 % des revenus à des **personnes en difficulté sociale et financière**, mal logées ou sans abri et prioritairement à des personnes en voie d'insertion socioprofessionnelle » et accompagne ces locataires afin de créer les conditions optimales à l'insertion socioprofessionnelle. En effet, Relogeas était « effrayée par les coûts énergétiques à assumer par nos locataires. Les subsides publics octroyés permettent de résoudre les problèmes d'insalubrité mais pas d'investir dans l'isolation, l'aération et le chauffage adéquats pour économiser au mieux sur les coûts énergétiques.

Un projet commun d'auto construction a reçu le soutien du SPF Économie sociale été retenu dans le cadre de l'appel à projet « Habitat durable 2010 » lancé par le ministre wallon du Logement. Le système Community Land Trust a été choisi afin de réduire le coût du terrain et de contrer l'inflation et la spéculation immobilières.

Source : <http://www.qcaf.be/>

<sup>46</sup> L'ASBL Habitat et Participation confirme que les problèmes relevés par Concertes en terme d'habitat groupé et d'auto-construction sont toujours d'actualité. Cette ASBL propose régulièrement des adaptations du cadre législatif.

Enfin, l'habitat durable s'inscrit idéalement dans une **éco-région**. Cela touche aux questions d'aménagement du territoire, de mobilité, d'intégration dans l'économie, de dynamisme des territoires (relocalisation de la production et de la consommation) ainsi que d'agencement des paysages. Le projet Vue sur Mer 2050 à Mesnil-Eglise offre à ce sens un exemple intéressant de superposition de **réseaux interdépendants** : foncière, mutualisation des constructions donc des achats, réseau d'occupants, réseaux d'artisans locaux, réseau de chaleur, parc de vélos et véhicules photovoltaïques et, pourquoi pas, monnaie locale (LPST, 2012).

Agir localement	
<b>Freins Principaux</b>	<b>Habitat, éco construction et construction durable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de production locale d'éco-matériaux donc coûts de transports et prix plus élevés</li> <li>Pas de label concernant les matériaux écologiques (qualité, énergie grise, etc.)</li> <li>Formation importante donc peu rentable au début</li> <li>Petites entreprises donc accès limité à de gros marchés</li> <li>Image « bobo », information incomplète de la clientèle et des fabricants de matériaux</li> <li>Prix élevé des assurances pour certaines techniques (voir Reddi)</li> <li>Accès au capital</li> </ul>
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseaux d'artisans et entreprises spécialistes : <a href="#">Clubs C durable</a>, <a href="#">Cluster écoconstruction</a> (Wallonie) et grappes écoconstruction (Beauraing, Picardie, Enghien, etc.), <a href="#">Cluster Ecobuild</a> (Bruxelles), <a href="#">Union des Artisans du Patrimoine</a></li> <li>Associations : Greenwal (plateforme formation, innovation, conseil), <a href="#">Les pieds sur terre</a>, <a href="#">Habitat et Participation</a>, Ressources</li> <li>Mouvements citoyens : Habitats partagés, Community Land Trust, <a href="#">villes en transition</a>, éco-quartiers</li> <li>Exemples wallons: <a href="#">Entreprise de formation par le travail</a>, <a href="#">Chanvre, ballots paille, réemploi, vente de matériaux durables et formations, etc.</a></li> </ul>
<b>Contexte législatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Positif : Règlementation PEB, Plan pluriannuel de l'Alliance Emploi-Environnement, APE métiers verts, etc.</li> <li>Négatif : Règlements d'urbanisme restrictifs (obligation brique, orientation par rapport aux rues plutôt que soleil, etc.)</li> <li>Existence de primes (trop faibles ?), existence de clause environnementales dans les marchés publics (encore minoritaires)</li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir mise en réseau (partages d'expériences, réalisation de chantiers de grande taille en commun, etc.)</li> <li>Soutien aux partenariats public, économie classique, économie sociale</li> <li>Soutenir la recherche et développement</li> <li>Proposer des formations techniques spécialisées et formation des architectes</li> <li>Développer centrale d'achats en éco-matériaux</li> <li>Envisager d'adapter le système de prêt vert social bruxellois en</li> </ul>

	Wallonie
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager une dérogation aux législations en matière de TVA et de chômage pour les démarches d'auto-construction</li> <li>• Soutien et promotion de la filière bois (certification, incitant, etc.)</li> </ul>
Possibilités d'actions citoyennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto construction via chantiers participatifs</li> <li>• Produits à base de cellulose pourraient venir de recyclage</li> </ul>
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertes (2007) : initiatives existantes et freins</li> <li>• Reddi (2012) : techniques, matériaux, acteurs et Swot pour différentes techniques, perspectives pour un réseau, aides existantes, labels, proposition de formations.</li> <li>• Labels : VIBE (Anvers), Haute qualité environnementale (association HQE), Pierres et Marbres de Wallonie, etc.</li> <li>• Avis du CA de Quelque chose à faire sur les freins du parcours-emploi et ceux de la dynamique collective associative : <a href="http://www.qcaf.be/sous_menu1_administration.html">http://www.qcaf.be/sous_menu1_administration.html</a></li> </ul>

#### e. Energies renouvelables

L'achat et la production d'éoliennes et de panneaux solaires combinent parfois des motivations environnementales et alternatives avec des caractéristiques relationnelles typiques de circuits courts ainsi que son financement via des coopératives citoyennes dans une optique de réappropriation.

La **coopérative éolienne Emissions zéro** a été fondée en 2007. Depuis 2010, elle possède une éolienne à Dour et une à Quiévrain. La coopérative revendique « consommer l'électricité que nous produisons selon un circuit court ». Cette initiative est examinée en détail dans la Tableau 13.

La **durabilité** du projet ne fait aucun doute.

Bien que les éoliennes aient une trop forte teneur technologique pour être produits en circuits courts, ces outils permettent à des acteurs **locaux** produisent de l'énergie localement pour le marché local.

Les caractéristiques de **proximité** relationnelle sont également rencontrées, bien que la reconnaissance du savoir-faire des producteurs ne soit pas d'application. Les processus sont transparents et l'initiative est viable pour toute la filière. De plus, « les coopératives fabriquant et fournissant l'électricité verte ne se contentent pas d'offrir aux citoyens une source d'énergie alternative ; en réaffirmant les principes de solidarité et de responsabilité sociale, leur but final est bien de modifier les comportements » (Concertes 2008).

Par ailleurs, en terme d'**incitants**, les coopératives éoliennes permettent de combattre la concentration excessive de pouvoir de marché, sont efficaces dans le contexte d'asymétries d'informations, dans la production de biens quasi-publics ainsi que d'externalités positives (Huybrechts, en cours).

Toutefois, la limitation à **un intermédiaire maximum semble impossible à atteindre** étant donné les régulations du marché (barrières à l'entrée pour l'obtention de la licence de fournisseur d'électricité)<sup>47</sup> et les contraintes techniques de distribution d'électricité, qui requièrent le passage par des acteurs régulés (Elia et Ores, les deux gestionnaires de réseau électrique - sauf cas d'exception où une éolienne peut fournir directement une entreprise). Comme dans la restauration collective en circuits court, deux acteurs sont généralement tolérés pour des raisons d'impossibilité pratique : on voit mal une école produire la viande mangée dans sa cantine.

Le nombre d'intermédiaires, tout comme la taille humaine de l'entreprise, doivent être compris comme des critères objectifs indiquant des modes de fonctionnements démocratiques, horizontaux et participatifs. Le cadre de l'éolien participatif (24,99 % minimum aux mains des citoyens et implications des pouvoirs publics locaux) est justement idéal pour la mise en places de structures coopératives communes à finalité sociale (Chapitre 5.5). En outre, le nouveau cadre de référence wallon pour l'éolien ouvre la voie à des participations publiques et citoyennes.

L'initiative d'Emissions zéro s'inscrit donc clairement dans une réduction de la filière de commercialisation de l'énergie. Elle nous pousse à adopter un angle de vue plus large sur les circuits courts durables et de proximité (Tableau 11).

L'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) est également le lieu de démarches citoyennes. L'ASBL Collectif Energie Gembloux a créé des groupements d'achat d'électricité verte qui réalisaient un travail d'information collective et de sensibilisation. Par la suite, cinq groupements d'achats de panneaux solaires photovoltaïques ont réunis plus de 120 ménages en cinq ans. Ensemble, ils ont choisi les installateurs et négocié des prix de gros. En partenariat avec la commune, un accompagnement technique a été proposé. Dans le prolongement des activités du Collectif Energie Gembloux, Nosse Moulin a été créée avec une partie de ces citoyens et réunit aujourd'hui 70 coopérateurs en vue de l'achat d'une « éolienne citoyenne ».

En ville, plusieurs familles réunies en coopérative pourraient investir collectivement dans des panneaux photovoltaïques partagés sur quelques toits. Des modules thermiques supplémentaires pourraient être ajoutés localement aux panneaux photovoltaïques. Enfin, des dynamiques (collectives) d'auto construction peuvent intégrer l'utilisation d'énergie renouvelable (Exemple 17).

<sup>47</sup> Sauf dans le cas non régi par le marché d'un particulier qui construit une éolienne dans son jardin.

**Tableau 13 : Emissions Zéro, « Consommons l'électricité que nous produisons selon un circuit court »**

Critères	Pertinence	Remarques
<b>Cohésion économique</b> Un intermédiaire maximum	Non	Les produits requérant une forte teneur technologique sont exclus car ils requièrent trop d'intermédiaires spécialisés. Toutefois, la commercialisation se fait de manière particulière : Emissions Zéro vend l'énergie produite à Dour-Quiévrain via Ecopower (pour bénéficier de tarifs grandes quantités, plus intéressants).
Viabilité pour toute la filière	Oui	
Processus transparents	Oui	Assemblée générale (bi-) annuelle. Site internet assez détaillé.
<b>Durabilité / Critères environnementaux</b> Qualité des produits Modes de production respectueux de l'environnement Transparence de l'origine	Oui Oui Oui	Durabilité.  Label Garantie Origine <sup>48</sup> fonction des quantités produites. « Ces garanties d'origines permettent d'assurer le suivi de l'électricité, sur le marché intérieur européen, depuis le producteur jusqu'au client final, et garantissent que le caractère renouvelable ou de cogénération d'un MWh produit ne peut être vendu qu'une seule fois » <sup>49</sup> .
<b>Localité / Proximité géographique</b> Ancrage local des acteurs Origine Wallonne des matières premières	Oui Oui	Les matériaux composant les éoliennes ne sont majoritairement pas locaux, cependant, ils peuvent être vus comme un outil de travail fixe (tout comme les composants d'un abattoir pour un boucher, etc.). L'énergie éolienne est locale.
Priorité aux échanges les plus locaux possibles	Oui	Les pertes sur les lignes à hautes tension induisent les opérateurs à utiliser l'électricité le plus localement possible.
<b>Proximité relationnelle</b> Taille humaine	Oui	2500 familles par éolienne en moyenne.
Reconnaissance du savoir-faire des producteurs	Non	Critère non adapté.
Liens de confiance	Oui	

<sup>48</sup> <http://www.cwape.be/?dir=3.5.00>

<sup>49</sup> <http://www.cwape.be/docs/?doc=664>

Incitants et externalités correspondants	Existent-ils ?	Justification
Economiques, financiers Relations (connaissance, convivialité...) Dynamisme économique Dynamisme territorial Dépenses publiques Effets multiplicateurs Partage du risque Coûts de transaction Gestion Autonomie (décisionnelle, technique, économique...) Transparence	Oui Oui Oui Non Non Non Non Non Oui Oui	D'autres projets éoliens sont à l'étude ou en demande de permis  « La coopérative est fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme ».
Motivations environnementales	Oui	« La société a pour objet la promotion des énergies renouvelables et des techniques environnementales » (A3, statuts) Impact du projet sur les ressources naturelles et le cycle de vie du produit.
Santé	Non	
Soutien aux producteurs locaux	Non	
Cohésion sociale Appropriation  Organisation interne démocratique (capacité de décision)  Relations (connaissance, convivialité...) Sens, valeurs morales, authenticité, valorisant,... Implication, responsabilisation, levier pour engagement citoyen Alternative ou militance, revendication	Oui Oui Oui Oui Oui Non	« Les buts sont de se réapproprier l'énergie et de mettre en place un circuit court du producteur au consommateur » Coopérative : un homme = une voix.  « La coopérative a pour valeurs fondamentales la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. »  Degré d'implication variable. « Des citoyens apportent leurs compétences ou leurs disponibilités ou leurs moyens au service d'une cause commune ».

Les extraits entre guillemets viennent de la page d'accueil de la coopérative : <http://emissions-zero.coop/>

### Exemple 17 : Auto-construction de panneaux solaires thermiques

Depuis 1982, les **Ateliers de la rue Voot** proposent des formations à la construction de panneaux solaires thermiques, de la théorie à la pratique. Depuis lors, des modules de formation à la maintenance et à la réparation ont aussi été mis en place. Ponctuellement, d'anciens participants se retrouvent pour mettre bénévolement leur apprentissage en pratique.

L'investissement de départ en auto construction est plus faible qu'en faisant appel à des professionnels. Toutefois, les participants aux ateliers ne sont pas des concurrents directs des professionnels. Ils cherchent à mieux connaître une technique dont ils deviennent ambassadeurs. Nombreux sont les participants qui viennent pour le plaisir de **faire soi-même**, d'apprendre et de se réapproprier quelque chose. Seul un tiers d'entre eux se forment afin d'installer eux-mêmes des panneaux à leur domicile. Ils sont alors motivés d'abord par l'acquisition d'une autonomie, ensuite par le prix et enfin par la garantie de qualité. Auto construire, c'est aussi choisir plus précisément les caractéristiques du système utilisé (choix du système hydraulique, des dimensions, etc.)

Au **prix** actuels, un système d'appoint de panneaux solaires thermique est amortit en 6 à 21 ans (substitution à de l'énergie électrique, du mazout ou du gaz). Les primes ne sont pas accessibles, étant donné l'absence de garanties professionnelles. L'homologation (par un organisme agréé) est une solution envisageable, mais elle mènerait à une augmentation des prix.

Sources : Jean Molto, <http://www.voot.be/>

<b>Agir localement</b>	<b>Eolien citoyen et photovoltaïque</b>
<b>Freins Principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epargne progressive versus investissement initial massif</li> <li>• Manque de clarté du contexte législatif à court terme (installation d'éoliennes, prime à l'investissement, etc.)</li> <li>• Instabilité du marché au niveau des revenus</li> </ul>
<b>Acteurs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement : <a href="#">Reddi</a>, <a href="#">facilitateurs énergie</a></li> <li>• Associations : <a href="#">Rescoop</a>, <a href="#">Apere</a></li> <li>• Mouvement citoyen : <a href="#">Passeurs d'énergie</a></li> <li>• Exemples : <a href="#">Clef</a>, <a href="#">Vents d'Houyet</a>, <a href="#">Emissions Zéro</a>, <a href="#">Courant d'air</a>, <a href="#">Nosse Moulin</a>, <a href="#">Ateliers de la rue Voot</a>, etc.</li> </ul>
<b>Propositions d'actions politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un fonds de portage de coopérative citoyennes de production d'énergie renouvelable</li> <li>• Mise en place de mécanismes de garantie publique pour les parts de coopérative citoyennes (sur le modèle des comptes d'épargne)</li> <li>• Incitants fiscaux (exonération des dividendes, etc.)</li> <li>• Soutien public à l'accompagnement au montage financier et juridique de ces coopératives</li> <li>• Ouvrir l'accès de l'auto construction aux primes</li> </ul>
<b>Possibilités d'actions citoyennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En ville, plusieurs familles réunies en coopérative pourraient investir collectivement dans des panneaux photovoltaïques partagés sur quelques toits</li> <li>• Des modules hybrides énergie thermique et photovoltaïques permettent un meilleur rendement (pas de surchauffe)</li> </ul>
<b>Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir mission de mise ne place d'un Fonds Energie Citoyenne par Crédal et Syneco</li> </ul>



## 5. Une économie aux périphéries des circuits courts durables et de proximité

### a. Culture

A priori, la **culture** semble être en opposition même avec l'idée de circuit court. La proximité géographique et la cohésion économique en limiteraient à la fois l'accès et la portée. L'intérêt du public est suscité par la diversité et la nouveauté. La culture ne peut vivre en vase clos.

Cependant, « on sent plus récemment une relance de la formule coopérative, avec des expériences en milieu agricole, ou dans les services, mais également une réflexion dans des secteurs particuliers, comme la culture, sur la transformation éventuelle d'associations en coopératives pour accompagner une dynamique de professionnalisation » (X. Itcaina 2009).

La culture est, par essence, un lieu d'échange. Certains ateliers culturels permettent la participation et la rencontre. Différentes dynamiques de **micro-mécénat** permettent l'**engagement** de « citoyens-spectateurs-producteurs » pour la création et la diffusion de ce « bien commun » « en dehors des circuits marchands et institutionnels ».

C'est le cas des Associations pour le Maintien des Alternatives en matière de Création culturelle et Artistique (AMACCA)<sup>50</sup>. De son côté, Trempolino propose à ses abonnés un panier culturel trimestriel, un marché et un espace de dépôt-vente dédié aux créations régionales (ou d'artistes en résidence)<sup>51</sup>. Similairement, des initiatives de médias alternatifs répondent aux mêmes souhaits d'autonomie et d'alternative.

### b. Mobilité douce

Les services de livraisons durables sont en pleine explosion à Bruxelles. Dioxydes de gambette livre des produits locaux. City Logistics et Green Company livrent des colis en vélo et voiture électrique. Les critères de proximité relationnelle et surtout de cohésion économique posent question. Cependant, ces services sont indéniablement locaux et durables.

<sup>50</sup> <http://amacca.centerblog.net/>

<sup>51</sup> <http://www.trempo.com/LES-CIRCUITS-COURTS>

### Exemple 18 : Réemploi de vélos

L'HeureuxCyclage.be est le **réseau des ateliers mécanique vélo** de Wallonie. Ces ateliers promeuvent les déplacements à vélo et visent à augmenter le nombre de cyclistes. Ils prônent le recyclage et la revalorisation. Ils n'ont pas de but lucratif.

Il existe trois types d'ateliers. Les Points Vélos sont des lieux d'accueil et d'information offrant des services aux cyclistes. Les ateliers pédagogiques sont des lieux où (apprendre) à son vélo (« vélonomie »). Dans les ateliers d'insertion socio-professionnelle, des personnes sont formées à la réparation des vélos et des vélos d'occasion sont revendus. Les ateliers vélos sont des lieux d'apprentissage, d'insertion et d'échange.

Le projet « **Un vélo pour 10 ans** » propose d'échanger les vélos au fur et à mesure de la croissance des enfants. Les enfants signent un contrat pour 65 euros et repartent avec un vélo de seconde main de leur choix. Dès que celui-ci devient trop petit, l'enfant le remet en l'état et choisit un nouveau vélo. Les éventuelles pièces neuves sont à sa charge. Un vélo pour 10 ans est proposé dans cinq ateliers vélos en Wallonie.

Source : <http://lheureuxcyclage.be/1-velo-pour-10-ans.html>

#### c. Commerces, services, formations et entreprenariat classique

Les **commerces de proximités** incluent des relations directes producteur-consommateur (coiffeurs, boulanger...). Certains de ces petits commerces sont en danger et ont besoin d'être soutenus. Leur présence et leur maintien dans les zones rurales sont parfois un véritable enjeu de développement. Toutefois, ils ne répondent pas aux mêmes incitants et les circuits courts ne peuvent être simplement généralisés aux petits commerces ou aux productions wallonnes sans perdre leur essence.

Les réseaux d'échanges (réciproques) de savoirs et de services sont des exemples systèmes d'alternatives collectives de consommation intéressants dans les secteurs de la **formation et des services** (Figure 9). Le concept de circuit court de proximité ne peut pas s'appliquer dans les secteurs de services aux personnes et aux entreprises sans perdre certaines de ces caractéristiques. Toutefois, certaines forces des circuits courts durables et de proximités peuvent y être développées.

Similairement, La gestion des espaces verts, par exemple peut se faire de façon durable par des entreprises locales d'économie sociale comme Floreco. Il est d'autant plus facile pour les pouvoirs publics locaux d'y inciter qu'ils sont des clients importants de ce secteur.

De plus, de nombreuses **entreprises de formation par le travail** et entreprises d'insertion sont actives dans des domaines auquel le concept de circuit court peut s'appliquer de façon pertinente comme l'agriculture durable (La Bourrache), le recyclage et le réemploi (Exemple 15 : Ressourcerie de la Dyle) l'écoconstruction (Exemple 16 : Quelque Chose à Faire), etc.

**Box 12 : Restrictions**

- Les produits à faible valeur ajoutée tendent à rendre les économies d'échelle nécessaires.
- La spécificité des ressources induit des coûts de transaction élevés
- La fréquence d'achat est négativement corrélée aux coûts de transaction
- Le risque est un incitant conséquent pour le producteur

**Box 13 : Exclusions**

- Les produits composés de matières premières non produites localement sont exclus.
- Les produits requérant une forte teneur technologique sont exclus car ils requièrent trop d'intermédiaires spécialisés.
- L'échelle de production des produits industriels et les logiques financières des groupes internationaux y limitent la proximité relationnelle.

Par ailleurs, l'organisation interne démocratique, verticale ou horizontale d'une organisation, la manière dont l'information circule ou encore la fréquence de rotation du personnel ne sont pas déterminés par la taille d'une entreprise ou son secteur. Les **entreprises** ont à apprendre de l'association producteurs-consommateurs, de la gestion des risques et des modes de gouvernance développés dans les circuits courts ainsi que des critères de choix qui les gouvernent et commencent à percer le marché.

La société et le secteur **public** ont gagner à s'inspirer de la vision systémique et de long terme, de l'approche participative et des systèmes de valorisation collectifs, de l'appropriation, de la transversalité et de l'articulation entre les différents secteurs et compétences concernés développés dans les circuits courts. Pourquoi ne pas imaginer une politique globale de l'alimentation durable qui mobilise tous les acteurs, les compétences fédérales (santé, sécurité alimentaire), régionales (agriculture, développement durable) et communautaires (éducation) ou chacun partage des besoins qu'il rencontre dans son environnement et où les réponses, leur financement et leur évaluation se fasse en réseau ?

Enfin, les circuits courts durables de proximité participent à un changement de paradigme. Ils décloisonnent les consommateurs, intéressés par les prix, et les citoyens, soucieux du futur. Ils nous montrent qu'il est possible de consommer, de produire et d'épargner en considérant de façon complémentaire les impacts sociétaux économiques, sociaux, locaux et environnementaux. Ils sont représentent une mise pratique équitable et endogène du développement durable. **Partir d'une base perçue comme équitable**, acceptée et valorisée collectivement **permet d'accepter durablement des contraintes** (par exemple environnementales).

## 6. Pertinence des critères de définition hors du secteur agricole

L'application de la définition des circuits courts durable et de proximité à des exemples wallons a mis en lumière la nécessité de souplesse. L'adaptabilité des critères hors du cadre agricole est examinée dans le Tableau 14.

**Tableau 14 : Pertinence de la définition des circuits courts durables et locaux hors du secteur agricole**

Critères	Pertinence	Remarques
<b>&gt; Cohésion économique</b> de la production à la commercialisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les parties prenantes sont constituées par le producteur, un intermédiaire maximum et les consommateurs.</li> <li>o Viabilité économique tout au long de la filière.</li> <li>o Processus de production, de transformation et de commercialisation transparents.</li> </ul>	A adapter  Essentiel  A adapter	Certains secteurs comme la restauration collective ou l'énergie demandent une plus grande flexibilité (Exemple 12, Tableau 10). Dans le cas du recyclage, plutôt parler des fournisseurs. Comprend l'impact sur le développement économique local (emploi, complémentarité avec autres commerces, inscription dans un réseau local, réflexion à long terme, etc.). Notions sous-jacentes importantes d'équité et de solidarité. Pour les services, il faut plutôt parler des modes de fonctionnement internes.
<b>&gt; Des produits répondant aux attentes des citoyens et de la société en termes d'environnement et de santé publique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Qualité des produits : goût, fraîcheur, saisonnalité, durabilité, hygiène.</li> <li>o Modes de production respectueux de l'environnement.</li> <li>o Transparence de l'origine</li> </ul>	A adapter  A adapter  Essentiel	Parler plutôt de durabilité environnementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour tout le cycle de vie des produits (ressources, consommables, recyclage, etc.)</li> <li>- des services (modes de fonctionnement internes, choix environnementaux dans la gouvernance, choix des consommables, etc.).</li> </ul> Et respectueux de l'homme.
<b>&gt; Des circuits de proximité géographique...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Ancrage local de l'ensemble des acteurs de la filière.</li> <li>o Origine territoriale des matières produites en Wallonie.</li> <li>o Priorité aux échanges les plus locaux possibles.</li> </ul>	Essentiel  A adapter  Essentiel	Est parfois impossible. Plutôt parler des intrants (cas du recyclage ou réemploi) / consommables (pour éviter confusion avec outils de production comme éoliennes). Solution au point précédent. Procéder par cercles concentriques.
<b>&gt; ... et relationnelle.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Entreprises à taille humaine.</li> <li>o Reconnaissance du savoir-faire des producteurs.</li> <li>o Liens de confiance de toutes les parties prenantes.</li> </ul>	A clarifier  A adapter  Essentiel	Une définition pourrait être celle de la Commission Européenne, pour qui une petite entreprise a un effectif inférieur à 50 personnes et un chiffre d'affaire ou un total bilannaire inférieur à 10 millions d'euros. Cependant ce critère, vise avant tout à refléter objectivement des relations internes et un mode de gouvernance participatif, qui sont, eux, essentiels. Plutôt parler des artisans. Parfois non adapté (éolien citoyen, etc.). Importance majeure de la qualité des emplois (internes et externes).

# CONCLUSION

Le progrès technique, la maximisation des avantages comparatifs et des économies d'échelle ainsi que la diminution des coûts de transport ont profondément transformé le modèle économique. La libéralisation du commerce a mené à un modèle mondialisé qui permet d'écarter les coûts de production au bénéfice du consommateur. Il est toutefois source de dumping social et environnemental ainsi que de nombreux risques. Face à la conjoncture des crises qui y sont liées (économiques, énergétiques, sociales, alimentaires et environnementales), les circuits courts permettent de donner du sens à la consommation (solidarité, localité, équité, durabilité, santé, etc.) tout en relocalisant l'économie et en augmentant la résilience de notre société.

## Que sont les circuits courts durables et de proximité ?

Ces filières commerciales se trouvent à l'intersection des logiques de cohésion économique, et de proximité relationnelle, de développement durable et d'économie locale (Figure 6, Tableau 14). Les circuits courts sont caractérisés par un nombre réduit d'intermédiaires, la viabilité économique pour l'ensemble de la filière et des modes de production et de fonctionnement transparents. Des liens de confiance existent entre les parties prenantes de la filière, leur savoir-faire est reconnu, les entreprises sont à taille humaine et organisées démocratiquement. Les circuits courts durables proposent des produits de qualité, aux origines transparentes et dont les modes de production et de fonctionnement sont respectueux de l'homme et de l'environnement. Les acteurs des circuits courts de proximité sont ancrés sur le territoire, les intrants sont locaux et la priorité va aux échanges les plus locaux possibles. Les circuits courts durables et de proximité forment une économie endogène.

Les circuits courts alimentaires existent depuis la naissance des échanges économiques (auto-consommation, vente à la ferme, marchés, etc.). Des formes d'organisations collectives ont progressivement vu le jour afin de bénéficier à la fois des forces des circuits courts et des forces des circuits longs. Ainsi, depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la conjonction des conditions d'identité collective et de nécessité a permis le développement de coopératives. Sous leur forme historique, celles-ci ont été mises à mal, d'une part de l'extérieur (développement de la mobilité, « zapping » des consommateurs, réformes politiques, crises économiques, etc.), d'autre part de l'intérieur (difficultés de gestion et de réaction, perte de l'esprit fondateur, etc.).

Aujourd'hui, les Filières de commercialisation en circuits courts durables et de proximité naissent autour des produits agricoles, de la réappropriation du terroir, d'une identité locale. En effet, la relocalisation et sa réappropriation de secteur primaire répondent aux excès de la mondialisation et de l'agriculture industrielle. Ce secteur, vital, est multi fonctionnel. Ses activités économiques touchent quotidiennement à l'alimentation, à la santé, aux liens

sociaux ainsi qu'aux paysages. Il est donc normal que le secteur primaire soit la base d'un renouveau des échanges, plus autonomes, respectueux, confiants et solidaires qu'hier.

### Quel intérêt ?

En circuit court, les capitaux de base sont moins importants, la plus-value à l'hectare est plus important et les marges sont récupérées par les producteurs. Certaines filières permettent également de partager le risque, d'échanger de l'information, d'adapter la production à l'avance et/ou de dégager de la trésorerie. Les **avantages** des consommateurs concernent avant tout le sens (mission) : transparence, qualité, choix, autonomie, convivialité, etc. (Tableau 1). La diversification des filières de commercialisation diminue le risque de défaut et accroît l'autonomie des producteurs.

Les **inconvénients** de la commercialisation en circuit court se concentrent sur l'opérationnalisation : diversité des métiers, accès aux ressources, matching offre-demande, pérennité, etc. (Tableau 2). L'internalisation de chacune des étapes habituellement dévolues aux intermédiaires requiert des informations, des compétences et des capitaux spécifiques. Les coûts supplémentaires sont souvent mal anticipés et donc les futurs revenus surévalués. L'absence d'intermédiaire augmente les coûts de transaction supportés par les producteurs, bien que la répétition des échanges, la vente groupée et la confiance qui se développe permettent de les répartir. Chaque filière induit des coûts fixes spécifiques, la diversification des filières de commercialisation ne doit donc pas se faire aux dépends d'une échelle minimale.

Par ailleurs, les circuits courts sont source de nombreuses **externalités positives** et effets multiplicateurs (dynamisme économique et territorial, cohésion sociale, éventuels effets environnementaux et diminution des dépenses publiques).

### Qu'en est-il des circuits courts collectifs ?

Le nombre des **Groupements d'Achats Alimentaires** (GAA) double tous les deux ans en Wallonie (Figure 8). Il en existe dans un quart des communes wallonnes, principalement dans les régions plus aisées (Figure 9). Si les groupes les plus anciens sont issus d'associations, des groupements de fait, puis des individus isolés ont pris le relais (multiplication par essaimage). Les Motivations sont alternatives, localistes, environnementales et sanitaires. Les groupes « solidaires » se développent et prennent de nouvelles responsabilités vis-à-vis des producteurs.

L'Évolution des motivations reflète la sensibilisation des participants, l'élargissement du public (période de recherche de sens, « normalisation », etc.) ainsi que l'abandon des non-convaincus (la santé n'est pas un incitant de longue durée, etc.). La faible Pérennité des GAA est expliquée par les flux importants des participants, (dus aux rejets des contraintes, aux motivations ponctuelles, aux raisons techniques), par la centralité des personnes ressources, par la perte progressive des valeurs ou encore par la transformation du projet (professionnalisation). Proposer un encadrement organisationnel dès la création du groupe ainsi que des formules flexibles favorise la pérennité des GAA. Bien que redoutée (« vivons heureux, vivons cachés »), l'idée de structuration en un Mise en réseau

fait progressivement son chemin. Ce réseau pourrait aider à la création, l'organisation et la pérennisation des groupes. Il peut être source de collectivisation de ressources ainsi que de légitimité.

Les jardins collectifs, donneries, friperies, monnaies complémentaires, réseaux d'échanges (réciproques) de savoirs ou de services sont des **alternatives collectives de consommation** qui forment le ferment d'un nouveau mouvement social.

#### Alternativement, les Collectifs de producteurs

permettent de pallier à l'absence d'économie d'échelle (mutualisation des coûts, spécialisations, solidarités, diversification, etc.) tout en gardant le contrôle sur l'entièreté la filière (Tableau 7).

L'avenir est dans la rencontre des producteurs et consommateurs au sein de Structures communes. La coopérative à finalité sociale (SCRL FS) semble la Forme juridique commerciale la plus adaptée. Elle permet de rencontrer la condition d'identité collective, l'organisation interne démocratique ainsi que l'inscription de l'activité dans son territoire. Des consommateurs, des producteurs ainsi que des pouvoirs publics locaux peuvent y participer, capitaliser et entrer dans la gouvernance.

Ces nouveaux échanges solidaires sont à la fois **décentralisés et bottum-up et participatifs**. Partir des situations spécifiques locales favorise la résilience. L'organisation souple, la gouvernance participative et la mise en **réseau** permet d'échanger méthodes, connaissances et outils. La **mixité d'acteurs** facilite le déverrouillage des régimes sociotechniques. Ce fonctionnement permet d'allier efficacement leur capital économique, social et culturel des producteurs et consommateurs.

Ces circuits courts durables de proximité participent à un **changement de paradigme**. Ils décloisonnent les consommateurs, intéressés par les prix, et les citoyens, soucieux du futur. Ils nous montrent qu'il est possible de consommer, de produire et d'épargner en considérant de façon complémentaire les impacts sociaux économiques, sociaux, locaux et environnementaux. Ils représentent une mise pratique équitable et endogène du développement durable. Face aux crises, ils montrent que les changements de comportement individuels peuvent prendre de l'ampleur. Ils sont un moyen de passer d'un problème individuel (je n'ai plus confiance en...) à une réponse collective. Ils sont source d'implication citoyenne et d'appropriation de politiques publiques.

Ces alternatives n'ont pas vocation à grandir mais à essaimer (Figure 10). Progressivement, elles **percolent le marché global**. Les paniers et points de dépôts permettent de toucher un public disposant de moins de temps tout en gardant une certaine proximité. Les produits durables, locaux et de qualité artisanale deviennent aujourd'hui une nouvelle niche commerciale. Certaines se professionnalisent en innovant, d'autres sont totalement incorporées et perdent leur essence. « L'industrialisation » des circuits courts par les grandes enseignes permettra de proposer des produits locaux à un plus large public tout en diminuant leur intérêt tant pour les consommateurs et des producteurs. A moins que le politique ne réglemente afin de clarifier les critères de la démarche « circuits courts ».

## Comment transposer ces nouveaux échanges solidaires dans d'autres secteurs ?

Les boissons, l'artisanat de bouche (de l'abattoir à la boucherie, du moulin au boulanger, de la conserverie au traiteur, etc.), les produits d'hygiène, le bois de chauffage et la biomasse sont des **Produits** complémentaires aux circuits existants.

Les collectivités, le tourisme et l'aide alimentaire en Wallonie sont des **cCircuits** d'écoulement complémentaires aux circuits courts agricoles existants.

De plus, le concept de circuits courts durables et de proximité s'applique de façon pertinente à des initiatives wallonnes existantes hors des secteurs agricoles et alimentaires. Les **Secteurs** de l'artisanat, de l'habillement, du recyclage et du réemploi (déchets, matériaux de construction, énergie, textiles, etc.), de la finance, de la construction ainsi que des énergies vertes (éolien, photovoltaïque, thermique) ont été identifiés.

Certains de ces secteurs (collectivités, énergie, etc.) demandent une lecture souple de la définition des circuits courts durable et de proximité. Une grille des critères ainsi que des incitants correspondants a donc été développée. Sur base d'**exemples wallons**, nous l'avons testée dans les domaines de la finance et de l'éolien. Cet exercice a permis d'affiner la définition des circuits courts durables de proximité hors du secteur agricole et d'identifier ses critères essentiels (**Tableau 14**).

Les circuits courts ne peuvent être simplement associés ou confondus avec les petits commerces ou aux productions wallonnes sans perdre leur essence et leur attrait. Les produits à faible valeur ajoutée, dont les ressources sont spécifiques et la fréquence d'achat faible ou requérant une forte teneur technologique peuvent plus difficilement se commercialiser en circuit court.

Toutefois, les **entreprises** ont à apprendre de l'association producteurs-consommateurs, de la gestion des risques et des modes de gouvernance développés dans les circuits courts ainsi que des critères de choix qui les gouvernent et commencent à percer le marché.

La société et le secteur **public** peuvent gagner à s'inspirer de la vision systémique et de long terme, de l'approche participative et des systèmes de valorisation collectifs, de l'appropriation, de la transversalité et de l'articulation entre les différents secteurs et compétences concernés développés dans les circuits courts.

## Et maintenant ?

Par leur durabilité, leur localité et leurs modes d'organisation, les circuits courts durables et de proximité ouvrent des pistes pour construire une économie basée sur des emplois de qualité, notamment dans le cadre du plan Marshall 2.Vert. En effet, l'identification d'initiatives de circuits courts innovantes et non-agricoles souligne leur **complémentarité** avec des **politiques publiques** telles que l'alliance emploi-environnement (axée sur la construction et la rénovation durable), le plan valorisation déchets ou encore le projet de nouveau cadre de référence pour l'éolien, qui ouvre la voie à la participation publique et citoyenne. En outre, le projet Verdir porté par l'ULG souligne la complémentarité potentielle entre circuits courts durables de proximité, **reconversion** de sites industriels et **recherche** à haute valeur ajoutée.

Ce travail n'est que le premier pas d'un projet plus global. Des circuits courts solidaires et durables ont été identifiés tant dans les secteurs agricoles que non-agricoles. Certains projets agricoles ont réussi à se professionnaliser tout en gardant leur essence en utilisant des formes de gouvernance participative. Toutefois, les circuits courts solidaires et durables restent généralement des circuits de niche, marginaux. Tout **l'enjeu est maintenant de soutenir leur structuration de la marginalité à l'alternative économique innovante** (Figure 10).

Afin d'y parvenir, des **pistes pour l'action politique** ont été soulevées dans chacun des secteurs considérés. La **quantification** de l'intérêt économique et de l'impact sur la santé des circuits courts durables et de proximité compléteraient utilement cette analyse.

Enfin, le site [www.circuits-courts.be](http://www.circuits-courts.be) vise à orienter les porteurs de projets, citoyens et acteurs économiques locaux qui souhaitent agir sur leur territoire.

---

**LEXIQUE**

Les **groupements d'achats alimentaires** (GAA) sont des initiatives citoyennes. Ces groupes organisent périodiquement l'achat en gros de produits, principalement alimentaires, et les répartissent entre leurs membres, de dix à trente, parfois plus. L'activité repose sur le bénévolat et poursuit des buts non commerciaux : rendre accessible une nourriture de qualité, soutenir les producteurs de cette nourriture, nouer des liens ville-campagne... (Minet 2003). Ils peuvent prendre la forme de groupements d'achats communs (GAC), de groupement d'achats solidaires (GAS), de GASAP ou d'AMAP.

Dans le système des **AMAP**, les consommateurs partagent donc le risque de la production avec l'agriculteur. « Le panier est préfinancé à hauteur des coûts de production estimés en incluant un revenu décent pour le producteur. Ils discutent ensemble des denrées à produire et se mettent d'accord sur les méthodes agronomiques à employer » (extraits de <http://www.reseau-amap.org/amap.php>).

Les **GASAP** sont des Groupes d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne. Ils sont inspirés des AMAP. Un GASAP est « un groupe de citoyens qui s'associent directement avec un producteur paysan pour acheter de façon régulière et à long terme, et ce en circuit-court, de quoi se nourrir en produits de saison de qualité. Cela peut-être des légumes, mais aussi des fruits, du fromage, etc. C'est un groupe de soutien à l'agriculture paysanne et un mode de commercialisation directe se basant sur l'économie locale. Il permet de soutenir des producteurs locaux travaillant selon des méthodes respectueuses de l'environnement et des savoir-faire traditionnels. L'objectif est que le producteur soit le principal bénéficiaire de la vente de ses produits. Il constitue une alternative à la grande distribution. Le producteur principal de chaque GASAP, souvent maraîcher, élabore avec chaque groupe un contrat d'engagement solidaire, gage du partenariat, où chaque consom'acteur s'engage pour un an. Les consom'acteurs s'engagent donc auprès du producteur avant le début de la saison de production et lui assurent ainsi des revenus stables pour toute l'année qui suit. Un GASAP, c'est un lieu de réflexion, de responsabilisation et d'éducation permanente ainsi qu'un fonctionnement autogéré par les membres, en articulation avec le Réseau, qui regroupe les membres des différents GASAPs » (extraits de [http://www.gasap.be/Qu-est-ce-qu-un-Gasap\\_384](http://www.gasap.be/Qu-est-ce-qu-un-Gasap_384)).

Les **potagers collectifs** « peuvent prendre plusieurs formes. Ils rassemblent les jardins-potagers ouvriers, collectifs, partagés, d'insertion sociale, pédagogiques ou encore de formation professionnelle. Les objectifs des potagers collectifs sont nombreux et diffèrent selon les jardiniers : économie d'argent, production de légumes sains, savoureux et bios, autonomie alimentaire, pratique d'une activité de plein air, rencontre avec ses voisins, sans oublier le plaisir de travailler la terre ! Le mode d'organisation va du potager collectif sensu-stricto, où tout le monde sème, entretient et récolte une parcelle commune, au potager parcellisé, où chacun jardine son petit coin de terre. Dans les deux cas, les potagers collectifs permettent un échange de savoirs et de pratiques » (extraits de <http://www.asblrcr.be/-jardin-partage-> ).

Les systèmes d'échange locaux (**SEL**) permettent d'échanger localement des services entre les membres d'un groupe par l'intermédiaire d'une monnaie virtuelle exprimée en temps

(<http://clesdesel.be/>). Les RES sont des réseaux d'échanges (réciproques) de savoirs. Dans les RERs les échanges ne sont pas comptabilisés (<http://fers.be/content/les-r%C3%A9seaux-de-changes-r%C3%A9ciproques-de-savoirs-francophones-de-belgique-0>).

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Adam, Chaidron, état des lieux sur les épiceries sociales et création d'un réseau d'épiceries sociales en Wallonie et à Bruxelles, Crédal et FCSS, 2010.
- Agreste, Commercialisation des produits agricoles, Service de la statistique et de la prospective, 2012.
- Alimentation et agriculture, résultat du groupe thématique national, Réseau rural français, 2012.
- APES, Circuits alimentaires coopératifs et consommateurs, ?.
- Bauler T et al, Construction of scenarios and exploration of transition pathways for sustainable consumption patterns, Belspo 2011.
- Bertin E et al, Explorez le développement territorial durable avec les circuits courts alimentaires, Cerdd, ?.
- Bosmans et al, Vade-Mecum pour l'entrepreneur d'économie sociale, Febecoop, 2002.
- Buying green! A handbook on green public procurement, European Commission, 2nd Edition, 2011.
- Circuits courts, Crioc, 2010.
- Chiffres clés de l'agriculture 2011, Direction générale Statistique et information économique, 2011.
- Code des marchés publics et critères environnementaux, Civam.
- Coen, J., Alimentation et circuits courts, in Initiatives citoyennes, l'économie sociale de demain ?, SAWB, 2010.
- Cornille D, Langohr J., Le secteur de la distribution et son impact sur les prix dans la zone euro, Banque Nationale de Belgique, Revue économique, décembre 2011.
- Cranbrook C., The real choice, Campaign to Protect rural England, 2006
- Defourny J., in Terre n°137, 2012.
- Demeulenare B., Manuel pour l'utilisation de l'analyse des coûts du cycle de vie, SPP Développement durable, 2012.
- Développer le concept et l'organisation des circuits courts au sens large : habitat, finance, culture, santé, éducation et alimentation, le labo de l'économie sociale et solidaire, 2012.
- Fondation Rurale de Wallonie, Le bois-énergie, les cahiers de la fondation rurale de Wallonie, n°10, janvier 2011.
- Fontaine K. et al, Les circuits courts : un avenir pour l'agriculture en Condroz-Famenne ?, UCL, 2009.
- Grégoire A, Eco-Iris, une monnaie complémentaire pour Bruxelles, Alter-Echos, 22 septembre 2011.
- Guide de la restauration collective Responsable, CIVAM, 2012.
- Guide pratique, Restauration Collective de Proximité et de Qualité, Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche, 2012.
- Groupe One ASBL, Etude sur les dispositifs alimentaires locaux, cabinet du Ministre Nollet, 2011.

- Hubert et al, Recherche-action concernant les possibilités intégrantes et activantes de l'aide alimentaire, Fcss, 2012.
- Huybrechts B. et al, The challenges of diffusing socially innovative organizational models, HEC Management School, on-going.
- Laborde A., circuits courts en vente en ligne en agriculture, observatoire agriculture et TIC, 2012.
- Langhade E., circuits courts, une relation de proximité, Chambres d'agriculture n° 991, 2010.
- Laureys T., Changer le modèle agricole en Wallonie, éditions de la chambre du commerce et de l'industrie, 2004.
- Lefin A., Boulanger P., Enquête sur les systèmes alimentaires locaux ; aperçu des résultats, Institut pour un développement durable, 2010.
- Mazoyer M., histoire des agricultures du monde, Editions du seuil, 2002.
- Minet L., La constellation des groupes d'achats en Belgique, 2003.
- Mortier Q., Les nouvelles formes d'entreprises sociales, SAWB, 2012
- Nejszaten M., Les coopératives dites « nouvelles », 1987.
- Rapport du groupe de travail « circuits courts et commercialisation », ministère de l'agriculture et de la pêche, France, 2009.
- Réseau wallon de Développement Rural, Alimentation et territoire, 2011.
- Réseau wallon de Développement Rural, fiche ressource numéro 11, visite de terrain en Flandres, réseau Hartenboer, 2010.
- Saunders C. et al, Food Miles – Comparative Energy/Emissions Performance of New Zealand's Agriculture Industry, Research Report No. 285, Lincoln University, July 2006.
- Saveurs Paysannes, Bonnes pratiques et conseils pour les paniers de légumes, 2012.
- Saveurs Paysannes, Annexe 2a, Projet de coopérative de maraîchers, ?.
- Saveurs Paysannes, Le circuit court, la vente directe ; quelles pratiques, quels avantages ?, ?.
- The impact of out-of-centre stores on local retail employment, National Retail Planning Forum, 1998.
- Torch A. et al, circuits courts et cohésion sociale, CELAVAR, INRA, 2012.